

"LES FILLES DU ROY"

Une tradition dans le Vieux-Montréal...
Repas d'affaires • Table d'hôte
Brunch tous les dimanches

415 rue Bonsecours, Vieux-Montréal • rés. 849-3535



La NASA récupère le satellite «ivre» sur une orbite inférieure

CAP CANAVERAL (d'après AFP, Reuter et AP) — Le deuxième jour de la mission Challenger, qui devait être l'un des plus calmes de ce périple de cinq jours autour de la Terre, a failli tourner au drame hier matin avec la perte de contrôle, momentanée, de TDRS (Tracking and Data Relay Satellite), le plus gros et le plus coûteux de tous les satellites de télécommunications.

L'objet volant de 2,5 tonnes et d'une valeur de \$ 100 millions a finalement été localisé, après trois heures de recherches, sur une orbite inférieure à celle prévue initialement.

Tout le personnel de la NASA a été frappé de consternation lorsque le contact a été perdu avec TDRS, hier vers 5 h 45. Jusque-là pourtant, tout avait marché remarquablement bien: lancée comme à l'exercice lundi à

13 h 30 de Cap Canaveral (Floride), la deuxième navette américaine avait largué comme prévu son précieux satellite à l'heure dite, et son équipage de quatre hommes était allé se coucher.

Les ennuis ont commencé peu après la mise à feu du propulseur devant placer TDRS sur son orbite géo-stationnaire, à 35,800 km d'altitude au dessus de l'équateur. Pour une raison encore inconnue, le satellite s'est mis à tourner sur lui-même, comme ivre, refusant de se séparer de son propulseur et rendant impossible le déploiement de ses antennes et panneaux solaires. Ces derniers ont une envergure totale de près de 20 mètres une fois déployés dans l'espace. Ils servent à capter les rayons solaires et à les transformer en énergie électrique.

Une fois le contact rétabli, les con-

trôleurs du Centre spatial de Houston (Texas) ont réussi à faire « obéir » TDRS, qui a déployé normalement ses antennes. Il avait alors adopté une trajectoire ovale variant entre 19,000 et 30,000 km. Dans cette orbite, il peut remplir certaines fonctions mais pas sur une base continue.

M. Jim Kukovski, l'un des porte-parole de l'agence spatiale américaine, a précisé que le satellite était stabilisé, que les panneaux solaires et les antennes étaient déployés et que la NASA tentait de « circulariser », d'arrondir, son orbite elliptique.

Tout n'est pas encore réglé car, notent les spécialistes, TDRS doit être positionné avec une extrême précision afin de pouvoir remplir les différentes missions pour lesquelles il a été construit. D'urgence, on veut l'utiliser pour des fins de défense ainsi que pour les

futures navettes. La NASA compte pour cela sur les micro-moteurs fusées du satellite.

A part cet incident, la mission n'a pas connu d'autres problèmes. Après ce premier point fort qu'a constitué le largage du satellite, l'autre point fort sera la marche dans l'espace des deux scientifiques à bord (Story Musgrave et Donald Peterson), demain, avant le retour sur Terre vendredi.

La perte définitive de l'engin aurait sérieusement compromis la bonne exécution des prochains vols du « camion de l'espace ». Trois autres satellites doivent, en effet, être lancés avant le départ de la mission Spacelab (à laquelle l'agence spatiale européenne est associée) l'automne prochain.

L'équipage de Challenger, qui comprend aussi le commandant de vol

Paul Weitz et le pilote Karol Bobko, a, pour sa part, poursuivi sa mission hier, effectuant un contrôle serré des systèmes du TDRS et se livrant à des expériences scientifiques permettant notamment d'évaluer la capacité humaine à travailler dans l'espace.

TDRS-A, qui consiste en deux satellites jumeaux et un engin orbital de secours, constitue la principale composante d'un système de communications spatiales, d'un montant de \$ 3 milliards, destiné à accroître les possibilités de contacts entre un satellite et les stations terrestres aux États-Unis ou stations spatiales du futur.

Entretiens, la première des deux fusées d'appoint utilisées lundi pour lancer Challenger est arrivée hier à Port Canaveral, remorquée par un navire spécialisé. Ces deux fusées, qui valent, neuves, \$ 25 millions, s'étaient

détachées de la navette et de son gros réservoir à carburant deux minutes après le départ. La deuxième fusée était attendue hier soir.

Freinés dans leur chute par des parachutes, les deux cylindres d'aluminium sont tombés dans l'Atlantique, à environ 300 km à l'est de la Floride, où les attendait toute une flotte de navires spécialisés. Un porte-parole de la firme chargée de leur récupération, Mlle Kathy Mason, a déclaré que les deux fusées étaient « en bon état », ce qui permettra leur réutilisation après « rinçage » et nettoyage.

Depuis le premier vol de la navette américaine, en avril 1981, ces « boosters » ont toujours été récupérés par la NASA, à l'exception d'une fois, l'été dernier, où les parachutes ne s'étaient pas ouverts.

Le PC sollicite à nouveau Stanfield?

par Paule des Rivières

OTTAWA — L'élection des 3,000 délégués qui choisiront le prochain chef du Parti conservateur du Canada, le 11 juin à Ottawa, continue de susciter un nombre croissant de plaintes officielles.

Tant et si bien qu'après avoir considéré la chose de manière plutôt détachée, le président du parti, M. Peter Elzinga, a déclaré hier qu'il était prêt à mettre sur pied un comité indépendant chargé d'étudier les accusations d'irrégularités dans le choix des délégués au congrès de juin.

M. Elzinga avance que l'ancien chef du PC, M. Robert Stanfield, serait un excellent président. Cette suggestion provient de M. Joël Crombie, ex-maire de Toronto et député aux Communes, qui s'est livré à une véhémence sortie à l'issue d'une réunion convoquée samedi par M. Elzinga pour mettre de l'ordre dans la maisonnée, mais qui n'a rien donné.

Tout comme MM. Elzinga et Crombie, M. Brian Mulroney est d'accord avec un tel comité et trouve que le choix de M. Stanfield serait « excellent ». Il nie pour sa part qu'il se livre à des pratiques douteuses.

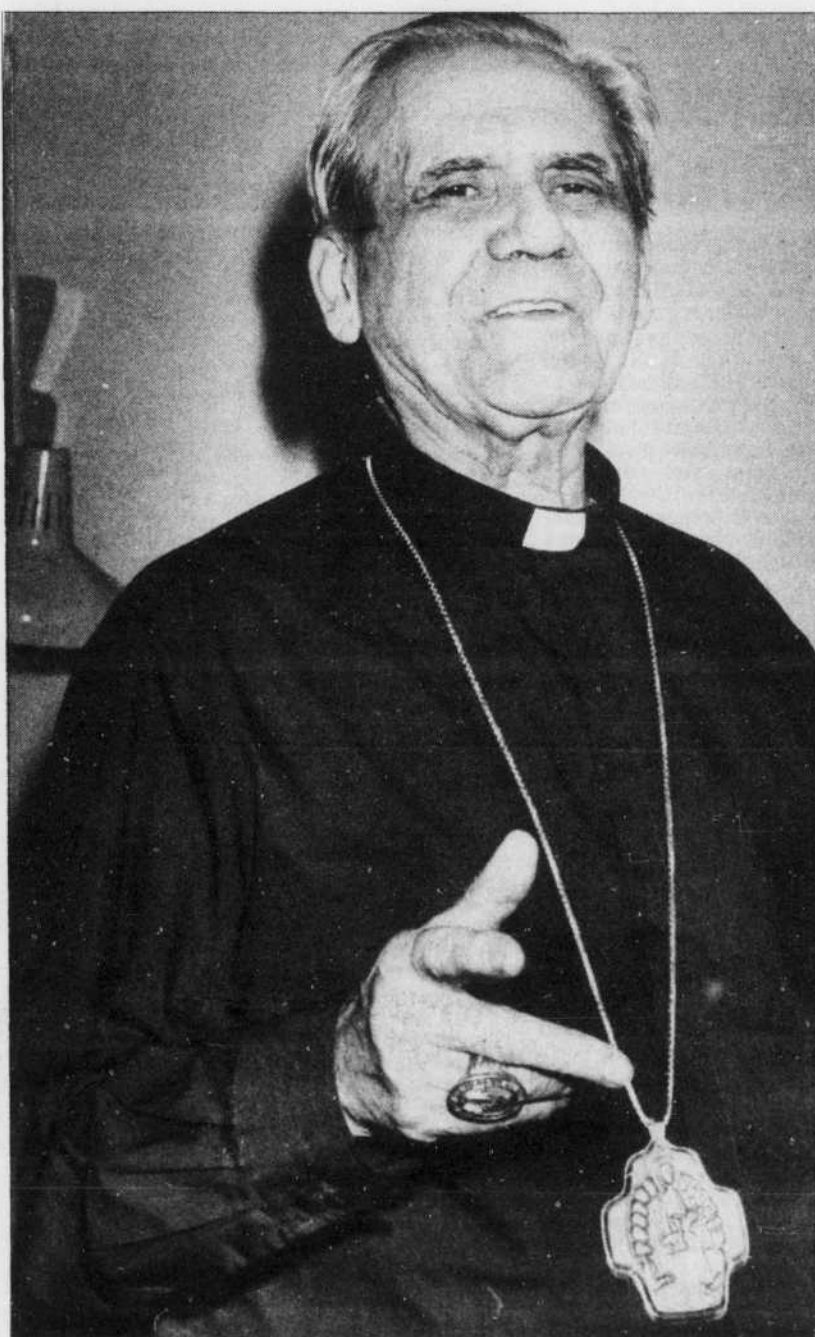
Les principales critiques sur le mode de sélection des délégués ont porté sur l'absence de limite d'âge des candidats, sur les difficultés de vérifier la résidence des membres qui votent, qui doivent demeurer dans le comité, sur les possibilités de recruter des membres du parti à la toute dernière minute ou encore sur la manière dont les assemblées de comité ont été annoncées ou sur celle dont elles se sont déroulées.

Si le comité indépendant auquel M. Elzinga est prêt à consentir, « pour assurer la paix dans la famille », voit le jour, il s'ajoutera au comité des accréditations du parti, déjà chargé de recevoir les plaintes, qui doit entendre les mécontents la semaine prochaine mais que certains jugent insuffisant.

C'est M. Jean-Riou, vice-président du parti pour le Québec, qui préside ce comité des accréditations. À ce jour, il a reçu 26 plaintes, dont 16 du Québec, la plupart d'organisations de jeunes conservateurs. Au Québec, 10 % des comités et associations qui ont voté à ce jour, ont fait l'objet de plaintes.

M. Riou ne voit rien d'alarmant dans ce phénomène de contestation, dont il se

Voir page 8: Stanfield



Le cardinal Paul-Emile Léger a quitté hier après-midi l'Hôtel-Dieu pour retourner à son domicile de Val-des-Prairies, à Laval. Il sera à son travail aujourd'hui, a déclaré hier l'abbé Robert Morin, directeur des Oeuvres du cardinal Léger. « La santé est bonne et le moral est excellent », a-t-il ajouté. Le cardinal, qui a 79 ans, avait ressenti le week-end dernier des malaises à la poitrine. Il a craint un moment qu'il puisse s'agir de signe avant-coureur d'un infarctus. Il a donc été hospitalisé quelques jours pour y subir des examens. Il ne s'agissait, apparemment, que de malaises dus à un excès de fatigue, a dit M. Morin.

(Photo Jacques Grenier)

La France expulse 47 Soviétiques pour espionnage

□ Crise sans précédent dans les relations avec l'URSS

□ Les expulsés espionnaient dans le domaine militaire

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Une crise d'une exceptionnelle gravité a éclaté entre la France et l'URSS avec l'expulsion, sans précédent dans l'histoire des relations bilatérales, de 47 ressortissants soviétiques accusés d'espionnage.

Toutes ces personnes, parmi lesquelles figurent quarante diplomates, ont quitté Paris, avec leurs familles, hier après-midi pour Moscou par avion spécial.

Un diplomate de haut rang et deux journalistes figurent sur la liste des expulsés, selon des indications concordantes à Paris et à Moscou.

La décision, prise selon des indications de source autorisée par le président François Mitterrand lui-même, s'inscrit, sur le plan international, dans une série d'expulsions ou d'arrestations en Europe de citoyens soviétiques: diplomates, journalistes, représentants de compagnies aérienne ou commerciales.

Elle intervient également dans un contexte bilatéral marqué par une période de froid persistant qui dure depuis près de deux ans.

Le chiffre de 47 expulsés a été fourni de source sûre, un communiqué du ministère français de l'Intérieur faisant simplement état d'« une quarantaine » de personnes, sans aucune précision sur leurs noms et qualités.

Le communiqué justifie cette mesure

par « la recherche systématique sur le territoire national, par plusieurs agents des services secrets de l'URSS, de renseignements scientifiques, techniques et technologiques, particulièrement dans le domaine militaire ».

« La multiplicité et la gravité des interventions conduites au profit de cette puissance étrangère, ajoute le communiqué, justifient le départ des personnes concernées ».

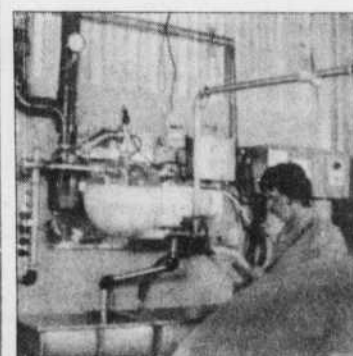
Avant toute déclaration officielle du côté français sur cette vague d'expulsions révélée par le quotidien français *Libération*, l'ambassade d'URSS protestait « vigoureusement » contre cette décision « totalement infondée et arbitraire ». Dans le même temps, l'ambassade rejetait sur Paris la responsabilité des « conséquences négatives » qu'elle ne manquerait pas d'avoir sur les relations entre les deux pays.

L'ambassade soulignait dans un communiqué reproduit par l'agence officielle soviétique Tass qu'« aucun fait d'activité illégale de la part des collaborateurs soviétiques auxquels il est signifié de quitter la France » ne lui avait été présenté.

M. Oleg Chirokov, directeur du bureau de Tass à Paris, qui est frappé par cette mesure au même titre qu'un de ses collaborateurs et que M. Nikolai Chetverikov, « numéro trois » de la re-

Voir page 8: France

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE



Purdell, cette coopérative laitière de Rimouski, ne paraît pas souffrir le moindre de la crise avec une croissance prévue de 15 % en 83 pour un chiffre d'affaires dépassant \$200 millions. Michel Nadeau rend compte des perspectives optimistes de cette entreprise. Plus loin, il est question des politiques générales des grandes entreprises devant la sollicitation dont elles sont l'objet de la part des institutions à but non lucratif. Pierre Lamonde se penche sur l'industrie pétrochimique; Yves Chartrand donne les possibilités insoupçonnées de déductions fiscales qu'offrent les frais médicaux, et Julien Béliveau fait le compte rendu d'un ouvrage dont les conclusions sont contraires à celles de Jean-Jacques Servan Schreiber sur l'implantation de l'informatique dans les pays du tiers-monde.

L'Europe à bout de souffle

2) Un budget pour la «seconde génération»

par Michel Vastel

en particulier, d'envisager une révision de la politique agricole, menaçant l'Europe d'asphyxie. La seule politique européenne, c'est la politique agricole commune qui ne laisse pratiquement aucune marge de manoeuvre pour envisager d'autres politiques industrielles.

Le budget de la Communauté est déjà modeste: environ \$25 milliards, même pas \$90 par habitant. Mais de plus, 62,5 % de ce budget est engouffré par la politique agricole. Le développement régional doit se contenter de 8,5 %, les

politiques sociales de 5,8 %, l'aide aux pays du tiers-monde de 4,1 %. Il n'y a pratiquement aucune politique énergétique, pas de politique de recherche, de transports, etc.

Depuis le début, l'Europe repose sur un malentendu: la politique agricole commune devait aider l'agriculture européenne à se moderniser et à conquérir de nouveaux marchés dans le monde tandis que les industriels bâtiraient « l'Europe des affaires ». Mais l'agriculture européenne coûte toujours aussi cher et la récession, de même que l'arrivée de nouveaux membres, rendent nécessaire la constitution de fonds d'aide à l'investissement ou à la formation de la main-d'oeuvre.

On reconnaît ouvertement à Bruxelles les symptômes du « mal européen »: grande vulnérabilité dans le domaine de l'énergie — que l'Espagne et le Portugal vont encore aggraver —, effort de recherche et d'innovation mal orienté — le Japon et les États-Unis ont accaparé 40 % du marché mondial des microprocesseurs et la Communauté 10 % seulement —, baisse relative de la compétitivité européenne. On veut maintenant, après 25 ans d'histoire, lancer « l'Europe de la seconde génération ».

Mais plus du tiers du budget de la Communauté européenne sert encore à subventionner des exportations agricoles, tandis qu'un autre tiers finance l'ac-

Voir page 8: Europe

CADEAUX de COMMUNION

Desmarais & Robitaille

845-3194

6000, rue Notre-Dame

Tout le charme du vieux continent

LANTERNA VERDE

5 minutes de l'aéroport Dorval

1560 rue Herron, Dorval

631-6434

le cancer du sein

Grâce à la chirurgie conservatrice le traitement n'est plus synonyme d'ablation • Dr Normand Belliveau • **Stanké**

Pour combler le « trou » de \$500 millions

Le Québec remboursera pendant 40 ans les emprunts des commissions scolaires

par Jean-Pierre Proulx

Le gouvernement du Québec vient d'emprunter « à terme » quelque \$206 millions pour financer le solde des subventions dues à quelque 135 commissions scolaires pour les années 77-78 à 79-80. Cette mesure doit combler ce qui restait du fameux

« trou » de \$500 millions découverts en 1979 dans les prévisions budgétaires 80-81 des commissions scolaires.

Juridiquement toutefois, ce sont les commissions scolaires qui ont contracté ces emprunts. Le gouvernement s'en est porté garant en s'engageant à leur verser annuellement d'ici le 31 mars 87 une

subvention égale au capital et aux intérêts payés chaque année.

Des 135 commissions scolaires concernées, 67 ont emprunté à terme auprès d'un groupe de sociétés de fiducie québécoises, au taux préférentiel des banques, un montant de \$140 millions. 70 autres ont été autorisées à emprunter à terme auprès de leur banque pour un montant de \$66 millions. Toutes ces commissions scolaires ont, l'automne dernier, mandaté le gouvernement pour négocier ces emprunts en leur nom, ce qui a permis d'obtenir des taux préférentiels, chose inhabituelle pour les emprunts à terme. En outre, quelque \$35 millions ont été versés en subventions directes à 80 commissions scolaires.

Le fameux « trou » de \$500 millions, découvert en 79, était en réalité un écart dans les prévisions budgétaires de

1980-1981 (par rapport aux besoins propres pour cette année-là) causé par des déficits antérieurs récurrents. Un nouveau mode de financement pour cette même année a d'abord permis de réduire une partie de cet écart. Puis l'analyse des états financiers des années 78-79 et 79-80 (qui n'était pas complétée au moment de la découverte du « trou ») a révélé que l'écart était moins élevé que prévu. Au total, la dette du MEQ envers les commissions scolaires, pour les années 77 à 80, s'élevait en fait à quelque \$240 millions.

L'opération semble aussi avoir fait des mécontents. Ainsi, la Commission scolaire Saint-Jérôme qui a dû emprunter plus de \$2,4 millions du Trust général a, le 22 mars dernier, dénoncé le geste du gouvernement. Elle y voit une « atteinte à (son) autonomie dans le choix de son prêteur et des conditions

d'emprunt et un accroissement de la bonne gestion », puisque, dit-elle, le gouvernement finance les opérations courantes par des emprunts à « long terme ». (Il s'agit en fait d'un emprunt d'une durée de 40 ans). Elle a demandé en outre à la Fédération des commissions scolaires de faire enquête auprès de ses membres et de dénoncer à son tour le comportement du gouvernement.

Cette commission scolaire, qui ne rate jamais une occasion, a apparemment voulu remettre la monnaie de la pièce au ministre des Finances, M. Jacques Parizeau qui, rappelle la résolution, a, il y a quelques années, « dénoncé l'administration des commissions scolaires en y dévoilant des « trous » successifs ».

Quant au ministère qui paie la note, il estime légitime d'avoir le choix des moyens.



Paul Sauvé, à droite, un officier de la GRC, et Gerald Hiscock, agent de voyage du CP, tous deux accusés de trafic de drogues, sont ici photographiés au moment où ils regagnent le Palais de justice de Montréal.

Policier de la GRC accusé de trafic

La Cour poursuit le procès en maintenant le huis clos

Un juge de la Cour des sessions de la paix de Montréal a maintenu, hier, le huis clos à la reprise du procès du sergent d'état-major Paul Sauvé, de la GRC, accusé, avec un complice, Gerald Hiscock, de conspiration, trafic et possession d'environ 70 kilogrammes (157 livres) de haschisch.

Le juge Guy Guérin a expliqué que le public devait être exclu, parce qu'il était question d'enquêtes en cours par la GRC et qu'il fallait éviter de fournir des renseignements aux trafiquants.

De plus, a ajouté le magistrat, la publication des noms des indicateurs de police pourrait causer leur assassinat. Le juge Guérin a promis aux journalistes, cependant, de leur donner quotidiennement un résumé des débats.

C'est ainsi, a-t-il dit, qu'on peut publier que le 22 mai 1980, la police a saisi 61 kilogrammes de haschisch dans une voiture louée par Hiscock, 39 ans, un agent de CP Air, et stationnée à la place Alexis Nihon, dans l'ouest de la métropole, près du quartier général de la GRC.

Huit kilogrammes additionnels de haschisch ont été trouvés dans un appartement sis au 3460, rue Peel, « qui était fréquenté par Sauvé et Hiscock et qui avait apparemment été loué » par ce dernier. La police avait alors mis la main sur plus de \$230,000. Par ailleurs, au domicile même de Sauvé, à Laval, une somme de \$78,310

avait également été découverte.

Des dispositifs d'écoute électronique installés dans l'appartement ont permis d'enregistrer des conversations téléphoniques et des entretiens entre Hiscock et Sauvé. Ces enregistrements ont été déposés au procès.

Le juge Guérin a aussi expliqué aux journalistes que la Couronne avait reçu ordre de donner à la défense tous les moyens techniques afin qu'elle puisse écouter à sa guise les bobines de ces enregistrements.

Au cours des audiences d'hier, l'avocat du ministère public, Me Harvey Yarosky, a déclaré sa preuve close, après 30 jours d'audition et une trentaine de témoins. L'avocat de la défense, Me Michel Proulx, a présenté une motion de non lieu, et le juge a fait savoir qu'il rendrait sa décision demain à cet effet.

Avant son arrestation en 1980, le sergent d'état-major Sauvé, qui est âgé de 47 ans, était directeur adjoint de la brigade des stupéfiants de la GRC à Montréal.

LA GALERIE CULTART

Denyse Delrue, J. Ph. Peides (co-directeur)

RETOUR DE

LA JEUNE PEINTURE DU QUÉBEC DE PARIS

Vernissage aujourd'hui à 18h. Jusqu'au 27 avril

3620 Ridgewood, suite 616
Montréal (514) 735-2033, 735-6711

Du mar. au ven. de 10h à 18h. sam. et dim. de 13h à 18h.

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»



N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

MONTREAL
847 Cherrier
524-1176

QUEBEC
580 est Grande
Allée
529-3363

CHICOUTIMI
1212 boul.
Talbot
696-1666

Organisme à but non lucratif
Ouvert du lun. au ven. de 10h. à 21h., sam. de 10h à 15h.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Inscription Printemps 1983

Les étudiants déjà admis dans un programme, qui n'ont pu faire leur demande d'inscription avant le 28 mars auront la possibilité de s'inscrire à un certain nombre de cours qui ne seraient pas complets, en se présentant à la:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
Rez-de-chaussée

du 11 au 15 avril
de 9h00 à 18h00

Renseignements:
343-6090

Le MEQ puise dans les fichiers du personnel

QUÉBEC — Le ministère de l'Éducation a puisé dans deux fichiers personnalisés des enseignants des renseignements confidentiels pour aider le ministère de la Justice à faire la chasse aux enseignants en grève en dépit des dispositions des lois 105 et 111.

A l'aide des renseignements contenus aux fichiers PERCOS (personnel des commissions scolaires) et SPOC (enseignants de collèges), le ministère de l'Éducation a pu constituer une liste générale des enseignants qui composent en elle-même un nouveau fichier.

Selon le quotidien Le Soleil, qui a publié cette nouvelle, ces listes comportaient les renseignements suivants: noms, adresses personnelles, numéro de district judiciaire, rôle syndical, journées de débrayages. Envoyées aux commissions scolaires et aux collèges, ces listes devaient être complétées par les employeurs, lesquels, dans certains cas, ont refusé de participer à une opération que l'on considère, comme à la CECM, n'être pas de leur ressort.

La CECM veut contrer l'enquête d'un fonctionnaire

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) vient de demander à la Cour supérieure d'émettre une ordonnance (bref d'évocation) visant à empêcher le mandataire du ministère de l'Éducation, M. Jean-Marie Saint-Jacques, d'enquêter sur son administration et son fonctionnement relatifs aux règles budgétaires pour l'année 1982-83, plus particulièrement en ce qui a trait à la divulgation des noms et adresses des enseignants. Ces renseignements détermineraient les montants à être soustraits des subventions auxquelles la CECM a droit.

Selon la CECM, le nom et l'adresse des enseignants ayant participé à la grève en février dernier ne sont absolument pas pertinents; ni nécessaires, ni utiles pour déterminer le montant à être soustrait des subventions pour l'année scolaire 1982-83. Selon elle, ces montants peuvent être établis par d'autres renseignements qui, aux seuls et exclusivement, permettent d'établir les sommes que la commission scolaire a épargnées.

Dans sa requête, la CECM rappelle qu'au cours des années antérieures, quand des

grèves ont eu lieu, le ministère de l'Éducation n'a jamais requis les noms et adresses des enseignants grévistes, se contentant de demander le nombre d'enseignants, le nombre de jours durant lesquels ils avaient été en grève et le montant qui avait été déduit de leurs salaires pour ces périodes.

De toute évidence, selon la CECM, les seuls et uniques bus de cette enquête sont d'obtenir indirectement, par un abus de pouvoir et sous de faux prétextes, le nom et l'adresse des grévistes, renseignements que la commission prétend n'avoir aucune obligation, ni aucun devoir de fournir au ministère de l'Éducation.

Judi dernier, le juge Bertrand Gratton, de la Cour supérieure, avait accordé une injonction provisoire en ce sens valide pour 10 jours.

Par sa requête présentée hier, la CECM voudrait qu'on déclare carrément nulle, invalide et abusive la tenue de l'enquête de M. Saint-Jacques.

Dans neuf cegeps

Une vaste majorité rejette le rapport

par Rodolphe Morissette

Six des neuf syndicats de professeurs de cégep affiliés à la Fédération des enseignants de cégep (CEC) viennent de rejeter, à des majorités qui frisent l'unanimité, le rapport des conciliateurs relatif à leurs conditions de travail.

Les professeurs ont rejeté les nouvelles propositions à l'unanimité aux cégeps de Matane et de Lennoxville. Par ailleurs, ceux des cégeps de Victoriaville, Sherbrooke, Granby et Sainte-Foy opposaient au même rapport des majorités de 90 % ou plus. Trois autres collèges n'avaient pas encore voté hier: ceux de Bois-de-Boulogne, de Drummondville et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ces syndicats affiliés à la CEC se sont par ailleurs tenus de se prononcer sur l'action concrète à prendre. On attend pour le faire, dit la direction de la Fédération, la

décision que prendra ce week-end la CEC aux paliers primaire et secondaire.

Du côté des professeurs de cégep affiliés à la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), qui forment 41 syndicats locaux représentant quelque 9,000 membres, le corps intermédiaire appelé « l'atelier sectoriel » de la FNEEQ recommande aux assemblées générales qui se tiendront cette semaine non seulement de rejeter le rapport de conciliation, mais encore de voter la grève générale à compter du 18 avril.

Cuba profiterait du trafic des drogues

NEW YORK (AFP) - Le gouvernement cubain a réalisé plusieurs millions de dollars de profit en acheminant de la drogue aux États-Unis par l'entremise d'un réseau composé de quelque 400 agents cubains clandestins, travaillant pour le compte de la Havane, a affirmé hier à New York un ancien trafiquant cubain.

Témoignant devant une commission sénatoriale de l'État de New York sur la criminalité, Mario Estevez Gonzalez a déclaré qu'il avait personnellement versé plus de 7 millions, provenant de la vente de narcotiques aux États-Unis, à des responsables cubains du ministère de l'Intérieur.

Estevez a affirmé que 3,000 agents cubains, dont lui-même, s'étaient infiltrés aux États-Unis en 1980 en se mêlant avec la masse des réfugiés arrivés par bateaux sur les côtes de la Floride.

2e COLLOQUE DU C.E.J.I.D.I.

LES CAUSES DE L'ENDETTEMENT MONDIAL

- Problématique de l'endettement
- Les causes de l'endettement
- Les modalités d'emprunt
- Les conséquences de l'endettement pour les prêteurs
- Les conséquences de l'endettement pour les emprunteurs
- Perspectives nouvelles

UNIVERSITÉ LAVAL
9 avril 1983
PAVILLON KONINCK local 1A

Pour plus de renseignements, téléphonez au Cejidi (418) 656-2224

guérin
l'éditeur
qui
édite

Libérez-vous de vos maux de tête

J.R. Saper, m.d.
et K.-R. Magee, m.d.

238 pages — 6,95 \$



4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél. (514) 849-1112

Chapitre 1 Douleur et traitement
Chapitre 2 La migraine: mal de tête
Chapitre 3 Maux de tête dus à la contraction musculaire (tension)
Chapitre 4 Groupement de maux de tête
Chapitre 5 Maux de tête des sinus, ou un don de la médecine
Chapitre 6 Maux de tête psychogéniques: maux de tête sans cause physique apparente
Chapitre 7 Maux de tête symptômes d'autres troubles médicaux
Chapitre 8 Évaluation diagnostique, ou le résultat d'examen — Ce qu'il faut attendre du médecin

canadienne des droits de la personne.

Publiant mardi les résultats d'un sondage effectué à l'automne 1981 par la firme montréalaise CROP auprès de 2,004 personnes, la Commission souligne que 41 % des répondants, soit 49 % des femmes et 33 % des hommes ont soutenu avoir fait l'objet « d'attentions sexuelles importunes ».

Toutefois le quart des répondants environ estime qu'il s'agissait là de harcèlement ce qui au niveau national représenterait quelque 1,2 million de femmes et 300,000 hommes.

guérin Auteur invité
4501 Drollet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Chapitre 9 Les maux de tête et les aliments que vous mangez
Chapitre 10 «D'abord, ne fais pas mal» — L'ultime responsabilité
Chapitre 11 Voir le médecin et s'aider soi-même
Appendice Le cerveau et les maux de tête

En vente dans les librairies:

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél. (514) 677-6525

188 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél. (514) 843-6241

MENSUEL

AUJOURD'HUI CREDO

LA FOI CHRÉTIENNE VÉCUE
DANS UNE PERSPECTIVE RÉFORMÉE ET OECUMÉNIQUE

3480, Décarie, Montréal, Québec H4A 3J5 Tél.: 514-486-9213

en bref...

■ Pas de censure

Le Conseil de presse du Québec n'a pas l'intention de censurer la publicité, parce que des jugements en cette matière sont « difficiles et délicats ». Le Conseil de presse était invité à se pencher sur le refus de deux quotidiens montréalais, *Le Devoir* et *La Presse*, de publier une annonce des *Éditions de la Queue* vantant le dernier livre de l'écrivain Yvon Boucher intitulé *L'Oulippopotame*. Les deux journaux ont refusé de publier l'annonce, jugée « offensante pour la très grande majorité des lecteurs ». Selon la présidente des *Éditions de la Queue*, Mme Carole Michaud, l'annonce ne faisait que reproduire des planches dessinées de l'Encyclopédie de Diderot publiée en 1751, et la décision du *Devoir* et de *La Presse*, « incroyables en 1982, constitue une atteinte à la libre expression, d'autant plus que le contenu du livre annoncé était de nature érudite et non érotique ».

■ Forte récompense

LONDRES (AFP) — La compagnie d'assurances Lloyds a offert hier une récompense de 500,000 livres (\$900,000) pour toute information permettant d'arrêter les cambrioleurs qui se sont emparés lundi de sept millions de livres (\$12,5 millions) dans les locaux d'une société de sécurité de Londres. Les malfaiteurs, au nombre de quatre ou six, avaient profité du week-end pascal et pris tout leur temps pour mener à bien leur cambriolage au siège de la compagnie Security Express. La récompense offerte par les Lloyds est la plus importante jamais proposée en Grande-Bretagne. Selon les assureurs, elle est suffisamment intéressante pour attirer même des truands.

■ Gros coup à New York

NEW YORK (AFP) — Le cambriolage, samedi, d'une bijouterie de New York, qui a rapporté pour \$6 millions de bijoux à ses auteurs, et qui est considéré comme l'un des plus importants de l'histoire de la ville, laisse perplexes les enquêteurs trois jours après sa découverte. Les cambrioleurs, qui s'en sont pris à la Goldheart International Ltd. de la 5e Avenue, l'un des quartiers les plus riches et les plus surveillés au monde, ont bruyamment défoncé un mur mitoyen en ciment armé à coups de masse. Ils s'étaient probablement laissés enfermer dans l'immeuble au début du week-end pascal, selon un scénario devenu classique depuis quelques années.

■ Recours contre Tricil

Un regroupement de citoyens de Mercier compte intenter un recours collectif contre la compagnie Tricil au Palais de justice de Valleyfield. Ces citoyens veulent forcer la compagnie à mettre un terme au fonctionnement de son incinérateur qui, selon eux, constitue une dangereuse source de pollution.

■ Discours du trône au N.-B.

FREDERICTON (PC) — Le Nouveau-Brunswick a fait connaître son intention hier de devenir la sixième province canadienne à adopter une loi pour obliger les automobilistes à porter la ceinture de sécurité. Des lois semblables existent déjà au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve. Cette décision a été annoncée dans le discours du trône qu'a lu le lieutenant-gouverneur George Stanley, à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle session de l'Assemblée législative.

■ Arbitrage permanent

Le Conseil des gens d'affaires du Québec propose la formation d'un comité permanent d'arbitrage pour régler les différends entre le gouvernement et les enseignants. Le président du conseil, M. Pierre Tremblay, suggère que ce comité soit formé d'un nombre égal de représentants syndicaux et patronaux et présidé par un représentant du public. Un second comité étudierait les demandes d'appel des décisions du comité d'arbitrage.

■ Nos ministres voyagent

SINGAPOUR (AFP) — Le ministre canadien de la Défense, M. Gilles Lamontagne, s'est entretenu hier à Singapour, où il effectuait une visite officielle de deux jours, avec le premier ministre de Singapour, Yeo Ning Hong. M. Lamontagne a condamné l'offensive vietnamienne le long de la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande et déclaré que le problème cambodgien devait être résolu par les Cambodgiens seuls et non par des forces étrangères. La délégation canadienne dirigée par M. Lamontagne doit se rendre aujourd'hui à Canberra pour une visite officielle de quatre jours en Australie. Le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, qui se trouve déjà en Australie, a rencontré hier le vice-premier ministre et ministre du Commerce extérieur australien, M. Lionel Bowen, et des représentants d'organisations agricoles.

■ Accusée de tentative de meurtre

Céline Sutherland, une Amérindienne de 24 ans, originaire du nord de l'Ontario, a été accusée hier de tentative de meurtre devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions de la paix. La prévenue est soupçonnée d'avoir voulu causer la mort d'un laitier de 61 ans, M. Maurice Dubois, poignardé à plusieurs reprises à son domicile de Laval le 16 mars dernier. M. Dubois repose toujours dans un état critique à l'hôpital. Céline Sutherland, qui s'est rendue à la police, a enregistré un plaidoyer de non culpabilité. Son enquête pour cautionnement doit se tenir aujourd'hui.

L'ÉGLISE ET LES PAUVRES

Vous pouvez obtenir des exemplaires supplémentaires (minimum de 10) du cahier spécial qui a paru le jeudi 31 mars en vous adressant au service du tirage : 844-3361.

Vous pouvez également écrire pour formuler votre demande au journal

LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement,
Montréal, H2Y 1X1

Lévesque a présidé un « mini-sommet » en secret

QUEBEC (PC) — Le premier ministre, M. René Lévesque, a convoqué la semaine dernière le patronat et les syndicats pour discuter de son plan de relance économique.

Ce mini-sommet s'est déroulé dans le plus grand secret puisqu'on vient tout juste d'apprendre, une semaine après, que ces trois agents économiques se sont parlés face à face pendant plusieurs heures.

La rencontre s'est tenue mercredi dernier, le 30 mars, à l'édifice « H » à Québec, connexe au bureau de M. Lévesque, et elle a duré quatre heures environ, soit de 17 à 21 heures.

On retrouvait autour de la table ce qu'on appelle les « neuf », en l'occurrence M. Lévesque, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, le ministre de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois.

Le monde de l'entreprise était représenté par le Conseil du patronat du Québec — CPQ —, la Chambre de commerce de la province de Québec et l'Association des manufacturiers canadiens (section Québec).

Quant aux syndiqués, ils étaient représentés par la FTQ (MM. Louis Laberge et Fernand Daoust) la CSN (M. Donatien Corriveau) et la CSD (M. Jean-Paul Héty).

Les participants avaient reçu une invitation personnelle de M. Lévesque et ils ont tous convenu, au préalable, de te-

nir cette rencontre à huis clos et, par conséquent, de ne rien révéler d'important aux journalistes.

Cette attitude contraste singulièrement avec l'approche adoptée par le gouvernement Lévesque lors des précédents sommets économiques (Montebello, Pointe-au-Pic et Québec) alors qu'il tentait d'attirer le maximum d'attention sur ces efforts de concertation sociale.

Le sommet de Québec en avril dernier, qui avait permis au gouvernement d'expliquer ses contraintes budgétaires et paver la voie aux négociations du secteur public, s'était déroulé sous les réfecteurs de Radio-Québec qui diffusait l'événement en direct.

Le premier ministre avait bien mentionné dans son message inaugural qu'il allait demander de rencontrer patronat et syndicats mais sans en dire plus. Cette fois-ci donc, pas de rencontre avec la presse, pas de communiqué final, rien du tout.

Au secrétariat des conférences socio-économiques, on affirme qu'il ne s'agit pas d'une réédition des sommets mais plutôt d'une « table de travail » plus souple et plus fonctionnelle.

Pour l'instant, le gouvernement a donc laissé de côté les municipalités, les consommateurs et le mouvement coopératif pour isoler les « décideurs » qui jouent un rôle crucial.

« Nous n'avions rien à cacher, de dire

le responsable du secrétariat des conférences, M. Gilles Châtillon. Les gens ont convenu de faire ça à huis clos et de travailler manches relevées. Il y a vraiment là un début de compréhension, chacun cherchant à comprendre les revendications de l'autre ».

Le groupe des « neuf » doit d'ailleurs se rencontrer à nouveau au début du mois de mai pour faire le point sur ce qui a été fait.

Etant donné l'atmosphère de secret qui a marqué cette réunion il est difficile de préciser ce qui s'y est discuté, sinon que le gouvernement voulait savoir ce que syndicats et entreprises pensaient de son plan de relance économique.

Fait à signaler, cette rencontre ne portait que sur les problèmes du secteur privé et on a volontairement escamoté le volet des négociations dans le secteur public.

De l'avis de plusieurs des intervenants, cette rencontre a été la plus fructueuse depuis le début de la formule des sommets.

M. Robert Murray, président provincial du CPQ, a noté « un vrai désir de dialogue » précisant que « lorsqu'il y a un problème les gens de la famille se réunissent pour le régler ».

Le président de la Chambre de Commerce, M. Charles Langlois, a souligné quant à lui « qu'on s'est dit des choses importantes ».

Pour ses travaux sur la mémoire

Le prestigieux prix Killam est attribué à Mme Brenda Milner

par Gilles Provost

La neuropsychologue montréalaise Brenda Milner a obtenu hier le prix commémoratif Izaak Walton Killam (et un chèque de \$50,000) du Conseil des Arts du Canada pour ses travaux de pionnière dans l'identification des structures du cerveau responsables de la mémoire et des principaux comportements humains. Ce prix est la plus prestigieuse distinction du Conseil des Arts du Canada pour des recherches en médecine, en génie ou en sciences naturelles.

Directrice du Laboratoire de neuropsychologie de l'Institut neurologique de Montréal, Mme Milner s'est acquis une renommée internationale pour ses recherches sur le cerveau et elle demeure toujours active en recherche, à l'âge de 64 ans. Britannique d'origine, elle a enseigné sept ans à l'université de Montréal avant de devenir la première psychologue expérimentale de l'Institut Neurologique de McGill.

« Le comportement d'un homme est lié au fonctionnement de son cerveau et j'ai toujours refusé de dissocier ces deux aspects, a-t-elle expliqué hier au DEVOIR. Cela tient sans doute à l'influence de mes professeurs, à Cambridge. C'est seulement par la suite que j'ai découvert à quel point les psychologues se souciaient peu du fonctionnement réel du cerveau ».

« Au début, plusieurs m'ont reproché de trop concentrer mon attention sur les patients qui avaient subi des interventions chirurgicales au cerveau. Pourtant, c'est ainsi qu'on a montré la diversité des structures nerveuses de la mémoire. Grâce à eux, on sait qu'un individu peut devenir incapable d'acquiescer de nouvelles connaissances tout en demeurant quand même capable d'acquiescer de nouvelles habiletés manuelles et intelligentes ».

Même si les femmes demeurent très minoritaires en recherche, Mme Milner soutient que son sexe n'a absolument pas influencé sa carrière. « Que je sois femme ou homme n'a rien à voir, dit-

elle. Cela n'a pas modifié ma façon de travailler ni l'attitude de mes collègues à mon égard ».

Associée étroitement aux travaux du docteur Penfield sur l'épilepsie, Mme Milner s'est attachée à ces patients, dont elle a suivi l'évolution pendant de nombreuses années. Les lésions responsables de l'épilepsie se produisent souvent à proximité des sites impliqués dans la mémoire et c'est pourquoi elle a concentré son attention sur cette faculté mal connue.

Depuis que l'équipe de Roger Sperry a publié ses découvertes sensationnelles sur la spécialisation des deux hémisphères du cerveau, Mme Milner a aussi publié d'innombrables travaux sur le sujet. Elle a ensuite élargi son intérêt aux autres fonctions cognitives, au langage, aux sensations et à la motricité des membres et du visage.

Selon un de ses collègues, M. Michael Petrides, les travaux de Mme Milner ont servi de référence à toute une génération de chercheurs à travers le monde. On lui doit aussi la mise au

point de tests capables de déterminer les sites actifs du cerveau chez chaque individu susceptible de subir une intervention chirurgicale.

Elle-même a expliqué hier à quel point il est important de déterminer ces particularités individuelles pour prévoir les dommages éventuels que provoquera la chirurgie. À l'aide de médicaments, on peut par exemple bloquer temporairement le fonctionnement d'une partie du cerveau et vérifier à quel point l'individu est handicapé. On peut alors adapter la procédure opératoire en conséquence.

Même si on connaît maintenant les principales structures cervicales responsables des principales activités sensorielles ou motrices et intellectuelles, dit-elle, il reste beaucoup de travail à faire pour raffiner ces perceptions et descendre progressivement notre compréhension jusqu'aux neurones eux-mêmes. Cette exploration suscite un énorme intérêt en raison des nouvelles techniques d'examen qui rendent visible l'activité biologique du cerveau.

Même si on connaît maintenant les principales structures cervicales responsables des principales activités sensorielles ou motrices et intellectuelles, dit-elle, il reste beaucoup de travail à faire pour raffiner ces perceptions et descendre progressivement notre compréhension jusqu'aux neurones eux-mêmes. Cette exploration suscite un énorme intérêt en raison des nouvelles techniques d'examen qui rendent visible l'activité biologique du cerveau.

On lui doit aussi la mise au



Un jeune manifestant qui refusait de quitter les bureaux de l'aide sociale est évincé par les policiers de la CUM. (photo Jacques Grenier)

Les jeunes assistés manifestent dans 12 villes du Québec

par Renée Rowan

Quelque 60 bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans ont occupé, hier, le bureau de l'aide sociale, à l'angle des rues Ontario et Amherst, pour protester contre la situation difficile vécue par les jeunes sans emploi qui doivent vivre des prestations de l'aide sociale.

Deux d'entre eux ont été appréhendés pour voie de fait et conduits au poste de police.

Les porte-parole du groupe des manifestants ont expliqué que le but de leur intervention auprès du directeur du bureau de l'aide sociale était d'obtenir de ce dernier qu'il intervienne auprès du ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, pour obtenir une amélioration des conditions d'aide accordées aux moins de 30 ans. À l'heure actuelle, le système québécois prévoit que les assistés sociaux célibataires de moins de 30 ans touchent seulement \$144 par mois en prestations.

Le directeur a toutefois refusé de se faire le porte-parole du groupe auprès du ministre, leur suggérant plutôt de s'adresser eux-mêmes à l'autorité politique, avant de demander au groupe d'évacuer les locaux.

Une vingtaine de policiers sont arrivés sur les lieux. Deux par deux, ils ont fait évacuer chaque manifestant. Deux jeunes seulement ont opposé une certaine résistance en se laissant traîner à l'extérieur. Ils ont été immédiatement arrêtés.

Une douzaine d'autres manifestations semblables ont eu lieu hier à travers le Québec. Partout, le but était le même. Ces manifestations ne seront pas les dernières. Mercredi, le 13 avril, les 18-30 ans, à l'invitation de l'Association pour la défense des droits sociaux, se rendront manifester devant les bureaux du premier ministre du Québec, au 75 ouest Dorchester, à Montréal.

Collection de poche

Points Actuels

La vie en poche

P. Bello / Dr C. Dolto
Dr A. Schifmann
Contraception grossesse IVG
Guide pratique

Kate Millett
La politique du mâle

Marthe

Sylvie Crossman
Edouard Fenwick
Californie
Le nouvel âge

Seuil

Prix: de 4,60\$ à 9,95\$
En vente chez votre libraire

LG-2: les travaux de la commission pourraient reprendre le 13 avril

QUEBEC — La commission parlementaire de l'Énergie et des Ressources devrait reprendre le 13 avril prochain ses travaux sur les circonstances entourant le ré-

Les diplômés se dirigent désormais vers le privé

OTTAWA (PC) — De plus en plus, les diplômés d'université se dirigent vers des domaines où c'est le secteur privé qui se révèle le plus susceptible de les embaucher et s'éloignent peu à peu du domaine de l'enseignement. Statistique Canada a dévoilé ces statistiques mardi, précisant les domaines d'étude choisis par les étudiants comme étant l'ingénierie, les mathématiques, les affaires, l'informatique et le Droit, toutes des branches que l'agence fédérale identifie au secteur privé.

De 1976 à 1981, le nombre de diplômés issus des branches du secteur privé a grimpé de 39 pour cent, tandis que le nombre de « diplômés du public » diminuait de neuf pour cent.

Malgré la baisse sensible de la popularité des domaines reliés au secteur public, l'enseignement demeure le principal champ d'emploi pour les bacheliers, maîtres et docteurs canadiens.

Quelque 37 p.c. de bacheliers diplômés retrouvent se engagés dans le domaine de l'éducation.

En 1978, le quart de toute la main-d'œuvre était embauché par le secteur public, dont 60 p.c. des bacheliers, 70 p.c. des maîtres et 80 p.c. des docteurs.

L'étude de Statistique Canada fournit également quelques données révélatrices concernant le domaine d'emploi des femmes. Il apparaît que le secteur public attire davantage les femmes que les hommes, puisque les trois quarts des femmes diplômées avaient étudié dans des branches que l'agence rattache au secteur public.

glement hors cour survenu pour le saccage de LG-2.

La confirmation officielle de la reprise de ces travaux ne sera donnée toutefois que mardi prochain alors que les parlementaires reprendront leurs sièges à l'Assemblée nationale de retour du congé pascal. La même commission parlementaire a été convoquée pour le 13 avril pour étudier la politique énergétique, mais il a agit selon le bureau du leader parlementaire du gouvernement simplement d'une convocation pro-forma qui devrait être modifiée la semaine prochaine. La commission avait ajourné ses travaux jeudi soir dernier sine die mais il reste plusieurs témoins à entendre, notamment les administrateurs de la SEBJ, les avocats qui ont participé aux négociations de ce règlement, le premier ministre Lévesque et deux de ses attachés politiques.

19 marins du Sea Shepherd restent incarcérés

PERCÉ (PC) — Dix-neuf membres de l'équipage du navire Sea Shepherd étaient encore incarcérés au Centre de détention de Percé, hier. Ils sont accusés d'avoir entravé la chasse aux phoques dans le Golfe du Saint-Laurent, et certains d'être d'avoir mis la vie de chasseurs en danger.

Deux des 21 membres de l'équipage ont payé leur cautionnement de \$2,000, vendredi, et ont pu reprendre leur liberté.

Les autres seront maintenus en détention en attendant la révision du cautionnement demandée par le substitut du procureur-général, Me Jean-Paul Descostes. Cette requête sera entendue vendredi devant un juge de la Cour supérieure.

Entretemps, les 19 membres de l'équipage du navire écologiste préfèrent demeurer au centre de détention, où ils sont nourris et logés gratuitement.

Mercedes Sosa fait triompher son art

par Clément Trudel

Berceuse ou protest song? Mercedes Sosa a l'intelligence et la souplesse voulues pour vous les rendre crédibles. « J'ai tellement de frères / impossible de les compter » chante-t-elle sur un air d'Atahualpa Yupanqui; « J'ai aussi une sœur très belle qui s'appelle liberté ». En ne lésinant pas sur les reprises des couplets les plus goûtés de ses chansons, Mercedes Sosa a fait partager à un auditoire enthousiaste, lundi soir, à la Place des Arts, sa passion pour la liberté et cette tendresse teintée d'épique qui tissent son répertoire.

J'étais de ces privilégiés qui ont ovationné *La Negra* et les trois musiciens qui l'ac-

compagnent. Des heures qui comptent sans doute parmi les plus agréables archives sonores, non classées, qui vous hantent. J'en retiens la vigueur des rythmes, la robustesse de cette voix inlassable dans ses appels à la fraternité.

Qu'elle se dandine, l'air méditatif, ou qu'elle scande en dansant un *Carnavalito*; que ses gestes amples fassent mine d'annexer les Andes pour nous les servir en chansons ou que, simplement, assise avec son bombo (tambour), elle se fasse tendre comme Gabriela Mistral ou militante comme Violeta Parra, Mercedes Sosa rayonne une force de conviction. Qu'elle nomme le printemps (la primavera) et on

se croit imminent; qu'elle vitupère contre ceux qui entendent spolier les campesinos (paysans) de leur terre et nous voilà mobilisés contre l'injustice...

Endisquée en 1977, la chanson *Como un pajarito libre* (Comme un oiseau libre) n'a pu « sortir » vraiment qu'en 1982 en Argentine. L'artiste marque l'affront; elle transforme même le tout en chanson-féte.

Vous connaissez la cigale? « Cette petite bête qui embelette passablement » sert de thème à une pièce qui fait allusion à ceux qui sont dispersés et qui resuscitent « tel un survivant revenant de guerre »; le pouvoir, là-bas, en Argentine, a livré ce que l'on a appelé une « sale



Mercedes Sosa

guerre » à ses ennemis de l'intérieur mais, telles des cigales, ces personnes peuvent refaire surface alors qu'on les croyait terrassées, anéantis. C'est le ton du volet militant d'un spectacle qui évoque les absents, bien sûr, mais par-delà les reculs provisoires des rêves de société, le cœur de l'Amérique dite latine palpite: grâce à un « son » de Guillen en hommage au peintre brésilien Candido Portinari, grâce à ce « Pollerita » (Bolivie) que l'artiste dédie à Domitila, auteure de *Si on me donne la parole* (témoignage sur la lutte des mineurs boliviens et de leurs proches); et par les moments forts que constituent *Plegaria a un Labrador* de Victor Jara et *Gracias a la Vida* de Violeta Parra dont Mercedes Sosa a inscrit la « défense » poétique à ce spectacle qui, malheureusement, n'a tenu qu'un soir.

Le guitariste uruguayen Omar Espinosa, le percussionniste Domingo Cura et le bassiste (il signe aussi les arrangements) José Luis Castañera de Dios ont largement contribué à ce triomphe d'un art de qualité, au contenu émouvant et enlevé.

Sosa a le coffre qui sied à un tribun de grande classe; elle s'en sert pour faire parler, par procuration, les gens humbles, tels ces gens de sa province natale de Tucuman, ou ces émigrés aux prises avec leur « télévision inutile... et des piles de journaux » qui ne peuvent jamais se substituer aux liens que l'univers musical de Mercedes Sosa suscite et entretient « con todos » (avec tous).

Le « Panurge » de Mme Maillet Un Rabelais folklorique!

par Robert Lévesque

Les drolatiques, horribles et épouvantables aventures de Panurge, ami de Pantagruel, d'Antoine Maillet, d'après Rabelais. Mise en scène de Jean-Claude Marcus, décors de Paul Bussièrre, costumes de François Barbeau. Musique de Pierick Houdy. Avec Jean Besré (Panurge), Pierre Theriault (Pantagruel), Jean Dalmain (Fère Jean) et Lénie Scoffié, Yves Jacques, Léo Munger, Jean-Jacqui Boutet, Jacques Leblanc et le musicien Aurélien Jomphe. Au Rideau-Vert et au Trident.

À cause des costumes flamboyants de François Barbeau l'illusion joue quelques minutes au début de ce Panurge, avant que l'on réalise qu'il est signé par quelqu'un qui, le moins que l'on puisse dire, ne contrôle pas l'écriture dramatique. On reconnaît dans certains milieux beaucoup de talent à l'auteur de *Pélagie-la-chétive*, certains aiment cet amoncellement romanesque mal trié, mais au théâtre, pour le cas qui nous concerne, Mme Maillet, depuis la catastrophe *Les Crasseux* chez Duceppe, aura du mal à faire la preuve, ailleurs qu'au Rideau-Vert, que son style a quelque valeur que ce soit autre que le plaisir banal (abominable, à mon avis) du voyage organisé en folklorisme de bon aloi.

Un film de Sauriol à Cannes

PARIS (AFP) — Rien qu'un jeu de la cinéaste canadienne Brigitte Sauriol, qui conte les relations incestueuses d'un père et de ses deux filles lors de grandes vacances en Gaspésie, est l'un des dix films déjà sélectionnés pour la Quinzaine des réalisateurs, manifestation parallèle du festival de Cannes (du 7 au 18 mai) qui cette année fête son quinzième anniversaire.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Aldo Bou-Bou
13.00 Au jour le jour
14.00 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Tom et Jerry
17.00 Les 30's Pierrafeu
17.30 N.D.
18.00 Césaire
18.30 Nouvelles du sport
18.40 Télé arts
19.00 Le temps de vivre
20.00 La soirée de hockey. Demi-finales
22.30 Le téléjournal
23.05 Nouvelles du sport
23.20 Maitres et Valets
0.20 Cinéma
« Le pirate noir ». Avec Douglas Fairbank, Billie Dove et Sam de Grass. (Am. 26)

10 CFTM

12.15 Les dix vus infom
12.30 Ciné-club
« Le côté noir de la terreur » (Darker side of terror). Am. Coul. 1978. Drame de science-fiction réalisé par Gus Trikonis, avec Robert Foster, Adrienne Barbeau, David Sheiner.
13.00 Forum
15.00 Grinco & cie
16.30 Cinéma sur demande
« Dans la souricière » (The trap). Am. Coul. 1958. Film policier réalisé par Norman Panama, avec Richard Widmark, Lee J. Cobb, Earl Holliman.
18.00 Le 18 heures
21.00 Un monde en folie
19.29 La quotidienne
Tirage
19.30 Ciné-club
« Valentino » (The legend of Valen-

17 RADIO-QUÉBEC

12.30 Télévision
13.00 Pierre Nadeau rencontre...
13.30 Marche aux images
14.30 L'objectif
15.00 Télé documents
16.00 Festival international du jazz de Montréal
17.00 Marche aux images
18.00 Passe-Partout
18.29 La minute à Gérard D. Lafaille
18.30 Télévision
19.00 Pierre Nadeau rencontre...
19.29 La minute à Gérard D. Lafaille
19.30 Droit de parole
20.30 Les rendez-vous du mercredi
21.30 Val Bourdus
22.00 N.D.

99 T V F Q (Câble)

13.30 L'enfer
15.12 Empreintes
15.30 Le Théâtre de Bouvard
15.40 Si vous plait
16.00 Actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 Les mensonges au parloir
17.30 Mercredi-soir moi tout
18.00 L'été au cœur
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Un temps pour tout
20.00 Telfilm
21.00 L'heure de vérité
22.35 Intermède
23.00 Le Théâtre de Bouvard
23.09 Si vous plait
23.21 Les actualités régionales

6 CBMT

12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 Wok with Yan
12.58 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 Daytime Challenge
15.30 Coming Attractions
16.00 Do It For Yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Going Great
17.00 Happy Days
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 Facts of life
19.30 Consumerscope
20.00 "NHK Hockey Playoffs"
20.00 The National
21.00 The Journal
22.00 Newswatch
24.00 Newsweek Headlines and the National Update
24.27 Barney Miller

12 CFCF

12.30 Pulse
13.00 The Thick Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
15.00 WKRP in Cincinnati
16.00 A Day with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.07 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 MASH
20.30 McDonald's World
21.00 The Gold Monkey
21.30 The New Guy
22.00 Dynasty
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Cinéma 12
« That Man Bolt ». Drame 1973. Avec Fred Williamson, Miko Mayama, Bryon Webster
02.06 The Wayne Thomas Show

Ce soir, à 20h, au Centre d'essai de l'Université de Montréal, le théâtre de La Cannerie offre la première de *Graffiti Blues*, création collective sur les problèmes d'adaptation à la crise tel que les vivent les 18-30 ans. Le public pourra voir ce spectacle à la SPEC à compter du 4 mai. (Centre d'essai de l'UdM: 2332 Édouard-Montpetit, 6^e étage).

À l'occasion de la publication de son 30^e numéro, la revue d'art contemporain *Parachute* organise le vendredi 8 avril au Musée des beaux-arts de Montréal (de 9 h à 17 h) un colloque sur le thème « Art, technologies et culture de masse ». Il s'agira de réévaluer les répercussions des nouvelles technologies, sur l'art et la société en général. Renseignements : 842-9805.

Première le 8 avril
LES GARS
COMPAGNIE JEAN DUCEPPE
AU THÉÂTRE PORT-ROYAL
Voir annonce: LES THÉÂTRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC

THÉÂTRE DE 440U44

La résistible ascension d'Arturo Ui

de B. Brecht

mise en scène Buissonneau

AVEC: Marcel Cabay, Benoît Dagenais, Pierre Chagnon, Claude G. J. Raymond, Châles, Marc Legault, Jacques Thériault

DES LE 16 MARS: réservations 845-7277

100 ave. des Pins Est - @sherbrooke, autobus 144

Première le 8 avril
LES TROIS MOUSQUETAIRES
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE
AU THÉÂTRE DENISE PELLETIER
Voir annonce: LES THÉÂTRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC

Quand vous aurez vu ce film, vous vous souviendrez à jamais de son nom!

Lucien Brouillard

un film de CURZI CARRIÈRE

PIERRE CURZI - MARIE TIFO

le DAUPHIN 1

BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

7:30 - 9:30

Son triomphe changea notre monde pour toujours.

GANDHI

en Version Française

(Version Dolby au Crémazie seulement) Ce soir 8:00 P.M.

CREMAZIE 2

ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210 MAIL CHAMPLAIN 465-5906

ÉCHOS

Au Tritorium, les 7 et 8 avril (puis en matinée le 9) « Monde et théâtre » présente Michel Orphelin dans un spectacle solo: *Un soleil en pleine nuit*. Sur le sens de la vie et de l'oeuvre de François d'Assise. Monde et Théâtre s'inspire du mouvement Réarmement moral et croit que la seule révolution complète et garante d'un changement réel de la société est la révolution de l'Esprit. Chant, danse et mime. Au 255 est, Ontario. La pièce sera ensuite présentée à Québec, Jonquière, Trois-Rivières, Sorel et Ottawa.

Au Grand Café (1720 rue Saint-Denis) le jeudi 7 avril à 18 h, lancement du premier disque du jazzman québécois Steve Holt qui jouera quelques-uns de ses compositions.

En la chapelle du Sacré-Coeur (basilique Notre-Dame de Montréal) récital annuel, le 11 avril à 20 h, du *Collège royal canadien des organistes*, pour les gagnants du concours John Robb: Nicole Lemieux et Stephen Grant. Renseignements: 849-7577.

LES THÉÂTRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC: SAISON THÉÂTRALE 1983

AVEC LE CONCOURS DE L'ACADÉMIE DES ARTS VANTAGE

Ces théâtres sont membres de l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE THÉÂTRE

LE DEVOIR est également associé à la publication de cet espace publicitaire

À L'AFFICHE

COMPAGNIE DE QUAT'SOUS

au théâtre de Quat'Sous 100 est, avenue des Pins

ARTURO UI de Berthold Brecht

mise en scène de Paul Buissonneau

Denis Paris, Jean-Raymond Châles, Jacques Thériault, Marc Legault, Benoît Dagenais, Marcel Cabay, Bernard Meney, Suzanne Léveillé, Claude Gai, Pierre Chagnon, Gilles Cloutier

845-7277

LA COMMUNE À MARIE

au théâtre Petit Champlain Québec

LE BANC de Marie Laberge

mise en scène de Marie Laberge

Denise Gagnon, Jacques-Henri Gagnon, Jean-Marie Lemieux, Johanne Bolduc, Lorraine Côté, Reynald Robinson.

(418) 692-3094

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE

au théâtre de la Grande Réplique 200 ouest, rue Sherbrooke

LA DERNIÈRE MANCHE de Raymond Duthuque

adaptation de Jean Barbeau

mise en scène de Christian Routh et Olivier Granier

Daniel Gadouas, Jacques L'Heureux

282-3147

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT

au théâtre du Rideau Vert 4664, rue St-Denis

LES DROLATIQUES, HORRIFIQUES ET ÉPOUVANTABLES AVENTURES DE PANURGE, AMI DE PANTAGRUEL de Rabelais, d'après Antoine Maillet

mise en scène de Jean-Claude Marcus

Jean Besré, Jean Dalmain, Pierre Theriault, Lénie Scoffié, Jacques Leblanc, Yves Jacques, Léo Munger, Jean-Jacqui Boutet, Aurélien Jomphe.

844-1783

EN TOURNÉE

COMPAGNIE JEAN DUCEPPE

CIEL DE LIT de Jan De Hartog

traduction de François Tassé

mise en scène de Daniel Roussel

André Lachapelle, François Tassé, Martin Faucher, Esther Lewis

2 avril Québec

842-8194

THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC

au théâtre Centaur 453, rue St-François Xavier

À TOI, POUR TOUJOURS, TA MARIE-LOU de Michel Tremblay

mise en scène d'André Montmorency

Pierre Dufresne, Nicole Leblanc, Louise Bourque, Danielle Fichaud

6 avril Longueuil 9 avril Joliette

387-6219

À VENIR

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

au théâtre Denise-Pelletier 4353 est, rue Ste-Catherine

LES TROIS MOUSQUETAIRES d'Alexandre Dumas et Maquet

adaptation de René-Maurice Picard

mise en scène de Jean-Luc Bastien

Marika Boies, Yvan Benoit, Sophie Clément, Alain Journier, Véronique Le Flaguais, Marcel Leboeuf, Normand Lévesque, Jean-Louis Milette, Guy Nadon, Gilbert Sciotte, Daniel Simard.

253-8974

COMPAGNIE JEAN DUCEPPE

au théâtre Port-Royal

Place des Arts

LES GARS de Jean Barbeau

mise en scène de Claude Maher

Michel Dumont, Claude Michaud, Paul Savoie, Esther Lewis.

842-2112

La Société de la Place des Arts

Le Théâtre du Nouveau Monde

Le Théâtre du Trident

Le Châtelet des Arts

Productions Jean-Claude Lespérance

Le Centre National des Arts sont également membres de l'Association des directeurs de théâtre

SUR SCÈNE

L'AVANT-SCÈNE: 111, Laurier ouest (495-1952) — Jacques Marchand "Ré-éclat piano" 20 h 30, "Solange Aarsenault" 22 h 30.

CENTRE D'ACHAT PLACE VERTU: "Le diable spectacle d'auto de Jacques" Du 5 au 9 avril.

AU QUAT'SOUS: 100 est, Av. des Pins (845-0840) "Arturo Ui" de Berthold Brecht, 20 h 30.

L'ATELIER CONTINU: 1200 rue Laurier est. "Coeur de verre" du 6 au 17 avril 20 h 30.

LIRE ET DÉLIRE: 371 Roy e. (284-1790) Cinéma, trois courts métrages sur Colette.

L'OPALE: 3887 St-Denis (843-6089) — "Cécile" 21 h 30.

CAFÉ MONTROU: 1200, Saint-Hubert (844-7000) "AREU-MC" 20 h 30.

LA CITÉ II: (844-2822) — "Que les gros salaires levent le doigt" 7 h 00, 9 h 00.

LA CITÉ II: "Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux" 6 h 05, 7 h 05, 9 h 05.

LA CITÉ III: "Le bateau" 6 h 30, 9 h 00.

LA CITÉ III: "Le bateau" 6 h 30, 9 h 00.

LA CITÉ III: "Le bateau" 6 h 30, 9 h 00.

LA CITÉ III: "Le bateau" 6 h 30, 9 h 00.

LA CITÉ III: "Le bateau" 6 h 30, 9 h 00.

LA CITÉ III: "Le bateau" 6 h 30, 9 h 00.

CINÉPLEX IX: — "The Entity" 2 h 15, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 20.

CINÉMA MONTRÉAL II: (521-7870) — "Descente aux enfers" 2 h 15, 4 h 00, 7 h 45, "Le professionnel" 12 h 15, 4 h 00, 7 h 45.

CINÉMA MONTRÉAL II: — "Le verdict" 1 h 00, 5 h 10, 9 h 20. — "Amour et frigidité" 3 h 20, 7 h 20.

CINÉMA NEW YORKER: — "Veronica Voss" 7 h 15, "One and One" 9 h 30.

CLAREMONT: (486-7395) — "The Black station return" 7 h 15, 9 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS II: — "Victor Victoria" 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55, 17 h 55, 20 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS III: — "Adolescentes brûlantes" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 15, "Partouzes Franco suédoises" 13 h 20, 15 h 45, 18 h 20, 20 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Et Dieu créa les hommes" 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Théatralus" 19 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Monty python, the meaning of life" 7 h 30, 9 h 30.

CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10.

CRÉMAZIE: (388-4210) — "Gandhi" 8 h 00.

DAUPHIN I: (721-6060) — "Lucien Brouillard" 7 h 30, 9 h 30.

DAUPHIN II: — "E.T. l'extra-terrestre" 7 h 10, 9 h 20.

CHATEAU I: (271-1103) — "Le protecteur du quartier" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 45.

CHATEAU II: — "Jacob" 2 h 55, 6 h 20, 9 h 50, "Je t'aimais mon fils" 1 h 10, 4 h 35, 8 h 00.

CINÉMA LUMIÈRE: — "Le trésor des Brouillards" 7 h 30, 9 h 30.

CINÉMA LUMIÈRE: — "Le trésor des Brouillards" 7 h 30, 9 h 30.

CINÉMA LUMIÈRE: — "Le trésor des Brouillards" 7 h 30, 9 h 30.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Épidémie « mise en scène », selon le général Ilyia

Cisjordanie: Israël arrête des « suspects »

JERUSALEM (AFP) — Les autorités israéliennes ont commencé hier à arrêter des « éléments suspects » palestiniens non identifiés qu'elles ont accusés d'avoir « mis en scène » l'épidémie mystérieuse qui a entraîné, depuis deux semaines, des malaises chez plusieurs centaines de jeunes filles palestiniennes.

Sans attendre les conclusions de l'enquête médicale demandée par les Nations unies ou les résultats des recherches entreprises par des spécialistes américains, le chef de l'administration civile israélienne en Cisjordanie, le général Shlomo Ilyia, a affirmé que l'épidémie était le fruit d'une « monstrueuse escroquerie politique, utilisant à des fins de propagande des centaines de jeunes filles et exploitant cyniquement la

bonne foi des médias internationaux ».

Toutefois, le général Ilyia a admis implicitement qu'à ses débuts l'épidémie pouvait être due à autre chose que cette « conspiration », déclarant « qu'il n'y a pas eu, depuis le 1er avril, un seul cas de malaise qui n'ait été simulé ou qui ne soit le résultat d'une intoxication psychologique ».

Or, les premiers cas de malaises sont apparus à Arabeh, près de Djenine, le 21 mars, et 300 collégiennes de cette dernière ville ont été hospitalisées cinq jours plus tard, le 26.

« Une enquête minutieuse est en cours et nous espérons pouvoir présenter les preuves de cette conspiration dans quelques jours », a encore dit le gouverneur de la Cisjordanie.

Deux experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont rejoint hier à Djenine les deux spécialistes du centre de contrôle des épidémies d'Atlanta (États-Unis) pour enquêter sur l'intoxication des collégiennes. Il s'agit du Dr Ian Carter (Australie), directeur associé de la division Surveillance épidémiologique, et du Dr Gastone Vettorazzi (Italie), toxicologue et membre du programme sur la « sécurité des substances chimiques ». Leur mission a été déclinée en concertation avec le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar. Ce dernier a reçu lundi mandat du Conseil de sécurité de mener une enquête urgente sur les causes possibles de la maladie.

Un autre spécialiste, le Dr Francisco Altherr, envoyé

par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), était arrivé en Israël à la fin de la semaine dernière et en est reparti lundi pour rédiger son rapport au siège du CICR, à Genève.

Deux cents personnes restaient hospitalisées hier soir et une diminution progressive de l'affection est à prévoir dans les prochains jours, a indiqué à l'AFP le docteur Sheadeh el-Sheadeh, directeur général des services hospitaliers cisjordanais.

Selon le docteur sheadeh, « la grande majorité » des jeunes filles a été hospitalisée sous le coup d'une intense frayeur, mais l'hypothèse d'une intoxication demeure dans certains cas.

Le docteur Moshe Throush, chef de clinique à l'hôpital Tel-Hashomer de Tel-Aviv, a pour sa part déclaré qu'au-

cun des cas qui lui ont été soumis en raison de leur apparente gravité n'était « lié à un quelconque empoisonnement ».

Les équipes de recherche de l'institut Weizmann de Rehovot et du Technion de Haïfa qui ont analysé les données cliniques de l'affection sont parvenues à la même conclusion, a affirmé la télévision israélienne.

L'OLP et des notables de Cisjordanie, comme la grande majorité de la population palestinienne, accusent l'armée ou des colons israéliens d'avoir « tenté d'empoisonner », voire de « stériliser » les collégiennes en leur faisant absorber des produits toxiques, ou encore de chercher à forcer ainsi les Palestiniens à quitter la Cisjordanie.

La tension dans les territoires occupés, très vive dimanche et lundi après l'annonce que quelque 400 élèves de la région d'Hébron, au sud, et de Tulkarem, au nord, avaient été victimes de mêmes symptômes que celles de Djenine, a baissé hier. L'armée israélienne a levé le couvre-feu à Hébron et dans plusieurs autres villes de Cisjordanie.

Cependant, elle l'a rétabli dans le camp de réfugiés de Djalazoun, après qu'un cocktail molotov eut été jeté contre une patrouille israélienne.

Enfin, 300 étudiants de l'université palestinienne de Bir Zeit ont commencé hier une grève de la faim en signe de solidarité avec les jeunes filles intoxiquées.

Euromissiles: vers une offre US chiffrée

WASHINGTON (AFP) — Il n'est pas exclu que les États-Unis fassent à l'Union soviétique une proposition chiffrée de réduction des armes nucléaires en Europe lorsque les négociations de Genève reprendront le mois prochain, a déclaré hier M. Richard Burt, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes.

M. Burt a expliqué au cours d'un déjeuner de presse que d'ici au 17 mai le gouvernement Reagan allait poursuivre des consultations intensives avec M. Paul Nitze, son représentant aux négociations sur les euromissiles à Genève et avec ses alliés de l'OTAN.

« Nous espérons donner à Paul Nitze assez de souplesse pour parvenir à un accord », a-t-il dit comme on lui demandait si les négociateurs américains apporteraient des précisions chiffrées à la proposition d'accord intérimaire faite la semaine dernière par le président Reagan. « Nous n'avons rejeté aucune option ».

M. Burt a ajouté que le ferme soutien réaffirmé par les gouvernements européens de l'Alliance atlantique au déploiement des fusées Pershing et des missiles de croisière donnait aux États-Unis « une base ferme pour demander aux Soviétiques de prendre très sérieusement en considération notre nouvelle initiative ».

« Nous espérons qu'ils reviendront à la table de négociations d'une façon constructive », a-t-il dit.

Le secrétaire d'État adjoint a estimé que jusqu'ici « l'objectif essentiel (des Soviétiques) dans les négociations sur les euromissiles a été de faire échouer le déploiement (des nouveaux missiles américains) sans en payer le prix ».

« Ils ne doivent pas croire qu'ils pourront faire échouer la décision (de déploiement), a-t-il ajouté. L'Alliance est dans une position plus forte qu'elle n'a été depuis plusieurs années ».

Répondant aux accusations venant quotidiennement de Moscou, M. Burt a démenti que les États-Unis cherchent à effrayer l'Union soviétique par la menace d'un retour à la guerre froide. « Notre stratégie, a-t-il dit, est de démontrer que sans un accord de réduction équilibré nous sommes décidés à rétablir l'équilibre par l'application de la décision de déploiement ».

Trois jours après le « rejet » par l'Union soviétique de la proposition de solution intérimaire au problème des missiles nucléaires en Europe, tout le monde à Washington est d'accord pour estimer que la porte reste ouverte à un compromis.

Mais la question que l'on se pose maintenant est de savoir si le président Ronald Reagan et son entourage de Californiens conservateurs ont vraiment envie de parvenir à un accord qui dispenserait de déployer les nouveaux missiles américains en Europe occidentale à la fin de l'année.

« La bonne nouvelle après le week-end de Pâques est que la porte des négociations sur les armes nucléaires est encore ouverte », écrivait hier le *Christian Science Monitor* dans un éditorial qui souligne le caractère « raisonnable » et « modéré » de la réponse soviétique faite par le vice-premier ministre Andreï Gromyko.

Le « columnist » Joseph Kraft, dont l'article de politique étrangère parait dans 275 quotidiens américains, écrit de son côté: « La route du compromis reste ouverte, mais on peut sérieusement se demander si, quelque, dans le gouvernement Reagan, peut mener cette entreprise ».

Ces interprétations ne sont pas trop éloignées des réactions du département d'État qui avait estimé samedi dernier que le « niet » apparent de M. Gromyko n'était probablement pas le dernier mot de l'URSS.

Violente manifestation à Sao Paulo

SAO PAULO (AFP) — Plusieurs dizaines de personnes ont été plus ou moins sérieusement blessées hier après-midi au cours de la manifestation contre le chômage qui s'est déroulée devant le palais du gouverneur de l'État de Sao Paulo, selon les premières informations.

Il s'agit de la deuxième journée de violence dans la ville de Sao Paulo (8,5 millions d'habitants), qui est le plus important centre industriel d'Amérique latine. Lundi, une personne avait été tuée et 110 autres blessées au cours d'une première manifestation organisée pour protester contre le chômage, mais à laquelle s'étaient mêlés des groupes apparemment incontrôlés qui ont pillé quelques magasins.

Les affrontements les plus violents se sont produits au moment où la foule a envahi les jardins du palais du gouverneur arrachant les grilles et criblant de pierres et de morceaux de bois les policiers militaires arrivés en renfort. Ceux-ci ont dispersé les manifestants à coups de matraques et de grenades lacrymogènes et ont réussi à repousser les envahisseurs. C'est dans des circonstances encore non éclaircies qu'un député du Parti des travailleurs (PT, gauche syndicale), M. Jose Neto, devait alors être blessé par un projectile.

M. Franco Montoro, gouverneur de l'État de Sao Paulo qui appartient au principal parti d'opposition, le Parti du mouvement démocratique brésilien, a reçu une délégation des manifestants appartenant à un mouvement contre le chômage et la cherté de la vie. S'adressant aux journalistes, le gouverneur — un des 10 gouverneurs de l'opposition élu à l'issue des élections de novembre et qui est entré en fonction le 15 mars dernier — a lancé un appel au calme et promis de s'attaquer au problème du chômage tout en soulignant que cela ne pouvait pas se régler en une demi-heure.

La foule des manifestants, évaluée à quelque 3.000 personnes, qui attendait devant le palais du gouverneur le résultat de cette entrevue, s'est alors reformée en cortège pour regagner le quartier populaire de Santo Amaro où les troubles avaient commencé lundi.

Washington manifeste son impatience

Arafat va consulter Koweït

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a clairement manifesté hier son impatience devant la prolongation sans résultat apparent des entretiens jordano-palestiniens.

Le porte-parole du département d'État, M. John Hughes, a ainsi estimé au cours de sa conférence de presse quotidienne qu'il était « grand temps » que le roi Hussein de Jordanie se joigne à des négociations avec les États-Unis pour un règlement global de la crise au Proche-Orient.

M. Hughes a jugé qu'il était « nécessaire d'accomplir vite un pas en avant vers des négociations ». C'est uniquement à « la table de négociations », qu'une « solution pourra être apportée au problème palestinien sous tous ses aspects », a poursuivi le porte-parole.

Le plan de règlement du président Reagan, annoncé le 1er septembre dernier, « constitue le meilleur moyen » pour entamer ces négociations, a ajouté M. Hughes.

Le plan du président Reagan prévoit notamment la création d'une entité palestinienne en association avec la Jordanie, et dans cette perspective, le gouvernement américain estime essentiel que le roi Hussein accepte de participer au processus de négociations issu des accords de Camp David.

Le porte-parole du dépar-

tement d'État a tenu à rendre hommage au souverain jordanien, qui avait jugé que le moment était propice « à une relance du processus de paix », selon les termes de M. Hughes. Mais le gouvernement américain espère que « d'autres aussi reconnaîtront que l'occasion est unique et qu'il faut la saisir avant qu'il ne soit trop tard », a ajouté M. Hughes.

Le porte-parole n'a pas précisé qui étaient ces « autres », mais il a souhaité qu'ils soutiennent le roi Hussein dans son désir d'avancer vers la paix.

Par ailleurs, une pause de 48 heures dans les entretiens jordano-palestiniens a été décidée hier alors que de nouveaux efforts sont faits pour réaliser un accord sur un communiqué commun concluant les récentes conversations, à Amman, entre le roi Hussein et M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (CEOLP).

Le chef de l'OLP, qui s'est entretenu quatre fois avec le souverain depuis son arrivée en Jordanie, jeudi dernier, a quitté Amman hier matin pour Koweït.

M. Khaled Fahoum, président du Conseil national palestinien (CNP, parlement), a déclaré à l'AFP que le chef de l'OLP s'est rendu à Koweït pour avoir des entretiens avec « certains responsables arabes ». Le commu-

niqué commun jordano-palestinien ne sera publié qu'après le retour de M. Arafat attendu dans les 48 heures en Jordanie.

Selon des informations non-confirmées, le chef de l'OLP pourrait également se rendre en Arabie saoudite pour y avoir des consultations, puis à Damas pour présider une nouvelle réunion du CEOLP, avant de regagner Amman.

À ce propos, on note que le prince Saoud Faycal, ministre saoudien des Affaires étrangères, est arrivé à Amman hier soir porteur d'un message du roi Fahd au roi Hussein. C'est la troisième visite du prince Faycal en l'espace de quelques jours, notent les observateurs, qui relèvent que l'Arabie saoudite joue un rôle de médiateur entre la Jordanie et l'OLP.

L'Arabie saoudite est favorable à la poursuite du dialogue entre l'OLP et la Jordanie et soutient les efforts jordano-palestiniens pour une action politique commune, indique-t-on enfin de bonne source.

Le comité mixte restreint jordano-palestinien, chargé de rédiger les termes du communiqué commun qui tiendra les conclusions des entretiens d'Amman, a tenu une nouvelle réunion hier matin et a remanié le texte adopté lundi, a-t-on appris de

bonne source.

Ces entretiens doivent tenter de dégager un accord permettant à la Jordanie d'entrer dans les négociations de paix au Proche-Orient, rappelle-t-on.

Le retard observé dans la publication de ce communiqué, prévu pour lundi, résulte de divergences au sein même du comité exécutif qui a siégé presque sans désencombre, lundi, à Amman, sous la présidence de M. Arafat, a-t-on appris de source palestinienne informée.

Les représentants de la tendance dure au sein du CEOLP auraient émis des réserves sur certains termes du communiqué commun qui étaient trop « modérés » à leur avis, a-t-on précisé de même source. Ils auraient demandé que le communiqué jordano-palestinien condamne le plan Reagan - qui prévoit une entité palestinienne autonome associée à la Jordanie, mais ignore l'OLP et écarte la création d'un État palestinien. Cette demande a été rejetée par la Jordanie, qui considère que ce plan est un pas positif, a-t-on appris de bonne source.

Bangkok lance une offensive diplomatique contre le Vietnam

BANGKOK (Reuter) — Au lendemain de ses raids aériens contre des soldats vietnamiens entrés sur son territoire depuis le Cambodge, la Thaïlande a lancé

hier une vaste offensive diplomatique contre Hanoi, qu'elle accuse d'agression.

De son côté, le Vietnam a démenti hier que ses forces déployées au Cambodge aient franchi la frontière thaïlandaise et qualifié de calomnieuses les informations selon lesquelles des civils ont été attaqués. Hanoi exige que la Thaïlande cesse de « soutenir » la résistance cambodgienne.

Des responsables thaïlandais ont déclaré que deux chasseurs F-5E avaient attaqué lundi au napalm - en « dernier recours » quelque 150 soldats vietnamiens retranschés sur la colline de Phnom-Pra, que Bangkok considère comme territoire thaïlandais. La frontière kméro-thaïlandaise est cependant mal définie.

Un porte-parole de l'armée a par la suite démenti cette information, en assurant qu'on n'avait pas eu recours

au napalm. Ce serait la première fois qu'on l'utilise en Indochine depuis la fin du conflit vietnamien.

L'offensive des forces de Hanoi contre les bases des maquisards khmers situées à proximité de la Thaïlande a provoqué un afflux de réfugiés cambodgiens dans ce pays, où leur nombre atteindrait 250.000 environ.

Le ministère thaïlandais des Affaires étrangères a réuni hier les ambassadeurs de plus de 20 pays et les a engagés à condamner ce que Bangkok qualifie d'agression vietnamienne et à l'aider à défendre sa souveraineté.

Tandis que des renforts militaires étaient dépêchés dans la zone frontrière, à environ 270 km de la capitale, le ministère des Affaires étrangères publiait un communiqué accusant le Vietnam de rechercher une confrontation directe avec la Thaïlande.

Mugabe défend son armée au Matabeleland

HARARE (AFP) — Le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, a défendu avec vigueur hier la politique de son gouvernement au Matabeleland (ouest du pays), au lendemain de l'assassinat d'un sénateur blanc, M. Paul Savage, de sa fille et d'un ressortissant britannique à une centaine de km de Bulawayo, capitale de la province, par des dissidents, anciens guérilleros partisans de M. Joshua Nkomo.

M. Mugabe a dénoncé à cette occasion les religieux, les organisations d'aide et les journalistes étrangers, qui ont fait état de massacres de civils par l'armée dans le Matabeleland. Il a affirmé que les opérations contre les dissidents et leurs partisans se poursuivraient « jusqu'à ce que nous en soyions débarrassés aux quatre coins du Matabeleland ».

PELLETIER et PELLETIER

Optométristes

84, NOTRE-DAME OUEST, 4^e ÉTAGE

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous:

845-2987

Les cahiers spéciaux du Devoir

Le 12e Salon international du livre de Québec

Le Devoir publiera son cahier annuel à l'occasion du Salon du livre de Québec, le samedi 16 avril prochain.

Dans ce supplément littéraire, Jean-Louis Roy et Lise Bissonnette proposent le thème « *Faire des livres au Québec* », avec la participation de nos principaux collaborateurs.

Nous invitons les éditeurs à profiter de cette occasion pour promouvoir leurs plus récentes parutions et inciter nos lecteurs à participer à cet événement culturel.

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire auprès de Jacqueline Avril avant le 5 avril prochain.

LE DEVOIR

211, rue St-Sacrement, Montréal, QC. H2Y 1X1 Tél: 844-3361

LES SALÉSIENS DE DON BOSCO

ANNONCER L'ÉVANGILE
PAR UNE PRÉSENCE ÉDUCATIVE
AUPRÈS DES JEUNES

17 000 prêtres et frères
dans plus de 100 pays
Au Québec depuis 1955



Au service des jeunes

pour Fins Gourmets seulement

A Magog, une bonne adresse...



rés: (819) 843-8521

Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

Au Vieux Montréal



Restaurant Fran.ais

Cuisine française
Repas d'affaires
Table d'hôte tous les soirs

361 est, rue St-Paul Vieux Montréal

Réervations: 861-5337

SAVINI

CUISINES DU NORD D'ITALIE
ET FRANÇAISE

— Spécialité préparée à la table

— Table d'hôte jusqu'à 21 h.

de 17h30 à 23h30...

Ouvert le dimanche à partir de 17 h.

Fermé lundi

Réserver s.v.p.

3620 boul. St-Laurent, Mt. 845-3326

Le budget fédéral (2)

DES budgets fédéraux de novembre 1981 et de juin 1982, on aura surtout retenu, outre le fait qu'ils étaient l'un et l'autre fondés sur de fausses prémisses et en conséquence qu'ils ont produit des résultats navrants, des énoncés plutôt grandiloquents sur les stratégies à adopter et une assurance factice dont le contenu s'est vite dégonflé. À quelques jours de la présentation d'un nouveau budget par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, présentation prévue pour le 19 avril, quelles leçons doivent être tirées des deux précédents exercices ?

L'affinage des prémisses budgétaires apparaît aussi difficile que nécessaire. Les comportements économiques ont été difficilement prévisibles depuis près de deux ans. Ils demeurent encore incertains. Cependant il apparaît plus aisé d'en définir les marges possibles.

Dans le domaine de l'énergie, la situation actuelle devrait prévaloir pour les 12 prochains mois. Le gouvernement canadien ne peut éviter une chute substantielle de ses revenus dans ce secteur à moins de briser sa propre règle fixant le prix du pétrole domestique à 75 % des prix internationaux.

La croissance de la production industrielle est apparue plutôt spectaculaire au mois de janvier. En effet, une croissance de 5 % constitue une performance remarquable. Mais, ce fait ne signifie pas que l'assiette fiscale des entreprises soit rétablie. La performance de janvier sera-t-elle de courte durée, plutôt liée au renouvellement d'une partie des inventaires qu'à celui d'une véritable reprise de l'activité économique ? Dans la meilleure hypothèse, la relance de la production industrielle produira des dividendes fiscaux plutôt limités, compte tenu de la chute des profits industriels au cours des deux dernières années.

Bref, au niveau des revenus, la situation des finances publiques ne s'améliorera pas. C'est même le contraire qui pourrait se produire. De plus, toute augmentation des charges fiscales des sociétés et des particuliers, aurait l'effet d'un frein direct sur la « reprise déjà amorcée » au jugement du ministre Lalonde. Dans un tel contexte, la marge de manoeuvre apparaît restreinte.

Le ministre reçoit ces jours-ci des avis contradictoires. Les uns à l'instar des économistes de l'Institut d'analyse politique de l'Université de Toronto l'enjoignent de stimuler l'activité économique par des programmes publics au risque même de gonfler le déficit. Les autres, moins assurés d'une reprise solide et durable l'enjoignent de ne prendre aucun risque avec la spirale inflationniste, de ne pas compter sur un changement d'attitudes de la part des consommateurs et de ne pas sous-évaluer les effets d'un déficit élevé en 1983-84 sur la stabilité des taux d'intérêt. Les milieux d'affaires ont fait remarquer récemment que le déficit canadien s'il devait atteindre à nouveau les \$ 30 milliards en 1983-84 serait alors de 30 % supérieur à celui du gouvernement américain.

Les optimistes célèbrent déjà la fin de la crise économique. Ils fondent leurs certitudes sur quelques indicateurs plutôt rassurants : chute de l'inflation, croissance de la production industrielle et pers-

pectives favorables d'investissements industriels. Mais cette confiance n'est pas également partagée. Des analystes ont fait remarquer récemment que des velléités de reprises de l'activité économique avaient marqué les premières semaines des quatre dernières années pour s'effondrer dès le deuxième trimestre. On a noté une diminution de la demande de biens durables, un glissement des achats d'automobiles et une réduction de la production industrielle sur les marchés américains, en février et en mars. Les déficits gouvernementaux demeurent extrêmement élevés. La stabilité des taux d'intérêt n'est certes pas assurée. Le commerce international est déjà marqué par une poussée protectionniste majeure. Si le sommet économique de mai à Williamsburg devait échouer et si les tendances protectionnistes n'étaient pas alors résorbées, la reprise pourrait trouver son terme prématurément. Entre l'optimisme hâtif et le spleen destructeur, le ministre des Finances doit dégager une stratégie budgétaire souple laissant des possibilités d'ajustement en cours de route. On ne lui tiendra pas rigueur de cette souplesse si elle accompagne une démarche réaliste et franche.

Diminution certaine des revenus du côté du pétrole, au mieux maintien des revenus du côté des sociétés, incertitude quant aux revenus découlant de la consommation, risque de gonfler à nouveau les taux d'intérêt par un élargissement du déficit canadien, danger considérable de stimuler l'inflation par un niveau trop élevé des dépenses, ces balises laissent peu de place à la définition de programmes nouveaux. Le ministre des Finances doit résister à la tentation de créer dans l'immédiat l'illusion de la relance en élargissant les programmes actuels d'emploi ou leur donnant des frères jumeaux. Certes les chiffres et les réalités du chômage constituent une puissante invitation à faire et à promettre. Mais outre le fait qu'on doit s'interroger sur l'efficacité de ces programmes gouvernementaux de création d'emplois, leur expansion pourrait ébranler les fondements fragiles d'une reprise encore problématique.

Une chose est certaine, la rhétorique de la grande stratégie industrielle, qui fut la marque de commerce des derniers énoncés budgétaires, soulève plus d'objections que d'enthousiasme. On attend du gouvernement une attitude plus modeste, une mise en ordre de la comptabilité nationale et une preuve que dans ces temps difficiles l'austérité a finalement rejoint la capitale fédérale. Une telle attitude donnerait sa chance à l'investissement industriel et rétablirait vraisemblablement la confiance des consommateurs. Plus que toute autre démarche, elle contribuerait à rétablir les conditions d'expansion du marché de l'emploi, un marché de l'emploi offrant un travail stable et non pas une occupation temporaire. Mais cette discipline exige un courage politique considérable qui a fait défaut à Ottawa ces dernières années.

— JEAN-LOUIS ROY

Pressions répétées sur Israël

LE GOUVERNEMENT israélien s'expose aux nombreuses tuelles qui s'abatent sur lui ces jours-ci. Il ne s'agit plus de tirs d'artillerie ou d'attentats meurtriers, mais les résultats risquent de faire aussi mal.

À l'intérieur, on apprendait hier que plusieurs centaines de militaires israéliens refusent la décoration de la guerre du Liban, parce que cette guerre « n'était pas indispensable pour la défense de la patrie ». Geste concerté, politiquement embarrassant autant envers les citoyens israéliens qu'envers les interlocuteurs avec qui Israël négocie le désengagement de ses troupes qui occupent le Sud-Liban depuis dix mois. L'accord intervenu jeudi, à la 24e rencontre tripartite, demeure partiel et risque d'être relégué loin derrière les litiges qui restent en cours.

En Cisjordanie, qu'Israël occupe depuis 15 ans et s'emploie à coloniser de façon irréversible, les mystérieux empoisonnements de centaines de jeunes Palestiniennes ne sont pas tirés au clair et embarrassent sérieusement Jérusalem.

Le premier groupe d'étudiants, à Arabah et à Djénine, semble effectivement avoir été atteint d'un malaise mystérieux. Nous saurons bientôt de quoi il en retourne puisqu'un spécialiste de la Croix-Rouge a terminé son enquête et que deux autres spécialistes mandatés par le secrétaire général de l'ONU sont arrivés hier à Djénine pour faire enquête. En attendant ces conclusions, les accusations d'halluci-

nation collective, lancées par Israël, ne semblent pas plus fondées que les condamnations prononcées contre l'armée israélienne par des extrémistes palestiniens, accusations reprises par la Ligue arabe. Dans ce contexte de récupération politique, les centaines de nouveaux cas signalés en fin de semaine sèment le doute.

Ce drame des empoisonnements mis à part, la politique israélienne en Judée-Samarie, le nom hébreu de la Cisjordanie, se heurte de plus en plus aux manifestations des Palestiniens : les jets de pierres par des enfants se poursuivent, des cocktails Molotov s'y ajoutent, des grèves de la faim sont suivies ici et là.

Le maire de Bethléem disait samedi au DEVOIR à quel point le temps presse pour les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza : si des négociations, incluant l'OLP et la Jordanie, ne sont pas entamées très prochainement, si le gouvernement Begin réussit son pari d'installer 100.000 colons juifs en Cisjordanie, aucun gouvernement israélien ne saura plus faire partir ces colons. Pour reprendre l'expression du président égyptien rapportée par M. Freij, « les Palestiniens sont à rater le train de l'histoire ».

Dans ce contexte historique, les entretiens qu'ont eus, de jeudi à lundi, le leader de l'OLP, M. Arafat, et le roi Hussein de Jordanie, revêtaient la plus grande importance. Mais on apprendait hier qu'il faudra attendre au moins 48 heures avant de connaître les résultats de ces entretiens, M. Arafat

étant parti à Koweït sans que les délégations soient parvenues à s'entendre sur un communiqué commun. Des sources de France-Presse faisaient état hier d'une divergence fondamentale à propos du sort à réserver au plan de paix du président Reagan. Le train de l'histoire poursuit son chemin.

La source de pression qui aura fait le plus mal au gouvernement israélien, ces derniers jours, réside toutefois à Washington. Le président Reagan a perdu patience et décrété un embargo sur la livraison de 75 avions de combat F-16 commandés par Israël. La négociation avec le Liban ne progresse pas suffisamment, affirme M. Reagan. Celle qui serait susceptible de régler le problème palestinien ne démarre même pas, aurait-il pu ajouter.

On attendait une sanction des États-Unis depuis plusieurs mois : « Tant que les forces israéliennes sont dans la position d'occuper un autre pays qui leur a demandé de s'en aller, il nous est interdit par la loi de livrer ces appareils », a dit M. Reagan. La même loi prévalait ces récents mois mais le président n'avait pas décidé de s'en prévaloir. Son geste dénote une impatience grandissante de la part du grand allié d'Israël, impatience que le gouvernement Begin ne pourra contenir longtemps. Les sources de pression, intérieures et extérieures, se multiplient. Pendant combien de temps le cabinet Begin y répondra-t-il en faisant la sourde oreille ?

— GILBERT BRUNET

Respectons les genres

LA Société de la baie James et le quotidien *The Gazette* viennent de découvrir une tradition britannique : nos parlements, lorsque leurs privilèges sont mis en cause, peuvent se transformer en tribunal. Et, en pareilles circonstances, ils détient des pouvoirs exorbitants. Ces frontières méconnues de notre droit gagneraient à être explorées et soumises à l'autorité de la loi.

Une première distinction s'impose entre une commission parlementaire qui examine un cas comme celui de M. Mackasey, et une autre qui est chargée d'entendre les sociétés d'État dans les affaires relevant de leur loi constitutive. La première tranche un litige ; la seconde, ordinairement pas.

À Ottawa, les députés auront été étonnés d'apprendre que leur comité peut non seulement faire enquête par les moyens de son choix, mais prendre des sanctions sévères allant jusqu'à l'emprisonnement. Les témoins ne sont d'aucune manière assurés que des règles équitables régiront leur comparution. Les membres siègent comme procureurs et juges. La plupart d'entre eux pourront être liés par des liens de parti ou d'amitié avec un député mis en cause, certains seront peut-être hostiles.

Le même conflit structurel existe à Québec, malgré la toute nouvelle loi de l'Assemblée nationale. Le règlement qui mettra en application la loi 90 tentera d'éviter les embûches, mais les députés auront fort à faire pour édicter des règles leur permettant d'é-

tre juge et partie dans une même cause ! Ces problèmes n'ont pas retenu l'attention, car rarissime est cette procédure d'exception : ils ne sont pas moins réels.

Différente en principe est la situation des députés et des témoins d'une commission parlementaire examinant les affaires d'une société d'État. Un tel comité n'a pas le caractère d'une cour ou d'une commission d'enquête. Ses travaux visent à faire mieux comprendre des problèmes, des projets, des besoins. Il n'y a pas d'accusé ; les témoins sont plutôt des invités ou des gens ayant demandé de comparaître.

L'expérience récente de l'affaire de LG-2 aura montré de façon éloquentes qu'on peut passer trop facilement d'un régime de commission à un autre. En effet, la loi ne fait pas de distinction quand il s'agit de contraindre un témoin, de l'assumer, de lui faire produire des documents et de l'obliger à répondre aux questions. Comme en d'autres forums, la loi 90 prévoit certes que le témoignage d'une personne ne peut être retenu contre elle devant un tribunal, sauf parjure. Mais elle ne prévoit rien quant à la réputation des témoins, au caractère confidentiel des délibérations des conseils des sociétés d'État, etc.

Il faudra donc préciser les règles du jeu que devront respecter les sociétés d'État quand elles viendront rendre compte de leur gestion. Certains auraient voulu que la commission entendait ces entreprises publiques siège à huis clos comme un comité de la Dé-

fense nationale ! À l'instar du parlement, ces commissions doivent être publiques. On ne pourra éviter les questions de procédure. Mieux vaut les résoudre, même imparfaitement, que de les escamoter en sapant la crédibilité de l'exercice.

M. René Lévesque, dans l'affaire qui l'intéresse, aurait pu soumettre la question non pas à la commission de l'Énergie, peu outillée pour y faire face, mais à la commission dont relèvent les privilèges des députés. La SEBJ aurait su qu'elle comparaitrait devant une cour, une « haute cour » héritée de Londres. Le problème des règles de preuve et de protection des témoins n'aurait pas été résolu pour autant.

Dans une affaire où sont mêlées les décisions et la conduite à la fois d'un membre du gouvernement et de dirigeants d'une société d'État, ne serait-il pas indiqué de recourir plutôt à une commission d'enquête ? Une telle commission est nommée par le gouvernement, certes, alors qu'un comité parlementaire est formé de membres élus de l'Assemblée. Mais elle jouit d'un plus grand statut d'indépendance. Ses méthodes de travail ont été précisées ces dernières années, de manière à protéger davantage les témoins. Son rapport revêt un caractère d'impartialité, même si ses conclusions ne sont pas péremptoires.

Le respect des genres devrait ainsi nous aider à découvrir, pour chaque forum, les règles à respecter.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Sains, les jours saints

ALBERT BRIE

BRIE

SI LES ENFANTS, quand ils grandissent, se contentaient de nous faire vieillir, il n'y aurait rien à redire. Mais, sans le savoir, par le changement précipité des mœurs qui se démodent avant d'avoir fait leurs racines, ils rejettent à des distances d'années-lumière les us et coutumes dont l'intangibilité semblait encore assurée il y a à peine 25 ans.

Cette réflexion, je me la faisais Vendredi saint dernier. Profitant du soleil, et défiant le temps « cru », ma femme et moi, pour tuer le temps — Pardon ! Seigneur — nous rasions une touffe de pruniers envahisseurs. D'une année à l'autre, ces arbustes indisciplinés devaient un peu trop allégrement l'espace gazonné qui s'étend devant la maison. Il y a à quelque vingt ans, c'était un sage petit prunier ornemental fleurant bon de ses timides fleurs blanches et roses. Au bout de trois ans, il a connu une crise de croissance. Il s'est « ensauvagé ». Il me rappelait des chenilliers aux multiples pousses fantasmagoriques et épineuses, dont nos culottes courtes gardaient le souvenir déchirant.

Passant dans la rue deux jeunes gens, ils lancent dans ma direction : « Bonjour ! Monsieur Brie ». Je leur retourne le bonjour. « Qui est-ce ? » demande ma femme. « Sais pas ! » Ils savent qui nous sommes, qui nous sommes restés. Mais à nous, leur identité n'éveille aucun souvenir.

Facile à expliquer. Ce sont sans doute des camarades de jeux de nos fils, il y a cinq ans peut-être. Ils avaient 12-13 ans à cette époque. Métamorphosés en adolescents, ils sont devenus méconnaissables, sembla-

bles au prunier cultivé qui a changé de nature.

Une heure plus tard, Vincent arrive. Il a décauché la nuit dernière. Je n'ose pas dire « dans la nuit de Jeudi au Vendredi saint ». Nous lui permettons d'agir à sa guise ; pour être plus exact, il se le permet. N'a-t-il pas 18 ans ? Nous n'exigeons qu'une chose : « Téléphone pour nous dire si oui ou non tu vas entrer coucher. » Est-ce trop demander ? Il faut croire que si, puisqu'il n'a pas respecté la consigne.

À table, ma femme l'interpelle. Une fois, deux fois, trois fois. Pas de réponse. Il n'entend pas, il a son walkman sur les oreilles. Soudain : « Oui ! c'est quoi votre problème ? »

— Un téléphone, ça ne coûte pas cher.

— Téléphone ! ! ! La musique (?) grésille. CKOI, CHOM, sait pas ! Sa mère se risque : « Nous sommes permissifs, Vincent. On ne te demande pas où tu as passé la nuit, et avec qui et comment. Mais au moins, tu aurais pu téléphoner pour nous dire de ne pas t'attendre. » Et j'enchaîne : « Ta mère... enfin... nous nous inquiétons. Parce qu'enfin, il aurait pu t'arriver quelque chose... Montréal, c'est pas la cour d'école. »

— Sortez un peu... Arrivez en ville... J'ai rencontré plein d'amis du cégep. On a fait les bars.

— Avec quel argent ?

— L'argent ? Y'a rien là ! On n'est plus en 1930.

— Hé là, jeune homme, dis-je, pour rectifier, en 1930, nous avions trois ans. On n'est pas si pépé et même que tu crois.

Vincent nous regarde, ennuyé, remplace ses écouteurs — de jolis petites éponges roses — sur ses oreilles et réintègre CKOI ou CHOM. Puis, il plonge sa fourchette dans l'inqualifiable « gibelotte » que l'on nomme

« poutine ». La communication est coupée. Chacun son monde et son alimentation.

— Je suis sûr que tu penses la même chose que moi, dis-je à ma jongleuse de femme.

— Probable. Je me revoyais chez moi, à table, aux deux tables, parce qu'on était douze : huit à la grande et quatre à la petite pour les petites.

— Douze, c'est du monde. Nous, nous n'étions que dix.

— Le Vendredi saint, on était plus silencieux que de coutume, si c'est possible. C'était « mourant », sans vouloir faire de jeu de mots.

— Et c'était maigre dans les assiettes. Un mélange de patates pilées, de reste de poisson et de navet. Ah ! le « chouliame », mon légume de carême.

— Mais on ne se sentait pas trop triste.

— La Résurrection approchait, c'est ça ?

— Oui ! le chocolat du lendemain. Le Vendredi, on aurait mangé de la « chnoutz », tellement on était habité par des visions de sucreries.

— Moi, le lendemain, je me souviens, j'étais dehors. Je voulais entendre la volée des cloches de retour de Rome. Au premier ding-dong, on communiait à la tire d'étable. On plongeait dans le nanane comme des pourceaux, il faut bien le dire. Oui !, ça vous avait un goût paradisiaque, après 45 jours bien comptés de dessert de cerises de terre.

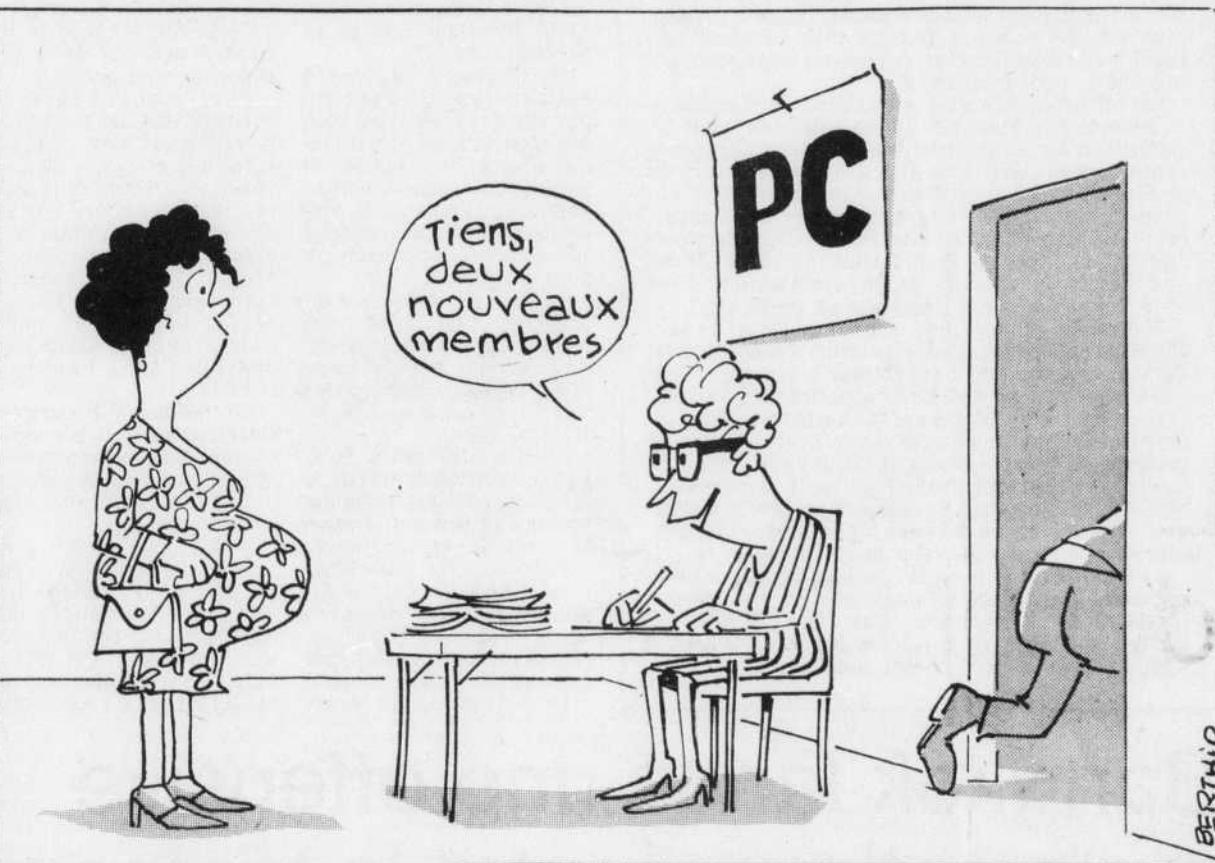
— Où est Vincent ? demande subitement ma femme ?

— Au sous-sol, devant la télévision américaine, comme toujours.

— Non ! J'ai plutôt l'impression que la poutine n'a pas passé.

J'ai pas de pitié. Qu'il souffre un peu.

— Tu as raison ! Qu'il porte sa croix.



LES TRES AU DEVOIR

De baccalauréat en milieu carcéral

Lettre adressée à M. Robert Kaplan, solliciteur général du Canada

JE SUIS un étudiant détenu en libération conditionnelle de jour et je poursuis présentement, à l'Université Laval, un baccalauréat général entrepris durant ma détention à l'Institut Laval. Grâce au projet BAGIL (baccalauréat et arts général à l'Institut Laval), j'ai pu faire de mon incarcération un stage de revalorisation personnelle et une période de rééducation qui me permettent aujourd'hui une réintégration sociale normale.

Il est inutile de vous dire à quel point je veux contester votre décision d'abandonner le projet d'études postsecondaires dans les pénitenciers fédéraux.

C'est parce que j'ai été en prison et que j'ai suivi ce programme que je veux vous dire ses bienfaits pour le monde carcéral et pour la société. Ce programme est indispensable si vous croyez en la possibilité de la réhabilitation des détenus.

En novembre 1981, j'ai écopé d'une sentence de cinq ans. Après mon incarcération, j'ai décidé de ne plus vivre le genre de vie qui m'avait conduit en prison. Je ne voulais donc pas faire de ma détention une perte de temps — encore moins un enlèvement dans la mentalité du monde carcéral. Je désirais surtout me recycler, apprendre quelque chose, construire un nouveau mode de vie, réinventer mes valeurs et m'orienter vers quelque chose de positif. J'avais besoin de faire marche arrière et de recommencer là où l'adolescent révolté que j'étais avait délaissé l'éducation pour la drogue et l'anarchie.

À mon arrivée au Centre de réception, on me suggéra de suivre un programme d'études universitaires. Je m'enthousiasmai devant cette éventualité car j'y voyais l'instrument d'une « autoréformation » que je cherchais. Même si ce programme se donnait dans une institution à sécurité maximale ayant fort mauvaise réputation, je renonçai à ma classification en pénitencier à sécurité minimale et, à mes risques et périls, choisis volontairement d'aller m'enfermer au « Vieux Pen ».

Un grand nombre de détenus me désapprouvaient complètement. Mais quelque chose de plus fort que la réputation liée au « Vieux Pen » m'attirait vers ce programme, quelque chose qui me marquerait assez pour me changer. Ce quelque chose s'est avéré être la valeur éducative du BAGIL. Dans mon for intérieur, j'ai vite compris que le BAGIL, m'ouvrait une voie intelligente pour mener à bien mon avenir où des changements radicaux s'imposaient.

Il est déraisonnable, monsieur le ministre, de retirer les programmes postsecondaires alors que le système carcéral actuel a de plus en plus besoin de l'aide qu'ils peuvent apporter. Il n'y a pas qu'à l'extérieur que le chômage fasse des ravages. À l'intérieur des prisons, de plus en plus de détenus ne travaillent pas. Les programmes d'éducation ont donc un rôle doublement important : ils permettent d'occuper des détenus dont l'oisiveté s'avère néfaste pour la sécurité ; surtout, ils offrent à ceux qui le désirent l'occasion de s'améliorer, de travailler à leur développement personnel. Aussi, ils créent un effet d'entraînement sur d'autres détenus engagés dans des programmes de formation élémentaire ou secondaire. Enfin, ils assainissent le milieu carcéral en encourageant le système à s'éloigner de la mentalité répandue de mafiosi et de durs-à-cuire.

— YVON CHABOT

étudiant de l'Université Laval en libération conditionnelle de jour Québec, 14 mars

■ Une version qui paraît « importée »

Lettre adressée à M. Gilbert Brunet, éditorialiste

VOTRE EDITORIAL du 9 mars sur le projet d'élections au Salvador nous avait fait voir votre niveau de compréhension de la réalité politique salvadorienne et de l'influence de l'administration Reagan sur les dirigeants politiques salvadoriens.

Dans votre éditorial du 26 mars, je crois que vous faites à nouveau fausse route en prétendant que les sandinistes «...ont résolu...d'exporter leur révolution chez leurs voisins ». D'abord pour des raisons chronologiques : le mouvement révolutionnaire s'est développé, au Salvador, au début des années 1970 ; au Guatemala, le premier mouvement révolutionnaire impulsé, soit dit en passant, par des officiers dissidents de l'armée nationale, a été maté en 1966 alors qu'il réapparaissait dans sa forme actuelle des 1972 ; les sandinistes ont pris le pouvoir en juillet 1979.

Ensuite pour des raisons d'ordre ethnique : présenter une révolution comme une marchandise qu'on peut exporter, c'est non seulement faire preuve de simplisme à courte-vue mais de pur racisme. C'est assimiler ces populations qui s'incorporent, qui appuient ou qui manifestent leur sympathie aux mouvements révolutionnaires à des éponges sans capacité de discernement qui n'attendent qu'à être imbibées d'idéologies venues de l'étranger. C'est ignorer leur histoire et leur vécu, leur intelligence et leur libre-choix, leur capacité de s'organiser comme elles l'entendent et en fonction d'objectifs propres à leur société et à leur culture.

En ce sens, monsieur Brunet, je me demande qu'elle serait votre réaction si je publiais à la une des journaux de demain que le département d'État américain parvient à « exporter » son interprétation de la situation et sa version des événements et à faire appuyer ses stratégies et ses projets par quelque journaliste ayant bureau au 211 de la rue du Saint-Sacrement ?

Une demande en terminant : dans ce même éditorial du 26 mars, vous affirmiez : « L'armée d'un gouvernement démocratiquement constitué, largement appuyé par une population, ne devrait pourtant pas éprouver peur de mal à refouler une bande d'extrémistes... ». Pouvez-vous engager à conclure dans un prochain éditorial que le gouvernement sandiniste est largement appuyé par la population dès qu'il aura terminé avec cette bande d'extrémistes !

— COLETTE LESAGE

Montréal, 29 mars

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne \$95.00 par année, six mois, \$50.00 ; trois mois, \$28.00. À l'étranger : \$105.00 par année ; six mois, \$55.00 ; trois mois, \$30.00. Édition du samedi : \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : \$2.25 par semaine. Le samedi : seulement \$0.50. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. TELEPHONE : 864-3361 (lignes groupées).

DES PARTISANS SANS PARTI

VINCENT LEMIEUX

LE CONGRÈS de leadership du Parti conservateur, qui se déroulera en juin, excite les partisans anciens et nouveaux d'un parti introuvable. Pourtant, combien de leaders conservateurs n'ont-ils pas promis, depuis plus de trente ans, de donner au parti des bases solides, au Québec. Ils ont tous échoué pour des raisons qui semblent plus structurelles que conjoncturelles.

Les conservateurs du Québec ont eu leur chance, en 1958, quand, après que Louis Saint-Laurent eut abandonné la direction du Parti libéral, ils ont fait

élire 50 députés sur 75. C'était l'occasion de relancer le parti au Québec et de lui donner ces bases solides dont il était privé depuis longtemps. Mais le premier ministre conservateur du temps, John Diefenbaker, ne fit rien pour favoriser cela. Il préférait quelques leaders québécois, parlant anglais, à ceux qui auraient pu, s'ils avaient été reconnus par le chef, travailler efficacement à la réorganisation du parti. Et puis l'Union nationale, dont les organisateurs avaient joué un rôle non négligeable dans la victoire de 1958, allait s'effondrer pour un temps après sa défaite de 1960. Aux élections fédérales de 1962, avec l'arrivée des créditistes, le Parti conservateur ne sauvait que 14 de ses 50 sièges de 1958 et retombait dans la médiocrité dont il n'est pas sorti depuis.

Avec toute la malchance qui carac-

térise les perdants, le Parti conservateur fit un effort remarquable aux élections fédérales de 1968. L'Union nationale gouvernait à Québec et les candidats conservateurs de cette année-là ne manquaient pas de qualité. Il est même douteux que le Parti conservateur puisse présenter, aux prochaines élections fédérales, un ensemble comparable.

La défaite fut néanmoins cuisante. Dans le contexte de la trudeaumanie, seuls quatre candidats conservateurs furent élus au Québec. Ce fut quand même le meilleur score du parti aux cinq dernières élections fédérales. L'effacement graduel de l'Union nationale et l'emprise de Pierre Trudeau sur le Québec ont condamné le Parti conservateur à la désolation.

Maintenant que s'engage la course

au leadership, on assiste au spectacle un peu triste de partisans sans parti, regroupés en deux clans rivaux, celui de Clark et celui de Mulroney, qui dans le cadre de règles improvisées se bousculent à qui mieux mieux pour s'emparer des postes de délégués au congrès de juin. Des primaires à l'américaine conviendraient mieux à ce parti fantomatique. Quand un parti n'a pas la capacité organisationnelle de sélectionner décemment des délégués, il est sain pour lui de s'en remettre à la population, du moins celle qui s'intéresse à cet exercice. Mais le Parti conservateur n'a même pas la capacité d'organiser de telles primaires, qui, de toute façon, ne conviendraient guère au caractère fermé et souvent élitiste qu'il a pris au Québec.

Pourtant, on a l'impression qu'une

nouvelle chance historique s'offre aux conservateurs du Québec, étant donné l'impopularité du gouvernement libéral à Ottawa et le retrait probable du premier ministre Trudeau, avant les prochaines élections fédérales. Faut-il rappeler que les chances des conservateurs sont meilleures au Québec quand le chef du Parti libéral n'est pas un francophone. Même la venue possible du Parti québécois sur la scène fédérale apparaît moins probable aujourd'hui qu'il y a six mois, parce que ce parti aura besoin de toutes ses ressources en vue des prochaines élections provinciales. Et s'il décidait, malgré cela, de présenter des candidats aux prochaines élections fédérales, il n'est pas sûr qu'il apparaisse comme la solution de rechange québécoise aux libéraux, face à un

Brian Mulroney qui serait auréolé de sa victoire au congrès de juin 1983.

Quoi qu'on pense des mérites respectifs de Clark et de Mulroney, il semble en effet plus probable que ce soit le second qui réussisse à déclencher au Québec un courant conservateur, si modeste soit-il. Et, de façon paradoxale, il faudrait que les conservateurs fassent d'abord une bonne performance électorale pour que soient remplies les conditions nécessaires à la mise en place d'une véritable organisation partisane. Cependant, il sera toujours difficile, sinon impossible à cette organisation de se maintenir si le parti n'arrive pas à se donner un équilibre sur la scène provinciale. Autant dire que les temps continueront d'être durs pour les partisans de l'introuvable Parti conservateur du Québec.

Faut-il décriminaliser l'aide au suicide?

GUY DURAND

Éthicien, responsable d'un groupe de recherche en bioéthique à l'Université de Montréal

L'ES suicide de l'écrivain Arthur Koestler ramène au devant de la scène la question du suicide et de son acceptation par la société. Depuis 1972 au Canada, la tentative de suicide n'est plus considérée comme un crime. L'aide au suicide pour sa part demeure inscrite au Code criminel. La question de la moralité du suicide est débattue dans la société. Encore plus celle de son interdiction légale. Divers groupes de pression comme Exit et Hemlock demandent effectivement que l'aide au suicide soit décriminalisée.

La commission de réforme du Code criminel vient de produire un document de travail qui en arrive à une double conclusion:

- maintenir l'interdiction légale de l'aide ou de l'incitation au suicide;
- mais en réserver la poursuite à l'autorisation préalable du procureur général.

Il y a là un choix de société impor-

tant. Autant nous appuyons la première conclusion du document, autant il nous semble que la société se doit de refuser la seconde.

1) Nous sommes totalement en accord avec la première conclusion du document: « Une décriminalisation complète de l'aide ou de l'incitation au suicide serait inopportune et dangereuse dans le contexte actuel », même limitée à un patient en phase terminale. Les raisons données dans le rapport nous semblent convaincantes. Nous voudrions insister sur l'une ou l'autre d'entre elles, et ajouter quelques réflexions.

La première raison, la plus évidente, est le danger d'abus. Si on peut éprouver de la sympathie pour certains cas de suicide et même d'aide au suicide de certains malades en phase terminale, la situation n'est pas toujours ainsi. « Que dire par exemple de l'incitation au suicide collectif? Que dire de celui qui, profitant de l'état dépressif d'une personne, la pousse au suicide pour en tirer un bénéfice pécuniaire? Comment juger le geste de celui qui, connaissant les tendances suicidaires d'un adolescent, lui procure des médicaments en dose suffisante pour le tuer? » La limite est difficile à placer. La pente est encore plus facile à suivre.

L'aide au suicide se distingue très peu de l'homicide, et notamment de l'euthanasie active volontaire. Il serait anormal que le droit condamne celle-ci et

absolve celle-là.

La réflexion éthique sur le sens de la vie humaine et la nature de la vie en société arrive à la même conclusion. Accepter l'aide au suicide, c'est, à la longue, admettre la désintégration des valeurs qui servent d'assises à notre civilisation.

En effet, accepter l'aide au suicide, c'est admettre qu'il y a dans le suicide une solution valable à un problème d'existence. On endosse la situation, on admet qu'il n'y a rien d'autre à faire. C'est nier *a priori* en faveur de la vie, de son dynamisme et de ses possibilités. Qu'une personne se suicide: c'est son choix et la société ne peut guère l'en empêcher la plupart du temps. Mais que la société admette qu'on peut l'aider à le faire: c'est lui rendre un mauvais service. C'est poser un jugement de désespoir.

Admettre que le suicide (et l'aide au suicide) est une solution acceptable, c'est nier aussi l'élan créateur, briser les sources mêmes du dynamisme à l'oeuvre dans la société. Un exemple fera mieux comprendre peut-être notre point de vue. Si les médecins et chercheurs en face du cancer ou d'une autre maladie grave, s'étaient dit: « Il n'y a rien à faire, on ne peut pas guérir », il n'y aurait guère eu de progrès médical, et le sort des cancéreux aurait été en s'aggravant. C'est le refus de la situation, c'est la protestation contre la situa-

tion apparemment sans issue qui est source de dynamisme et source de progrès. Pour être authentiquement humaine, la compassion devrait être source d'ingéniosité et de créativité et non source de mort. Refuser l'aide au suicide, c'est refuser la fatalité, la démission, c'est refuser de s'avouer vaincu, de dire « il n'y a plus rien à faire ».

Cette question de la condamnation du suicide (et de l'aide au suicide) est d'autant plus exemplaire que le suicide exerce une sorte de fascination chez les gens. Il est reconnu depuis longtemps par les sociologues que le suicide d'une vedette, par exemple, entraîne une série de suicides de même ordre dans la société. Le délit d'aide au suicide avait été supprimé de presque toutes les législations européennes au 19^e siècle, mais sous l'influence de Durkheim qui a montré le danger social du suicide, plusieurs États l'ont rétabli, dont l'Italie et le Danemark en 1930, la Pologne en 1934. La société ne peut contraindre cette fascination qu'en dénonçant cet acte, et notamment par le moyen légal.

Le principe de l'autodétermination de la personne sur lequel s'appuient les protagonistes de Exit et Hemlock n'est pas un absolu. Le droit à l'autodétermination n'est pas un absolu non plus dans notre système juridique. Il faut avoir le courage de l'admettre. Notre système juridique (comme notre civilisation tout entière d'ailleurs) repose sur un équilibre entre plusieurs droits: autonomie de la personne, respect de la vie, qualité de vie, dignité humaine, entraide, etc.

Il n'est pas justifié d'identifier tentative de suicide et aide au suicide pour en

conclure que si le législateur a supprimé l'un, il doit supprimer l'autre. Ces deux questions sont différentes. Le législateur peut avoir de bonnes raisons de décriminaliser la tentative de suicide, par exemple: 1) juger que le malheureux suicidant a davantage besoin d'aide psychologique que de punition; 2) maintenir le crime de tentative de suicide amène souvent l'entourage (et même le médecin) à cacher la tentative et donc à priver la personne de l'aide dont elle aurait un pressentiment. Ces raisons ne s'appliquent pas pour l'aide au suicide.

En continuant de condamner l'aide au suicide, la société (et le législateur) refuse donc de voir dans le suicide une solution acceptable à la vie et invite chacun, au lieu d'aider un malheureux à mourir, à aider celui-ci à faire de sa mort une dernière étape de croissance, selon une expression bien significative du psychiatre très connu: E. Kübler-Ross. Tel est, en effet, l'esprit des lois.

2) Les raisons précédentes sont si importantes, à notre avis, qu'elles forcent à refuser l'amendement à l'article 224 qui propose le document de la commission de réforme de droit: « Nul ne peut être poursuivi pour une infraction (d'aide au suicide) sans autorisation du procureur général lui-même, donnée par écrit. »

En pratique, cette condition équivaut à accepter qu'il n'y ait à peu près jamais de poursuite et de condamnation. La loi devient donc inopérante. Elle ne remplit plus alors son objectif. Elle devient une mauvaise loi.

Cet amendement est encore plus inacceptable si on veut par là explici-

tement exclure de la poursuite tout aide au suicide en cas de phase terminale (Exit, Hemlock). Toutes les raisons données précédemment excluent la reconnaissance de ce geste par la société. Il nous semble que la société doit avoir le courage de dire *non* à certains groupes de pression au nom même de sa survie comme société humaine et civilisée.

À supposer que l'autorisation soit donnée parfois, cette clause reste très difficilement acceptable du fait qu'elle entraînera entre les provinces une disparité dans l'application de la loi, car les procureurs généraux — l'expérience nous le prouve — n'ont pas tous la même position face au respect de la vie humaine.

Nous y revenons, il n'y a guère de différence entre *aide au suicide* et *euthanasie volontaire*. Le droit a raison de réprimer l'un et l'autre. Ne pas poursuivre l'aide au suicide entraîne logiquement de ne pas poursuivre l'euthanasie volontaire. On peut pressentir ce que cela réserve.

Pour tenir compte de l'aspect humanitaire de certains actes d'aide au suicide, il y a d'autres possibilités que l'amendement proposé. Déjà notre droit fait de l'aide au suicide un crime spécifique, punissable d'une peine moindre que pour un crime crapuleux. Peut-être y a-t-il lieu simplement de donner encore plus de latitude au juge dans l'application de la peine.

La question du suicide est une question très importante pour l'avenir d'une civilisation. Les lois ne sont pas seules à façonner les mentalités et les attitudes. Il faut bien se garder cependant de penser que les lois n'ont pas d'influence.

L'exode anglophone depuis 76: un canular?

CHARLES CASTONGUAY

Professeur au département de mathématiques de l'Université d'Ottawa

LES données sur la migration interprovinciale publiées par Statistique Canada le 1^{er} mars dernier confirment qu'un nombre important d'anglophones ont quitté le Québec entre les recensements de 1976 et de 1981. Cependant, ce mouvement migratoire ne se rattache pas aussi étroitement à l'élection et au gouvernement du Parti québécois que ne le voudraient les ténors de l'exode anglophone.

Des informations recueillies au cours des trois derniers recensements permettent de comparer le nombre et la composition linguistique des migrants qui ont quitté le Québec pour résider dans une autre province au cours des trois périodes quinquennales qui s'étendent de 1966 à 1981. Le tableau 1 montre que la période 1976-1981 ne diffère guère des périodes précédentes quant au nombre et à l'importance relative des sortants de langue maternelle anglaise.

On voit en effet que près de cent mille

anglophones (langue maternelle) ont quitté le Québec pour une autre province au cours de chacune des périodes 1966-1971 et 1971-1976. Le nombre de sortants anglophones en 1976-1981 ne compte qu'environ 35,000 individus de plus qu'au cours des périodes précédentes. D'autre part, la proportion d'anglophones parmi le total des sortants est demeurée presque parfaitement stable au cours des deux dernières périodes, soit 64,8 % en 1976-1981 en regard de 64,6 % en 1971-1976. L'accession du Parti québécois au pouvoir en 1976 n'a donc rien d'un point tournant à cet égard.

À la lumière de ces faits, l'ardeur et l'insistance que mettent certains à emboucher la corne de l'exode, comme si d'importants départs anglophones n'avaient débuté qu'avec l'élection du PQ, prend l'allure d'un grossier canular visant à culpabiliser le Québec francophone, dans le but d'abord de faire avorter le référendum de 1980, puis d'obtenir l'abandon de certains éléments de la loi 101, et plus généralement d'affaiblir la volonté d'auto-détermination politique et culturelle de la collectivité francophone.

Les données sur la migration interprovinciale suggèrent aussi une interprétation plus nuancée de la baisse subite de la population anglophone entre 1976 et 1981. Le tableau 2 situe ce phénomène dans l'évolution d'ensemble de la composition linguistique du Québec

entre 1971, 1976 et 1981, d'après les données disponibles.

Selon ces données, les populations anglophone et allophone (langue maternelle) auraient toutes deux augmenté légèrement d'environ 8,000 personnes entre 1971 et 1976. Mais entre 1976 et 1981, elles auraient soudainement engagé des tendances radicalement divergentes, le groupe anglophone perdant plus de 90,000 personnes, alors que les allophones en gagnaient plus de 45,000.

Cette étonnante rupture de continuité ne trouve évidemment pas d'explication adéquate dans la seule augmentation de quelque 35,000 anglophones dans l'émigration interprovinciale au cours de la dernière période. Si l'on y ajoute encore la diminution des entrées anglophones au Québec en provenance du reste du Canada depuis 1976 (l'obsession de l'exode n'a certes pas aidé à leur recrutement), la migration interprovinciale n'explique pas plus que la moitié du renversement de l'ordre de 100,000 (gain de 8,000 en 1971-1976 contre perte de 91,000 entre 1976 et 1981) dans l'évolution de la population anglophone du Québec. D'ailleurs le déficit migratoire interprovincial du groupe allophone a également augmenté en 1976-1981 par rapport à la période précédente, alors que sa croissance se serait accélérée de façon remarquable après 1976.

Même en tenant compte de la migration internationale, il serait difficile de trouver en termes de déplacements géographiques une explication satisfaisante aux curieuses inflexions des chiffres relevés au tableau 2. À mesure que s'épuisent les sources d'explications habituelles, une autre lecture des données s'impose: certaines déclarations de langue maternelle recueillies au Québec au recensement de 1976 seraient invalides.

Il est tout à fait plausible que la conjoncture socio-politique particulière créée entre 1974 et 1977 par la loi 22, qui mettait en valeur l'anglais, langue maternelle, comme moyen d'accès à l'école anglaise ait conduit un certain nombre de Québécois à se déclarer de langue maternelle anglaise au recensement de 1976 alors qu'ils ne l'étaient pas, ou encore à faire ainsi pour leurs enfants.

Les données publiées le 1^{er} mars dernier dégonflent ainsi le mythe de l'exode anglophone depuis l'élection de 1976, au point de rendre plausible l'hypothèse que la population anglophone (langue maternelle) du Québec avait déjà commencé à décroître, en nombre absolu, avant même la prise du pouvoir par le Parti québécois. Avant même, aussi, la loi 101. Parmi les régions québécoises, seule l'Outaouais aurait évolué dans un sens contraire à cette tendance.

Une réflexion partant de cette perspective serait plus prometteuse d'avenir que le chantage à l'exode depuis 1976, qui s'inspire davantage de préjugés ou d'intérêts partisans que d'une analyse démographique (et sociologique) adéquate. L'élaboration d'un nouveau projet de société viable à long terme pour les anglophones du Québec exige une recherche autrement plus responsable et approfondie.

ÇA VAUT PLUS QUE D'Y PENSER... LE DROIT

SUR LES DEUX RIVES DE L'OUTAOUAIS où plus de *315,000 consommateurs d'expression française achètent dans OTTAWA, GATINEAU, HULL, VANIER, AYLMER et leurs ENVIRONS

LE DROIT est le seul quotidien français de la région, celui qui, tous les jours, pénètre dans leurs foyers pour y transmettre votre message!

375, rue Rideau, OTTAWA, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747
Georges Mercier, représentant

* Statistique Canada, 1980

Tableau 1: Migrants du Québec vers le reste du Canada, par langue maternelle, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981				
	Total	Langue maternelle		
		Anglais	Français	Autre
1966-1971	160 400 (100,0)	99 100 (61,8)	46 900 (29,2)	14 400 (9,0)
1971-1976	145 800 (100,0)	94 100 (64,6)	41 300 (28,3)	10 400 (7,1)
1976-1981	203 000 (100,0)	131 500 (64,8)	49 900 (24,6)	21 600 (10,6)

Source: Statistique Canada ainsi que J. Henripin et R. Lachapelle, *La situation démographique au Canada*, Institut de recherches politiques, Montréal, 1980.

Tableau 2: Population du Québec selon la langue maternelle, 1971, 1976 et 1981				
	Total	Langue maternelle		
		Anglais	Français	Autre
1971	6 027 800	789 200	4 867 300	371 300
1976	6 234 400	796 700	5 038 300	379 500
1981	6 438 400	706 100	5 307 000	425 300

Source: idem.

L'Europe à bout de souffle / Un budget

suite de la première page

cumulation d'inventaires excessifs. L'Europe des Neuf produit 113,9 % de ses besoins en poudre de lait, 113,5 % de ses besoins en blé, environ 105 % de la demande de sucre, de beurre et de poulets; trop d'huile d'olive, de vin, de pommes de terre, d'œufs et de lait. L'Europe est dangereusement proche de l'autosuffisance en viandes de porc, de bœuf et de veau, et en légumes frais. L'arrivée de l'Espagne ne fera évidemment qu'aggraver la situation.

L'Europe a 25 ans mais son agriculture lui coûte toujours aussi cher, et des pays comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne s'en plaignent évidemment. Non seulement ces pays subventionnent-ils le budget de la Communauté, mais ils paient plus cher des produits agricoles qu'ils pourraient obtenir ailleurs. Le Royaume-Uni, notamment, a dû renoncer à une partie de ses approvisionnements en Nouvelle-Zélande, bien meilleur marché que l'Europe.

Lors de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, dans la hâte de régler cette adhésion qui traînait depuis sept ans, on a ignoré le problème budgétaire. Résultat: la Communauté traîne depuis quatre ans le problème des contributions de la Grande-Bretagne qui donnent lieu, chaque année, à de graves crises politiques. Depuis trois ans, la Grande-Bretagne a négocié des « remboursements » de l'ordre de \$3 milliards avec la Communauté. Mais le Parlement européen s'impatiente devant ces mesures provisoires et l'exige, autant que la Grande-Bretagne, une renégociation en profondeur du système de contributions. Cette réforme est d'autant plus urgente que même le gouvernement de Mme Margaret Thatcher — malgré tout commis à l'Europe, menace de suspendre ses contributions en juin et refuse catégoriquement de discuter de toute augmentation du budget de l'Europe tant qu'on n'aura pas réglé son équilibre interne. La Grande-Bretagne est autosuffi-

sante à 75 % en produits de l'agriculture. Cela revient pour elle à importer 25 % de sa consommation, et ainsi à subventionner les producteurs des autres pays de la Communauté. Au Pays de Galles, par exemple — élevage —, on se plaint de ne pouvoir acheter les céréales fourragères au Canada... À des prix qu'on prétend subventionnés par le gouvernement fédéral et son tarif du Pas-du-Nord-de-Corbeau!

Le Royaume-Uni se classe au sixième rang de la Communauté selon le PNB par habitant mais c'est lui qui reçoit le moins de bénéfices per capita. Si le pays n'avait pas négocié ces remboursements exceptionnels depuis 1980, il estime qu'il aurait versé plus de \$5 milliards à la Communauté, ce qui ne présente quand même que 0,5 % de son budget. Les fonctionnaires britanniques affirment que leur gouvernement veut, tout au plus, être un « contributeur modeste ».

Le président de la Commission parle de « l'ampleur du problème britannique » qui sera surtout résolu par un réaménagement des dépenses à l'intérieur de la Communauté: on cherche à réduire la part des dépenses agricoles et à gonfler la part du Fonds de développement régional et du Fonds de développement social, deux postes qui bénéficient à la Grande-Bretagne. Le gouvernement Thatcher réclame également, depuis plusieurs années, une vraie politique de développement de l'industrie charbonnière, ce que M. Gaston Thorn lui a promis en février dernier.

Mais le développement de nouvelles politiques ne se fera pas sans l'assurance donnée à la communauté d'une base financière stable. Pour cela, il faut augmenter les « ressources propres » de la Communauté et surtout éviter qu'elle « soit confrontée, à intervalles trop rapprochés, à la nécessité de se donner une nouvelle marge de manœuvre ».

Dans son dernier discours au Parlement européen, le président de la Communauté a résumé ainsi le dilemme des Communautés européennes: « En don-

nant à l'Europe de « bonnes finances » nous ne lui permettons pas seulement de faire de « bonnes politiques ». Nous travaillons aussi pour ceux qui ont demandé d'entrer dans la Communauté. Si nous voulons vraiment prouver au Portugal et à l'Espagne que la solidarité communautaire n'est pas un vain mot, nous devons avoir les moyens de contribuer à faire face à leurs besoins de développement économique et de progrès social. Progresser rapidement vers l'instauration des ressources propres est un des meilleurs moyens d'accélérer le processus d'adhésion et d'établir la Communauté des douze sur des fondements solides ».

Le renforcement des finances de la communauté intéresse au plus haut point le Parlement européen. Plus le budget de l'Europe sera gros, plus les possibilités d'initiative du Parlement seront multipliées. Une fois de plus, on assiste à une complicité entre la commission des communautés européennes et le Parlement contre l'intérêt national des pays membres.

Et les parlementaires européens pensent avoir un moyen d'obliger les États membres à remplir leurs conditions: « On ne veut pas que l'Espagne entre dans la Communauté sans que la négociation n'aboutisse complètement ». Contrairement à ce qui s'est passé pour la Grande-Bretagne, on veut donc assainir les finances de la Communauté avant de lui ajouter de nouveaux membres. Et comme les chefs d'État et de gouvernement tiennent à tenir leur engagement politique à l'égard de l'Espagne, ils seront portés à donner satisfaction à la communauté européenne.

La perspective de nouvelles politiques industrielles de la communauté européenne constitue en quelque sorte une carotte pour attirer les gouvernements récalcitrants à augmenter la marge de manœuvre financière de l'Europe. Mais il y a aussi la stratégie du bâton qu'utilise systématiquement la Grande-Bretagne.

Les Britanniques sont entrés à reculer dans l'Europe et malgré un rélé-

rendum en 1975 — qui confirmait l'appartenance à l'Europe à deux contre un — la menace du désengagement continue de planer.

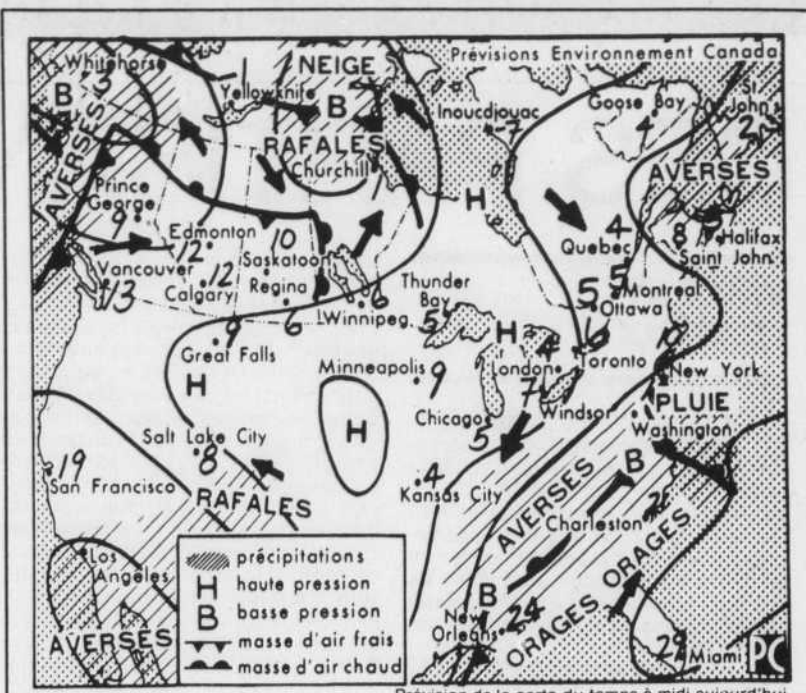
Les travaillistes en feront, sans aucun doute, un des éléments importants de leur plateforme électorale mais, comme le confie un député, « il y aura une liste de priorités dans notre manifeste, et l'Europe ne sera pas la première priorité ». Une aile importante du Parti travailliste prône le désengagement immédiat, encore que les centrales syndicales des grands secteurs de l'acier et du charbon se montrent plus modérées. Les sondages indiquent qu'un vote en Grande-Bretagne sur l'appartenance à l'Europe serait serré, et les conservateurs craignent quelque peu que cela devienne un thème de la prochaine campagne électorale.

Un député communiste grec affirme pour sa part que la prochaine campagne électorale, dans son pays, portera là-dessus. « On verra bien alors qui est pour ou contre », promet le député, visant de toute évidence le Parti socialiste qui a fait machine arrière après avoir promis de « désengager » la Grèce.

La menace existe donc, un peu partout en Europe, notamment dans les pays les plus récemment arrivés comme la Grande-Bretagne, le Danemark, la Grèce. Mais on demeure confiant à Bruxelles parce que, d'abord, il n'existe pas de procédure de désengagement. Et on ajoute: « l'ancrage à la Communauté, c'est l'ancrage à un système économique de libre-échange, géré par des institutions démocratiques; il est difficile de s'en écarter, dans un sens ou dans l'autre ».

Sans budget et sans moyens pour bâtir de grandes stratégies industrielles, l'Europe piétine. Certains affirment même qu'elle est menacée d'éclatement. Mais, Jean Monnet avait l'habitude de lancer, aux jeunes Eurocrates qui doutaient: « Continuez! ». C'est ce qu'ils font, sans trop savoir où cela les mène.

(À suivre)



Un creux de basse pression se dirigeant lentement vers l'est, maintiendra des nuages avec de la neige fondante ou de la pluie sur l'ensemble du Québec. Les températures seront près de la normale saisonnière.

Abitibi-Témiscamingue: ciel variable et vents modérés par moments. Minimum: de -4 à -6. Maximum: de 2 à 4. Précipitations: 20 %. Aperçu pour demain: beau.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige fondante. Vents modérés par moments. Minimum: de -2 à -4. Maximum: de 2 à 4. Précipitations: 30 %. Demain: beau.

Laurentides: nuageux avec éclaircies et vents modérés par moments. Minimum: de -3 à -5. Maximum: de 4 à 6. Précipitations: 20 %. Demain: beau.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Outaouais, Montréal: nuageux avec éclaircies et vents modérés par moments. Minimum: de 0 à 2. Maximum: de 4 à 6. Précipitations: 20 %. Demain: beau.

Trois-Rivières, Drummondville, Estrie, Beauce: nuageux avec quelques éclaircies et vents modérés par moments. Minimum: de 0 à 2. Maximum: de 4 à 6. Précipitations: 20 %. Demain: beau.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie:

nuageux. Chutes de neige dispersées ou pluie. Vents modérés par moments. Minimum: de 0 à 2. Maximum: de 4 à 6. Précipitations: 40 %. Demain: beau.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: nuageux avec chutes de neige fondante. Vents modérés. Minimum: de -1 à -3. Maximum: de 3 à 5. Précipitations: 40 %. Demain: dégage-mment.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Baie-Combeau: nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Vents modérés par moments. Minimum: de -1 à -3. Maximum: de 2 à 4. Précipitations: 60 %. Demain: ciel variable.

Gaspé-Parc Forillon: nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Minimum: de -1. Maximum: de 2 à 4. Précipitations: 70 %. Demain: ciel variable.

Sept-Îles, Basse-Côte-Nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'est: périodes de neige et vents de l'est de 30 à 50 km/h. Accumulation totale: de 5 à 10 cm. Minimum: de -2 à -4. Maximum: de 1 à 3. Demain: neige.

Les groupes Loverboy et Payola\$ remportent six trophées Juno

TORONTO (PC) — Les grands gagnants de la 13ème remise annuelle des prix Juno, destinés à honorer les artistes de la musique canadienne sont, sans contredit, les groupes rock Loverboy et Payola\$.

Le groupe rock Loverboy a reçu hier soir à Toronto deux trophées Juno, ceux de groupe de l'année et de microsillon de l'année avec *Get Lucky*. Le groupe était sorti grand vainqueur du gala, l'an passé, avec six trophées, dont ceux de meilleur groupe et meilleur 45 tours.

De son côté, le groupe Payola\$, de Vancouver, s'est mérité les quatre trophées Juno pour lesquels il était suggéré, à savoir ceux de 45 tours de l'année, avec *Eyes of a Stranger*, de groupe le plus prometteur, de compositeur(s) de l'année et meilleur ingénieur du son.

De son côté, la chanteuse western bien connue Anne Murray s'est méritée pour la quatrième année consécutive, le trophée de chanteuse country de l'année au Canada.

Le gala, parrainé par l'Académie canadienne des arts et sciences de l'enregistrement (Canadian Academy of Recording Arts and Sciences), était co-

animé par les chanteurs Burton Cummings et Alan Thicke.

La remise, bien qu'agrémentée de la projection de vidéo, s'est révélée plutôt terne et les applaudissements en témoignaient. Les « invités remarquables » de la soirée se limitaient aux groupes Spoons, Loverboy, The Family Brown, Gordon Lightfoot, David Roberts.

Claude Dubois était le seul francophone de la soirée chez les présentateurs, artistes suggérés pour la remise de trophées et chanteurs invités.

Si, comme l'a mentionné le lauréat du trophée du producteur de l'année « all of Canadian music is here tonight » (« tous les représentants du disque canadien sont ici ce soir »), on peut se demander où vont les francophones et les Québécois. Le seul francophone présenté pour un prix fut Charles Dutoit, pour sa direction de l'Orchestre symphonique de Montréal interprétant le Boléro de Ravel, prix qui fut remporté d'ailleurs à titre posthume par le pianiste Glenn Gould.

Parmi les personnalités à qui échoyait la tâche de remettre les longs trophées aux formes allongées comme

une pyramide, on retrouvait notamment le groupe The Guess Who, les pianistes de jazz Count Basie et Oscar Peterson, de même que Lisa del Bello, Scott Smith, Hal David et le gouverneur général Edward Schreyer.

La traditionnelle enveloppe des présentations était remplacée par une pochette, qu'il fallait désceller pour dévoiler le nom du lauréat gravé sur un disque.

Légère note d'originalité: les remerciements usuels aux producteurs, amis, « et à tous ceux qui m'ont permis de... » ont été secoués par les salutations surprenantes du groupe Loverboy, qui s'est permis de glisser son mot d'encouragement aux manifestants anti-nucléaire et pacifistes du Canada.

Signe des temps et de l'évolution de la musique pop et rock, les lauréats qui accouraient vers le micro pour saisir le trophée Juno et saluer la famille avaient souvent troqué le tuxedo, la robe longue, ou même le jeans et blouson de cuir pour le complet new wave des années 50 avec pantalon à la cheville, bas blancs, lunettes noires et cheveux taillés en brosse...

France

présentation diplomatique, a protesté de sa bonne foi en parlant d'histoire « complètement absurde ».

À Moscou, dans les milieux soviétiques informés, on indiquait que la réaction de l'URSS ne serait pas nécessairement rapide. Le Kremlin cherchera d'abord à obtenir des éclaircissements sur les raisons qui ont conduit le gouvernement français à prendre ces mesures, précisait-on de mêmes sources.

De son côté, Paris, selon le porte-parole du ministère français des Relations extérieures, « n'entend pas que ces mesures affectent le développement ultérieur des relations entre la France et l'URSS. Les effets négatifs éventuels ne seraient donc pas du fait de la France », a-t-il ajouté.

Le Parti communiste français, qui fait partie de la coalition gouvernementale, n'a pas voulu faire de commentaire.

Cette expulsion massive n'a de précédent dans les annales diplomatiques qu'en Grande-Bretagne, d'où 105 Soviétiques avaient été expulsés en 1971, ce qui avait entraîné en représailles l'expulsion par Moscou d'une vingtaine de sujets britanniques.

Cet épisode est de nature à envenimer davantage les relations franco-soviétiques, qui se sont considérablement dégradées depuis l'accession au pouvoir de la gauche en France et que le récent voyage du ministre des Relations extérieures Claude Cheysson à Moscou n'a pas réussi à améliorer.

Les prises de position très fermes de M. Mitterrand en faveur du déploiement des euromissiles américains en cas d'échec des négociations de Genève, les déclarations répétées de M. Cheysson selon lesquelles il ne pourrait y avoir de

relations politiques « normales » entre les deux pays tant que les troupes soviétiques demeureraient en Afghanistan, constituent les principales pierres d'achoppement des rapports bilatéraux.

De son côté, la Grande-Bretagne s'est félicitée hier de l'expulsion par la France des ressortissants soviétiques et des gestes similaires d'autres gouvernements occidentaux y voyant la preuve de l'existence d'une détermination commune de ne pas tolérer l'espionnage soviétique.

Un porte-parole du Foreign Office a indiqué qu'il n'y avait aucune relation entre la décision française et l'annonce la semaine passée par Londres de l'expulsion de trois Soviétiques.

M. George Young, ancien directeur adjoint du MI-6 (Services de contre-espionnage britanniques), a déclaré que les récentes expulsions de diplomates

soviétiques en France, en Grande-Bretagne et en Espagne sont le résultat d'une nouvelle politique offensive des pays de l'OTAN contre les agences de renseignement soviétiques.

Selon M. Young, interviewé par la BBC, cette politique a pour but de discréditer le KGB et le GRU, l'agence de renseignement militaire soviétique. Les services de renseignement occidentaux ont progressivement accumulé de l'information sur le KGB, et la consigne est maintenant d'utiliser cette information, a-t-il ajouté. Il a par ailleurs affirmé que Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, et le président François Mitterrand étaient « en accord total » sur ce point.

Les expulsions de ces derniers jours, a poursuivi M. Young, constituent « un avertissement de l'Occident à Andropov ». Il a également prédit que d'autres expulsions pourraient suivre.

En RFA, le quotidien ouest-allemand *Die Welt* partage l'opinion de M. Young. L'expulsion de fonctionnaires soviétiques attachés à la mission diplomatique soviétique à Paris constitue « un affront diplomatique qui a valeur de mise en garde à l'URSS », écrit-il.

Enfin, le journal parisien *Libération* publie ce matin une note interne de la Direction de la surveillance du territoire (DST) qui dresse la liste des principaux responsables des services soviétiques en poste à Paris.

Selon ce document, au premier décembre 1980, les Soviétiques en poste en France étaient au nombre de 521 parmi lesquels ont été identifiés 181 SR (Services de renseignements): 133 appartenant au KGB (Comité d'État soviétique pour la sécurité), 36 au GRU (Direction des renseignements militaires soviétiques) et 12 indéterminés. Au cours de ces trois dernières années, précise le document, une certaine stabilité du nombre des représentants officiels de l'URSS en France (543, 523 et 521) a été notée. Cependant, précise la note, en 1980 on avait relevé un accroissement sensible du personnel des Services de renseignements soviétiques: 181 contre 150 et 149 en 1978 et 1979. Cette progression serait essentiellement due au KGB: 133 contre 101 et 108 en 1978 et 1979.

En ce qui concerne les couvertures des agents de renseignements soviétiques, la note interne de la DST publiée par *Libération* signale que la moitié des membres de la représentation permanente soviétique à l'Unesco appartenaient aux services spéciaux et que la proportion d'officiers de renseignements soviétiques s'est accrue de manière sensible dans la presse.

La note de la Direction de la surveillance du territoire précise qu'elle s'est opposée avec succès au remplacement du conseiller culturel Ognan Sarkissian par un membre chevronné du KGB, Viktor Volodine, qui devait assurer parallèlement les relations avec l'associa-

Course aux armements

Les évêques américains nuancent leur position

WASHINGTON (AFP) — La dernière version de la lettre pastorale des évêques catholiques américains sur « La guerre et la paix » a été rédigée de façon plus nuancée que les deux premières, pour tenir compte des objections soulevées par l'Administration Reagan, a reconnu hier son principal auteur, le cardinal de Chicago, Mgr Joseph Bernardin.

Mgr Bernardin a toutefois souligné, au cours d'une conférence de presse, que son texte restait hostile à l'utilisation d'armes nucléaires dans presque toutes les circonstances. Les principes de base de cette lettre pastorale sont restés inchangés mais, à l'évidence, cette version est plus souple que la précédente, a déclaré en substance le prélat.

Ce texte doit être soumis au vote des 285 évêques catholiques américains les 2 et 3 mai à Chicago. S'il est approuvé par les deux tiers des participants, il servira de document de référence pour les religieux et les laïcs chargés de l'enseignement du catholicisme, ainsi que de source d'inspiration pour les sermons prononcés dans les églises.

Dans leur nouveau texte, les évêques prennent une position bien plus nuancée qu'en novembre dernier sur la course aux armements. Ils plaident en effet aujourd'hui pour une « réduction », et non plus pour un « arrêt », des essais, de la production et du déploiement des armes nucléaires.

Autre nouveauté, les évêques américains recommandent à demi-mot au gouvernement des États-Unis de ne pas

négoier « aveuglément » avec les Soviétiques.

« C'est une chose, écrivent-ils, de reconnaître que l'écrasante majorité de nos frères et sœurs du monde entier sont bons et ne veulent pas plus la guerre que nous-mêmes. Mais c'en est une autre que de créditer des mêmes bonnes intentions des régimes et des systèmes politiques qui ont déjà fait la preuve d'un comportement totalement différent ».

« Ceci, ajoutent-ils, constitue une bonne raison pour ne pas s'asseoir à la table de négociations aveuglément ou naïvement ».

Malgré les atténuations qui y ont été apportées et le souci de rééquilibrage qu'il exprime, ce nouveau projet de lettre pastorale continue toutefois de condamner sévèrement l'attitude du gouvernement américain. Il lui reproche notamment de faire des villes soviétiques abritant des objectifs militaires les cibles possibles d'une attaque nucléaire.

Comme ses ébauches antérieures, ce troisième texte condamne l'utilisation d'armes nucléaires contre les populations civiles — même pour des représailles — et préconise des négociations entre les États-Unis et l'URSS pour une réduction de leurs arsenaux nucléaires.

Tornado sur Disneyland

ANAHEIM, Californie (Reuter) — Une petite tornade a frappé Disneyland hier, bloquant près de 80 personnes dans un téléferique qui survole le parc d'attraction, déclare un responsable local de la protection civile.

Les vents violents avaient apparemment bloqué l'un des câbles tracteurs du système de gondoles qui promène les touristes à 30 mètres de haut. Ils ont été évacués par des échelles de pompiers.

6 avril

par la PC et l'AP

- 1981: le secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque, M. Gustav Husak, déclare que son pays ne se croiera pas les bras tandis que la Pologne est aux prises avec des syndicalistes en rébellion;
- 1972: rupture des relations diplomatiques entre l'Égypte et la Jordanie à la suite des propositions du roi Hussein sur un nouvel État palestinien;
- 1964: les Casques bleus des Nations unies imposent un cessez-le-feu entre les communautés grecque et turque de l'ouest de Chypre;
- 1945: la marine de guerre américaine remporte une victoire majeure contre les Japonais à Kyushu;
- 1928: les îles Palaos, près des Philippines, revendiquées par les États-Unis, sont remises à la Hollande;
- 1917: les États-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne;
- 1909: l'explorateur américain Robert Peary atteint le pôle Nord;
- 1897: le sultan de Zanzibar abolit l'esclavage;
- 1823: les troupes françaises traversent la Bidassoa et entrent en guerre avec l'Espagne;
- 1793: le comité de salut public dirigé par Danton entre en fonction avec des pouvoirs dictatoriaux;
- 1777: arrivée en Amérique des volontaires de Lafayette;
- 1593: le puritain Henry Barrow est exécuté après avoir été reconnu coupable de calomnies à l'égard d'Elizabeth Ie d'Angleterre;
- 115: ils sont nés en 6 avril: Gustave Moreau, peintre français (1826-1898); Oscar Strauss, compositeur autrichien (1870-1954); André Previn, chef d'orchestre américain (1929).

AUJOURD'HUI

Concert de la classe de saxophone et de quintette à vents de René Masino à 17 h 15 dans des œuvres de Cresto, Heiden, Ibert, Messager et Morel à la faculté de Musique de l'Université, 2375, Côte Sainte-Catherine, salle 1020; et concert saxophone et percussion de René Masino et Robert Leroux à 20 h, salle Claude-Champagne, 220, avenue Vincent-d'Indy, œuvres de Arma, Biggs, Chatman, Heussenstamm, Noda, Xenakis et Yuyama.

Colloque sur les hypothèses organisées par la section locale Montréal/Décarie de l'Association des consommateurs du Québec, à 20 h 15, à l'Université du Québec, pavillon Judith-Jasmin, 1455, rue St-Denis, salle J-2930.

Récital de flûte à bec et exposition de l'atelier « Initiation à l'art du bricolage artistique » de 19 h 30 à 21 h 30 au Centre culturel de Longueuil, 100 ouest, rue St-Laurent, 670-1410.

Réunion mensuelle de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, au Centre Ste-Odile, 12,055, rue Dépatie, à 20 h. M. Jean Richard parlera des méthodes que doit suivre un amateur pour réussir son jardin à Montréal, selon l'horticulture biologique. Entrée libre. 331-7641.

Rencontre d'information à l'École Les Petits-Castors de la Commission scolaire de Jacques-Cartier, à Longueuil, à 19 h 30, 1275, rue Papineau, 674-8631.

Exposition Contrastes gravures

Paris-Montréal organisée par le Service des activités de la Ville de Montréal à 20 h, au Centre d'art du Mont-Royal, 1260, Chemin Remembrance, jusqu'au ler mai. L'exposition est ouverte tous les jours de 10 h à 20 h.

Monument II, exposition des œuvres de François Jolly, à la galerie Motivation V, salle 1 jusqu'au 24 avril. Rendez-vous au 316 est, Ontario, du mercredi au dimanche de midi à 18 h.

L'Union française vous convie, jusqu'au 9 avril inclusivement, à son Exposition-Photo. Plus de 25 participants exposeront leurs œuvres. S'ajoutent également des activités prévues de 13 h à 22 h, au 429 est, rue Viger, 843-3445.

Exposition *Mis-en-plis* sur le tissage, à la bibliothèque Marie-Uguay, Maison de la culture, 6052, boul. Monk jusqu'au ler mai.

Conférence de M. Michel Blais du Bureau de consultation Jeunesse lors d'une soirée organisée par l'Union des familles de Brossard, au 3200, boul. Lapinière, 656-5960.

L'Aquarium de Montréal, à La-Ronde, Ile-Sainte-Hélène, est ouvert tous les jours de 10 h à 17 h. 872-4656.

Collectes de sang de la Croix-Rouge au Cégep John-Abbott de Ste-Anne-de-Bellevue, édifice Casgrain, de 10 h à 16 h 30; et à Ste-Anne-des-Plaines (section St-Lin-des-Laurentides), École St-François, 172, 3e Avenue, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

La Coopérative du Bas Saint-Laurent vise les marchés de Québec et du N.-B. Son chiffre d'affaires dépassera les \$200 millions en 1983

par Michel Nadeau

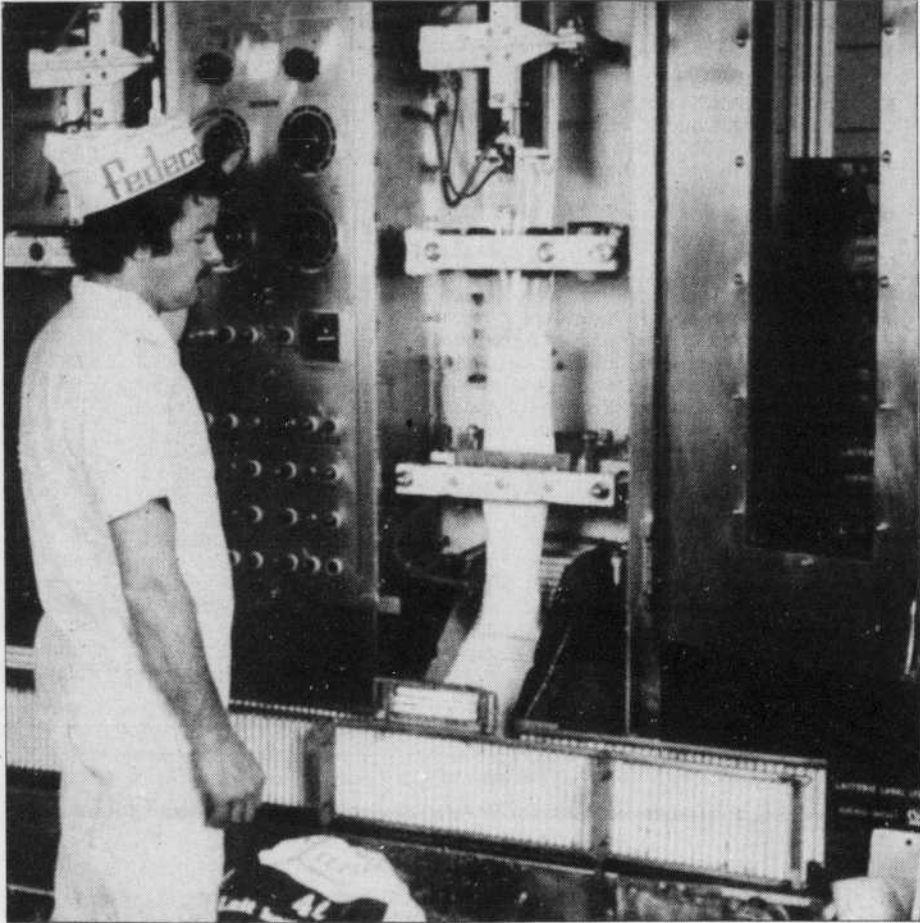
AVEC une croissance prévue de l'ordre de 15 % en 1983, la Coopérative agricole du Bas St-Laurent passera le cap des \$200 millions de chiffre d'affaires après avoir connu l'an dernier le meilleur exercice financier de son histoire.

La crise ne semble pas perturber sérieusement cette entreprise de Bic, près de Rimouski, qui se classe au deuxième rang des coopératives laitières au Québec, derrière Agropur, de Granby.

« Nous visons maintenant un élargissement de nos marchés dans la région de Québec et au Nouveau-Brunswick », souligne le directeur général, M. Denis Cassista, qui précise que la firme coopérative souhaite également étendre sa gamme de produits laitiers et tâter davantage le secteur des jus et autres boissons.

Lors de son assemblée annuelle, tenue la semaine dernière au Cegep de Rimouski, les représentants des 1,773 sociétaires ont approuvé la nouvelle raison sociale de la coopérative: Purdel, une abréviation de la marque « Pure Délice ». A l'exemple de plusieurs autres coopératives du Québec (Agropur, Nutrinor, Agrinové...), les coopérateurs ont choisi de simplifier leur appellation.

Bien que peu connue, cette société coopérative, née en 1928 à Ste-Cécile du Bic, se classe parmi les 50 plus importantes entreprises au Québec. Cette firme est, avec Québec-Téléphone, un des principaux employeurs dans la région rimouskoise. Sa croissance s'explique en partie par une politique d'acquisition à l'extérieur de son territoire de départ. Ainsi, en 1977, elle faisait l'acquisition



La Coopérative agricole du Bas Saint-Laurent, un des 50 plus importantes entreprises du Québec, entend s'attaquer à de nouveaux marchés et développer des produits inédits en 1983. L'entreprise, qui s'appellera dorénavant Purdel, vise un taux de croissance de 15 % cette année.

de 76,4 % des actions de Laiterie Laval, de Québec, alors la propriété de M. Pierre Côté, un ancien président du Conseil du patronat du Québec.

« Les résultats du premier trimestre montrent une croissance de l'ordre de 15 % », affirme M. Cassista, qui prévoit une aussi bonne année en 1983.

L'an dernier, des ventes de \$197,2 millions ont laissé des trop-perçus de \$2,7 millions. Toutes les divisions ont montré des profits à l'exception du secteur des approvisionnements à la ferme où on enregistre un mince déficit de \$15,000. La Laiterie Laval est redevenue un centre de profits. La perte s'explique par les déboires du secteur machinerie et quincaillerie.

Purdel est particulièrement actif au Nouveau-Brunswick, où elle a acquis deux laiteries au cours de la dernière décennie, soit à Edmunston et Campbellton. Depuis quelques années, environ 20 % des réceptions de lait provenaient de surplus du Nouveau-Brunswick, où le gouvernement provincial avec l'aide d'Ottawa, vient d'investir dans une usine de transformation (Dairytown Co.). La perte de ces 40 millions de litres à compter de 1984 sera compensée, selon M. Cassista, qui n'est pas inquiet outre-mesure par ce développement.

Sur la Côte-Nord, les difficultés économiques ne perturbent pas non plus la livraison de produits laitiers. « Cette région a souvent connu des cycles prononcés », de dire le directeur général de Purdel. Les activités de la coopérative de ce côté du fleuve se limitent à la distribution de produits.

La coopérative veut approfondir sa présence dans la région de Québec, où elle a fait l'acquisition, en janvier 1982, des laiteries St-Georges, dans la Beauce, et Chez-Nous, dans Portneuf.

A l'instar des autres coopératives laitières, Purdel veut développer de nouveaux produits à base de lait tout en recherchant des produits complémentaires. On a écarté le marché des surgelés en raison de la taille des entreprises dans ce domaine (McCain's...). De concert avec d'autres coopé-

ratives, Purdel pourrait proposer aux consommateurs de nouveaux types et des formats variés de fromage et de beurre. La coopérative du bas du fleuve assure actuellement la distribution des yaourts Yoplait, fabriqués par Agropur, à Granby.

M. Cassista ne croit pas que la décision de la Régie des marchés agricoles sur la fixation des prix de gros bouleversera les habitudes de la coopérative.

Les états financiers remis aux sociétaires révèlent une assise solide du côté des fonds propres de la coopérative. En hausse de 26 %, l'actif des sociétaires représente 31 % de l'actif de l'entreprise, un taux comparable favorablement à la majorité des autres coopératives et des entreprises capitalistes dans ce secteur.

L'actif de Purdel approche maintenant les \$49 millions.

Lors de l'assemblée générale, les dirigeants ont présenté différents tableaux à leurs membres afin de leur permettre de mesurer la performance de chacun des secteurs. Cette ventilation des activités à travers les dépenses et les revenus n'est pas courante dans plusieurs coopératives. On a également, pour chaque division, calculé le coût des frais d'administration, qui sont à la baisse dans plusieurs secteurs.

Pour sa part, le président, M. Napoléon Thérberge, a déploré l'ampleur des pertes pour mauvaises créances en 1982, dont la plus importante fut celle reliée à la faillite de la Fédération des magasins Coop, de Québec. M. Thérberge a néanmoins qualifié d'« excellente » la dernière année, en raison des nouveaux sommets atteints.

Comme il n'y a pas eu d'appréciation du capital, la compagnie aurait pu compenser avec des revenus mais ce ne fut pas le cas puisque le rendement des investissements pétroliers sous la forme de dividendes a baissé de \$900,000 à \$400,000 seulement, l'an dernier.

Par ailleurs, le placement de \$26 millions dans Remington Resources s'annonce plus prometteur si l'on se fie aux récents résultats des forages effectués dans la région de Grassy, en Colombie-Britannique.

Le rapport annuel de Consolidated-Bathurst fait, cette année, état de deux autres placements: \$14 millions dans le Canadien Pacifique

et \$1,6 million dans Rolland Inc. Dans le premier, la valeur des titres du CP a gagné \$1 millions à la fin de 1982 alors que les actions de Rolland avaient perdu \$450,000 par rapport à leur coût d'acquisition.

Enfin, le document mentionne que Consolidated-Bathurst emploie 7,195 personnes au Québec sur un effectif canadien de 12,734 employés.

Pour la première fois, le rapport est signé par le nouveau président, M. Oscar Stangeland qui dirige l'entreprise avec le président du conseil, M. William I.M. Turner. L'assemblée des actionnaires se tiendra le 29 avril à Montréal.

Le rapport annuel de Consolidated-Bathurst fait, cette année, état de deux autres placements: \$14 millions dans le Canadien Pacifique

Bourse, or et dollar
Montréal: +0.76 point à 358.39
Toronto: -1.34 point à 2,154.71
New York: -7.45 points à 1,120.16
L'or: \$530.24 (plus \$2.04)
Le dollar: 81.06 cents US (+3/25)

sommaire

Où mène la micro-informatique?

L'implantation de l'informatique se fait, dans les pays du tiers-monde, sans véritable transfert de technologie. Telle est la grande conclusion de MM. Matellart et Schrucler, qui viennent de publier L'Ordinateur et le tiers-monde et que Julien Béliveau a lu en y trouvant un avertissement judicieux pour les tenants du virage technologique par l'ordinateur dans les écoles au Québec. Page10

Une Maison de l'industrie

Les gens d'affaires de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, n'ayant pas l'intention de céder aux difficultés économiques actuelles, vont ouvrir sous peu une Maison de l'industrie pour regrouper les entreprises régionales et pour tenter de faire face aux problèmes ensemble, avec l'aide du Centre d'intervention de solidarité économique régionale. Page10

10,000 entreprises visées

Les entreprises employant plus de 50 personnes recevront en septembre prochain un formulaire qu'elles doivent remplir et retourner à l'Office des personnes handicapées du Québec en vertu de la loi de l'embauche obligatoire des personnes handicapées. Environ 10,000 entreprises du Québec sont ainsi visées et doivent soumettre leur plan à d'ici juillet 84. Page11

Frais médicaux: remède fiscal

Les frais médicaux, sous réserve de certaines limites, sont des déductions fiscales admissibles mais dont peu de gens retirent le maximum au Québec. Le fiscaliste Yves Chartrand explique les multiples facettes de la loi à ce sujet Page 13

Une formule de générosité

Les grandes entreprises sont sollicitées de toutes parts pour des dons à des institutions sans but lucratif mais depuis quelques années elles ne donnent plus « à la tête du client » mais plutôt selon une formule mise au point par l'ancien président du conseil de la Banque Royale du Canada, M. Earle McLaughlin. Page 13

La pétrochimie crie au secours

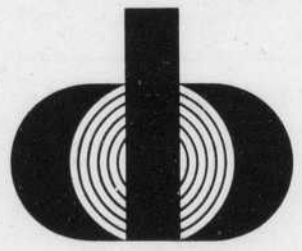
Pour faire face à la concurrence, l'industrie pétrochimique de l'est du Canada et particulièrement du Québec, a demandé et obtenu des gouvernements canadien et québécois une aide de plusieurs millions de dollars. Selon Pierre Lamonde, la pétrochimie québécoise risque pourtant de s'enfoncer dans le statut peu enviable de secteur mou, si l'Etat n'exige pas modernisation, recherches, investissements et concurrence dynamique de la part de cette industrie primordiale. Page 16

Consolidated-Bathurst: les placements dans Sceptre et Sulpetro ont fondu de \$66 millions

par Michel Nadeau

Les deux principaux placements de la compagnie Consolidated-Bathurst dans le domaine pétrolier ne valaient plus que \$31 millions à la fin de 1982 par rapport à un coût initial de \$97 millions. L'ensemble des investissements pétroliers (\$160 millions) de la filiale à 40 % de Power Corp. n'ont rapporté que \$400,000 en termes de liquidités au cours de 1982.

C'est ce que révèle le rapport annuel de l'entreprise, qui a été publié récemment, et qui apporte des précisions sur la performance de la firme montréalaise dans le



secteur pétrolier, où elle est présente depuis 1979. Les dirigeants de la firme papière veulent ainsi diversifier leurs activités hors du domaine des pâtes et papiers. L'opération n'a pas donné les résultats prévus jusqu'à maintenant.

Les dirigeants de Connie-Bathurst n'ont pas eu de

veine avec leurs investissements dans Sceptre Resources et Sulpetro Limited, deux entreprises lourdement déficitaires depuis deux ans.

La valeur d'un placement de \$66 millions dans 11 % des actions de Sulpetro a fondu à \$14,9 millions seulement, à la fin de l'an dernier. Il faut dire que Sulpetro a montré des pertes de \$69 millions en 1982 et un déficit de \$11 millions au premier trimestre de 1983. L'exercice 1981 s'était terminé avec un solde négatif de \$27,1 millions. En fait, Sulpetro est déficitaire depuis l'acquisition de CanDel Oil au prix de \$620 millions en 1981. Pour prendre cette bouchée énorme, la firme de Calgary a effectué plusieurs em-

prunts. Récemment, la Banque Royale injectait \$100 millions supplémentaires dans un effort de restructuration de l'entreprise.

De plus, Consolidated-Bathurst a investi \$33 millions dans un projet conjoint d'exploration (Subath Exploration Ltd.) avec Sulpetro.

Par ailleurs, le placement de \$30,5 millions dans Sceptre Resources (12 % des actions) ne valait plus que \$16 millions à la fin de 1982. Sceptre Resources a perdu plus de \$20 millions, l'an dernier. Comme dans le cas de Sulpetro, on note un accroissement sensible des réserves au Canada et à l'étranger. Mais les revenus tardent à venir.

Comme il n'y a pas eu d'appréciation du capital, la compagnie aurait pu compenser avec des revenus mais ce ne fut pas le cas puisque le rendement des investissements pétroliers sous la forme de dividendes a baissé de \$900,000 à \$400,000 seulement, l'an dernier.

Par ailleurs, le placement de \$26 millions dans Remington Resources s'annonce plus prometteur si l'on se fie aux récents résultats des forages effectués dans la région de Grassy, en Colombie-Britannique.

Le rapport annuel de Consolidated-Bathurst fait, cette année, état de deux autres placements: \$14 millions dans le Canadien Pacifique

et \$1,6 million dans Rolland Inc. Dans le premier, la valeur des titres du CP a gagné \$1 millions à la fin de 1982 alors que les actions de Rolland avaient perdu \$450,000 par rapport à leur coût d'acquisition.

Enfin, le document mentionne que Consolidated-Bathurst emploie 7,195 personnes au Québec sur un effectif canadien de 12,734 employés.

Pour la première fois, le rapport est signé par le nouveau président, M. Oscar Stangeland qui dirige l'entreprise avec le président du conseil, M. William I.M. Turner. L'assemblée des actionnaires se tiendra le 29 avril à Montréal.

Sofati Conteneurs cherche à assurer une liaison avec un port du nord-ouest de la Méditerranée

par André Bouthillier

La compagnie Sofati Conteneurs Limitée aimerait assurer prochainement une nouvelle liaison entre Montréal et un port du nord-ouest de la Méditerranée. Il s'agirait de la troisième ligne commerciale de cette jeune compagnie de transport par conteneurs mise sur pied l'automne dernier avec l'ap-

pui de 35 anciens cadres de Cast.

L'ouverture de cet autre tracé maritime vise d'abord à rentabiliser les activités de Sofati Conteneurs vers l'Algérie, où la compagnie-mère, Sofati (Société de formation et d'assistance technique internationale), a décroché deux contrats d'une valeur globale de \$250 millions pour la construction d'un réseau d'ateliers d'entretien pour camions et autocars, a expli-

qué hier le président de Sofati, M. Michel Gaucher.

« Nos navires auront à transporter beaucoup de matériels vers l'Algérie au cours des prochains mois. Mais aucune marchandise au retour. Il nous fallait donc trouver une façon de rentabiliser ces voyages », de dire le jeune homme d'affaires de Westmount.

Des négociations ont lieu présentement avec les autorités de ports espagnols et

français. D'Afrique du Nord, les navires de Sofati Conteneurs bifurqueraient ensuite vers un port du nord-ouest de la Méditerranée pour y embarquer des marchandises destinées au marché nord-américain. M. Gaucher espère une liaison permanente aller-retour d'ici à quelques mois.

L'établissement de cette nouvelle ligne signifie que Sofati Conteneurs a l'intention de croître davantage malgré

les rumeurs voulant que le Canadien National (CN) veuille acquérir ses actifs. Des pourparlers entre les deux parties auraient lieu présentement, mais M. Gaucher a refusé d'émettre tout commentaire à ce sujet.

A la mi-mars, le président de Sofati confirmait cependant qu'il discutait de la possibilité de vendre sa filiale de conteneurs à la compagnie de chemins de fer du CN. Le CN possède déjà 18 % du

Groupe Cast, un concurrent de Sofati Conteneurs, qui connaît de sérieuses difficultés financières.

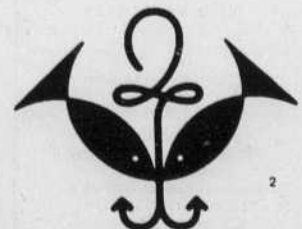
Depuis ses débuts, Sofati Conteneurs enregistreait une perte de \$150,000 par voyage. Mais M. Gaucher nie cette rumeur. « Nous avons même augmenté le volume des cargaisons transportées de 450 à 800 TEU, un TEU équivalant à un conteneur plein de 20 pieds », a-t-il conclu.

Restructuration de Pêcheurs-Unis: Ottawa est prêt à aider les coopératives à démarrer leur saison

par Marie-Agnès Thellier

Le gouvernement fédéral est prêt à fournir \$500,000 aux quatre coopératives régionales de pêcheurs issues de Pêcheurs-Unis du Québec pour démarrer leur saison de pêche, qui est compromise par les difficultés financières de l'entreprise.

Selon des informations recueillies par LE DEVOIR, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada s'apprêterait à donner une subvention totale de \$500,000



provenant du Programme de développement communautaire du Canada.

De plus, des hauts-fonctionnaires du comité Kirby de Pêches et Océans Canada rencontrent aujourd'hui même les représentants des coopératives de pêcheurs de

Newport, de Rivière-au-Renard, de Rivière-au-Tonnerre et des Îles-de-la-Madeleine pour étudier l'implication financière d'Ottawa dans le démarrage des opérations des coopératives régionales.

La pêche pourrait commencer d'un jour à l'autre à Rivière-au-Renard et dans les autres ports de pêche. Les bateaux se dirigeront alors vers d'autres usines de transformation, compromettant très sérieusement la relance des coopératives. Dans les prochains jours, l'attitude du gouvernement du Québec, notamment du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean

Garon, sera déterminante. M. Garon doit faire connaître ses recommandations au conseil des ministres et au conseil du Trésor quant aux sommes demandées à Québec pour acquérir les actifs de Pêcheurs-Unis et pour moderniser les usines d'ici 1985.

Selon les présidents des coopératives de Newport et de Rivière-au-Tonnerre, MM. Lorenzo Albert et Reynald Cloutier, M. Garon aurait, lors d'une récente rencontre, paru très réceptif aux plans proposés par les deux coops, situées l'une en Gaspésie, l'autre sur la Côte-Nord. Ces deux projets semblent en ef-

fet fortement soutenus par les pêcheurs et par les travailleurs d'usine, ce qui ne serait pas le cas à Rivière-au-Renard. Aux Îles-de-la-Madeleine, la société d'Etat Soquia est déjà impliquée dans Madelipêche.

« Si la réponse de Québec vient cette semaine, le début de la saison ne sera pas touché. Si elle tarde, nous devrons soit louer les installations au lieu de les acheter, soit envoyer nos bateaux se faire décharger au Nouveau-Brunswick: la coopérative de la Mecque pourra accepter 12 de nos 19 bateaux. Les autres iront à Caraquet », précise M. Albert pour la coo-

pérative de Newport. La construction d'une nouvelle usine y coûterait environ \$10 millions. La coopérative régionale regroupe 102 pêcheurs et 401 travailleurs. Les 19 chalutiers ramènent environ 15 millions de livres de poisson.

A Rivière-au-Tonnerre, il faudrait investir \$945,000 pour relancer les opérations et racheter les actifs. La modernisation coûterait \$150,000 en deux étapes. La coop regroupe 40 pêcheurs utilisant sept crabiers et 25 bateaux plus petits. Le volume de pêche n'est que de deux millions de livres mais pourrait doubler.

tableau de bord

		Mois préc.	Var. an. en %
EMPLOIS, REVENUS			
Gains moyens hebdomadaires (\$)	déc.	397.36	398.24 9.5
Revenu du travail (millions \$)	déc.	16,410.3	16,463.0 2.8
Personnes occupées (en millions)	fév.	10.14	10.06 -2.6
Chômeurs	fév.	1,585,000	1,548,000 42.8
STOCKS			
Grands magasins (millions \$)	jan.	2,724.4	2,939.0 1.5
Appartenant aux fabricants (millions \$)	jan.	31,850.0	31,341.14 -6.5
PRIX			
Prix à la consommation (1971 = 100)	fév.	114.6	114.1 7.4
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	jan.	129.5	129.6 -4.5
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	fév.	208.6	206.8 6.2
Sans charbon, pétrole brut, gaz naturel	fév.	293.6	292.1 -0.5
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	fév.	293.6	292.1 3.6
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS			
Permis de bâtir (millions \$)	déc.	1,049.0	12,788.8 -31.7
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	fév.	6,661	15,175 -19.8
ÉNERGIE			
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	jan.	3,996	3,996 11.0
Production d'électricité (TW/h)	jan.	36.7	36.7 -7.8
Production de gaz (millions de mètres cubes)	déc.	9,924.6	98,764.0 0.8
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	jan.	7.2	7.2 -12.3
COMMERCE EXTÉRIEUR			
Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	jan.	6,464	64,643 6.3
Importations, base balance des paiements (millions \$)	jan.	5,140	5,140 6.6
PRODUCTION			
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	fév.	14.0	27.8 -9.9
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	jan.	842.4	842.4 -30.3
VENTES			
Ventes des grands magasins (millions \$)	déc.	623.43	623.4 3.9
Livraisons des fabricants (millions \$)	jan.	13,942.3	13,942.3 2.2
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	jan.	580.2	9,580.2 -6
Ventes au détail (millions \$)	déc.	6,965.5	6,965.5 4.8

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées. Source: Statistiques Canada

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

développement régional

Saguenay-Lac Saint-Jean: les entreprises se regroupent

par
Marie-Agnès
Thellier

Les gens d'affaires du Saguenay-Lac Saint-Jean semblent décidés à prendre en main leur développement et à redorer le blason de leur région, terni par des multiples conflits de travail.

Deux initiatives débouchent en effet sur une action concrète cette année. La Maison régionale de l'industrie (MRI) du Saguenay-Lac Saint-Jean naîtra sous peu, à la suite d'un projet appelé « Régie des services aux entreprises ». Quant au Centre d'intervention de solidarité économique régionale, il s'est créé pour améliorer le climat organisationnel des entreprises et organisations-membres.

La MRI du Saguenay devrait officiellement naître ce mois-ci. Comme la MRI de l'Estrie, qui fête ses deux ans, il s'agit d'un regroupement d'entreprises décidées à s'aider entre elles et à se donner des services communs.

« Les services que nous pourrions nous donner ne doubleront pas les services gouvernementaux. Par exemple, des experts en relations de travail de grandes entreprises comme Alcan, Price ou Consolidated-Bathurst aideront un chef de

PME aux prises avec des problèmes syndicaux. Autre exemple: les entreprises du même secteur (métallurgie, sciage, etc.) qui doivent appliquer le programme santé-sécurité au travail pourraient embaucher ensemble une personne chargée de travailler dans plusieurs PME », précise le président du comité provisoire de la Régie des services aux entreprises, M. Gabriel Landry, président des Industries Couture à Chicoutimi.

Les entreprises pourraient se donner d'autres services en commun comme les achats et la commercialisation. Un éventuel consortium pourrait être créé dans le domaine des achats, un projet piloté par le Conseil régional de développement, celui de l'Office régional des achats, à juste titre fusionné au projet de Régie des services aux entreprises, lancé il y a quelques années par les commissaires industriels de la région.

Même si la future MRI n'a pas encore obtenu de Québec le versement d'une subvention de \$150,000 par an pendant trois ans (somme obtenue par la MRI de l'Estrie), le dossier devrait déboucher rapidement, estime M. Landry. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, qui devrait subventionner l'organisme, a tenu d'abord à s'assurer que la MRI ne doublerait aucun service

gouvernemental.

« Notre objectif est de nous autofinancer d'ici à trois ans. La carte de membre ne sera pas d'un coût élevé mais des services seront payants », précise M. Landry. La MRI de l'Estrie s'interroge de plus en plus sur son financement après deux ans d'activité. « L'autofinancement complet est impossible », estime le directeur général de la MRI de l'Estrie, M. Robert Dion.

« Pour nous autofinancer, nous aurions été obligés de prendre la place d'entreprises privées existantes. Par exemple regrouper l'achat d'assurances, l'achat d'huile, ou fournir la gestion informatisée et la consultation en administration. Nous y avons renoncé: le milieu fournit ce dont nous avons besoin »,

Le mandat du Centre d'intervention est donc plus limité que celui de la MRI, même s'il peut intervenir dans des secteurs non industriels. Cependant, les personnes qui agiraient au nom du Centre d'intervention pourraient se préoccuper à la fois de productivité, de qualité de vie au travail et de communication sous toutes ses formes. L'action préventive touchera donc à tout l'environnement organisationnel, interpersonnel et même technique de l'entreprise. « Nous voulons utiliser les entreprises, institutions et associations locales, c'est-à-dire utiliser de façon optimale les décideurs et spécialistes que l'on retrouve au Saguenay-Lac Saint-Jean », déclare l'initiateur du projet, M. Thomas-Louis Tremblay. Le service de médiation préventive du ministère du Travail du Québec a formé l'équipe du Centre d'intervention.

La toute prochaine MRI du Saguenay-Lac Saint-Jean aura sans doute à articuler son action avec un « Centre d'intervention 02 », issu du mouvement de Solidarité économique régionale, né à Alma il y a deux ans. Comme la MRI, le Centre d'intervention veut recruter ses membres auprès des PME de la région. Depuis un mois, il rencontre les entreprises et institutions pour recruter d'ici juin 50 entreprises dynamiques, prêtes à s'engager dans l'action préventive au moment du renouvellement de conventions collectives.

Le mandat du Centre d'intervention est donc plus limité que celui de la MRI, même s'il peut intervenir dans des secteurs non industriels. Cependant, les personnes qui agiraient au nom du Centre d'intervention pourraient se préoccuper à la fois de productivité, de qualité de vie au travail et de communication sous toutes ses formes. L'action préventive touchera donc à tout l'environnement organisationnel, interpersonnel et même technique de l'entreprise. « Nous voulons utiliser les entreprises, institutions et associations locales, c'est-à-dire utiliser de façon optimale les décideurs et spécialistes que l'on retrouve au Saguenay-Lac Saint-Jean », déclare l'initiateur du projet, M. Thomas-Louis Tremblay. Le service de médiation préventive du ministère du Travail du Québec a formé l'équipe du Centre d'intervention.

USA: dissensions au sein de la Réserve fédérale

WASHINGTON (AFP) — Le débat sur la politique monétaire américaine s'aggrave jusqu'au sein de la Réserve fédérale (la « Fed »), dont le comité directeur est le théâtre de dissensions sur les risques d'une hausse des taux d'intérêt et les dangers d'une création monétaire trop importante, a-t-on appris récemment.

La Fed vient en effet de publier les minutes du conseil directeur des 8 et 9 février derniers, au cours duquel avaient été fixées les grandes lignes de la politique monétaire pour 1983. Ces minutes, qui sont toujours publiées avec retard, indiquent que quatre membres sur 12 du comité directeur avaient voté pour une limitation de la croissance de la masse monétaire plus sévère que ce qui a été approuvé.

Cette minorité importante, qui se rencontre rarement au comité directeur de la Fed où les décisions sont souvent adoptées à l'unanimité, aurait souhaité que l'institut d'émission conserve une politique de limitation de la croissance de M1, composée de la monnaie en circulation et des comptes à vue. Elle demandait également que l'actuelle expansion monétaire soit freinée rapidement, pour éviter de relancer les craintes d'un retour de l'inflation.

A l'opposé, la majorité du

comité directeur avait souligné qu'un resserrement de la politique monétaire provoquerait une hausse des taux d'intérêt à court terme et étoufferait la reprise économique qui commence à se manifester aux États-Unis. Elle avait également rappelé la position prise par la Fed depuis octobre dernier, visant à surveiller moins étroitement la croissance de M1 en raison des distorsions créées par la création de nouveaux comptes bancaires.

Le comité directeur avait finalement décidé qu'en 1983, la croissance de M2, composée de M1 et des comptes d'épargne, devrait être comprise entre 7 % et 10 %, tandis que les objectifs pour M3, incluant les certificats de dépôts, seraient de 6,5 % à 9,5 % de croissance. Par ailleurs, le comité directeur n'avait pas fixé d'objectifs de limitation de la création monétaire à court terme.

Cependant, depuis le début de l'année, la politique suivie par la Fed a été dictée essentiellement par le souci de ne pas porter atteinte à la reprise économique. En février, M2 a ainsi cru au rythme annuel de 20 %. La croissance de M2 en mars n'est pas encore connue mais la plupart des analystes s'accordent pour souligner qu'aucun resserrement de la politique monétaire n'a encore été constaté.

livres

La micro-informatique sauvera-t-elle le tiers-monde?

par
Julien Béliveau

Avec la même effronterie qui lui a permis, un jour de visite au quotidien *La Presse*, d'utiliser un crayon feutre sur la surface de marbre d'une table de conférence, voilà que M. Jean-Jacques Servan-Schreiber prône maintenant d'amener d'un seul coup les foules misérables du tiers-monde à la société post-industrielle par la voie de la micro-informatique!

Pire encore, c'est en achetant des ordinateurs et non en les produisant que les masses illettrées passeront à l'âge de la cybernétique. Évidemment, semblable thèse se devait d'être relevée. Elle vient notamment d'être remise en question par deux professeurs, l'un européen, l'autre mexicain (1). Leur objectif était de vérifier l'impact économique et social de l'informatique dans certains pays latino-américains. Fait à noter, leur étude a été menée avec l'appui économique du Centre de recherches pour le développement international du Canada! Heureuse contribution qui aura servi à déjouer les prétentions de JJSS.

Ce livre démontre en effet que les pays du tiers-monde chez qui l'informatique s'est implantée le plus solidement échappent complètement au scénario « schreiberien ». À moins qu'il n'ait confondu micro-informatique avec jeux électroniques!

L'implantation de l'informatique se fait sans véritable transfert de technologie vers ces pays, sauf là où se sont établies des « zones franches », que les auteurs qualifient de « fers de lance de l'utopie transnationale », véritables camps d'exploitation des travailleurs de pays en voie de développement.

Par exemple, comme le proclame la réclame commerciale de Trinité et Tobago « ... nombreux avantages: salaires horaires de 45 cents, ouvriers qualifiés parlant anglais, pourcentage élevé d'alphabétisation... ». Conditions qui se comprennent tout à fait avec les salaires payés dans les pays que l'électronique a promu, au cours de la dernière décennie, au rang de nations industrialisées, Taiwan, Corée du Sud et Singapour, salaires qui oscillent entre \$8 et \$9 par jour pour des ouvriers qualifiés affectés à l'assemblage électronique. Il est facile de prévoir que les Philippines connaîtront bientôt un véritable virage technologique, car le salaire minimum quotidien n'y dépasse pas les \$2 par jour.

Chaque pays de l'Amérique latine

a connu un modèle différent de développement de son industrie téléinformatique, à partir de la mise sur pied par le gouvernement de Panama d'une banque de données fiscales qui renseigne le citoyen sur les versements d'impôts de ses 200 plus importants contribuables, jusqu'à l'intégration verticale qui prévaut au Mexique et au Brésil.

L'expérience de l'Amérique latine ne justifie pas les prescriptions du bon docteur JJSS. Au contraire, il nous force à nous interroger sur la possibilité de réaliser ici au Québec un virage technologique qui compenserait pour le dérapage économique actuel. Pouvons-nous rattraper notre retard en la matière par le seul achat de micro-ordinateurs pour l'école ou faudra-t-il, pour être présent, susciter la création de zones franches d'électronique, où l'utilisation de l'anglais sera encouragée et l'imposition fiscale des individus réduite? S'il vous plaît, monsieur le ministre d'État à la Technologie, lisez cet ouvrage avant de produire un autre livre blanc; ce sera un judicieux investissement.

(1) L'ordinateur et le tiers-monde, A. Matellart et H. Schmucler, Librairie François Maspero, Paris, 1983, 206 pages.

Projet
André-Grasset

A Ahuntsic

Cottages - Plain-pied avec toit-terrasse
intégrés dans 4-plex et 5-plex

Prix pré-construction à partir de \$52,500.

Subside fédéral de \$3000.

Subside municipal de \$2000.

Heures de visites:

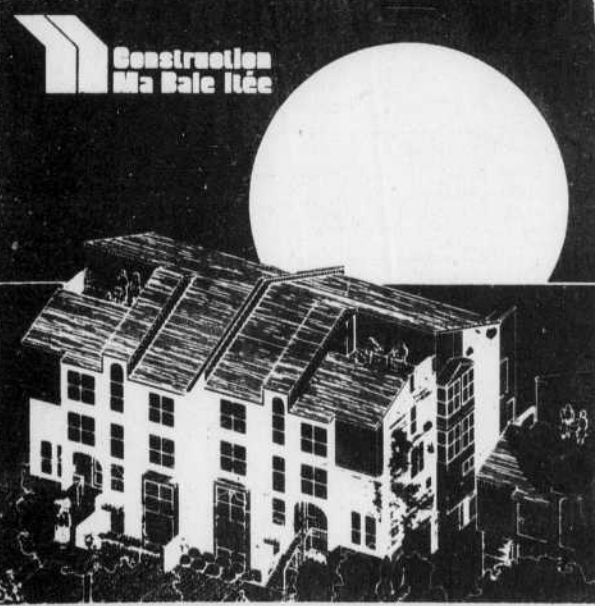
lun. au vendredi: 12:30 à 20:00

sam. et dim. : 12:30 à 17:00

Boulevard Christophe-Colomb,

au nord de Métropolitain

381-1255

11 1/2 %
3 ans

Maintenant en vente

Les prévisions des dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984.

Budget 1983-1984

Crédits

XXXII-436 pages, EOQ 19516-4

15 \$

Également offert:

Budget 1983-1984. Renseignements

supplémentaires

Crédits

72 pages, EOQ 19520-6

3,50 \$

En vente à la librairie de

l'Éditeur officiel du Québec:

Montréal

Complexe Desjardins

Tél.: 873-6101

ou par commande postale à:

Ministère des Communications

Case postale 1005

Québec (Québec) G1K 7B5

Paiement par chèque ou mandat-poste

à l'ordre de Les publications du Québec.

8509

UN EXPERT SUR QUI
VOUS POUVEZ COMPTER
VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9

861-1641

Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, VancouverSociété affiliée — Tremblay, Vallancourt
& Associés

BERNIER & BISSON

Comptables agréés

Georges Bernier, C.A.

Marcel Bisson, C.A.

60, St-Jacques, Suite 601

Montréal — 845-0209

BOISJOLI, COURTOIS,
SABBAH, SABBAH,
ZIRI, MALKA

Comptables agréés

1440 ouest, rue Ste-Catherine

Bureau 525-861-5881

L. Albert Boisjoli, C.A. — Pierre Courtois, C.A.

Maurice Sabbah, C.A. — Michel M. Sabbah, C.A.

Joseph Ziri, C.A. — Emilie Malka, C.A.

CARON, BELANGER,
DALLAIRE, GAGNON
& ASSOCIÉS

Comptables agréés

Associés-résidents

Montréal — Québec

A. Benoit, C.A. — A. Lanthier, C.A.

C.C. Blumh, C.A. — R.E. Lavioie, C.A.

C.W. Bissegger, C.A. — N. Leduc, C.A.

F. Bolduc, C.A. — J. Lévesque, C.A.

T.R. Burke, C.A. — G. Lamoignon, C.A.

C. Camirand, C.A. — L. Linteau, C.A.

H.M. Caron, C.A. — M. Mathieu, C.A.

G. Chamberland, C.A. — J.B. McGregor, C.A.

J.P. Desile, C.A. — R.J. Messier, C.A.

D. Desautels, C.A. — C. Michaud, C.A.

J. Dufresne, C.A. — J.D. Morrison, C.A.

R. Fortier, C.A. — J. Nicole, C.A.

Y. Fortin, C.A. — R.R. Oikar, C.A.

G. Fournier, C.A. — R. Pearl, C.A.

S. Fraser-Gagnon, C.A. — C. Pelletier, C.A.

G. Fréchette, C.A. — P. Pelletier, C.A.

S.R. Gagné, C.A. — B. Racine, C.A.

R. Germain, C.A. — N.A. Rhéaume, C.A.

J.P. Graveline, C.A. — L.L. St-Pierre, C.A.

M. Lantier, C.A. — W.J. Smith, C.A.

G.S. Wells, C.A.

Bureaux dans les principales

villes du Canada

Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER,
HAWAY
TOUCHE ROSS

Comptables agréés

1 Place Ville-Marie

Montréal — H3B 2A2

861-8531

Montréal Québec Hull

Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Burnaby, Nanaimo, Grande Caïman.

CLOUTIER, FONTAINE,
CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables agréés

2, Place Laval, Suite 510

Laval, Québec

H7N 5Y6

668-8810 (514) 382-9690

COGAN, LANDORI
& DUBÉ

Comptables agréés

3901 Jean-Talon O. Ste-214

Montréal, Québec H3G 2R4

731-7851

Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés

Sept-Îles, Montréal, Ottawa,

Toronto, Hamilton, Kitchener,

London, Winnipeg, Regina, Calgary

Edmonton, Abbotsford,

Vancouver, Victoria, Halifax

et dans les principales villes

du monde

1200, avenue McGill College

Suite 1100

Montréal, Québec, H3B 4G7

871-8901

GAUVIN, DUMAIS
ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A.

R. Forget, C.A. — J. C. Boyer, C.A.

G. Villeneuve, C.A. — J. R. Charrette, C.A.

M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A.

Associés-conseils

Alain Gareaux, C.A.

Mario Simard, C.A. Jacques Brisson, C.A.

581 boul. Crémazie est

Montréal, H2M 1L8 — 384-1430

38 boul. St-Viateur

Rigaud, JOP 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

276 ouest, St-Jacques suite 600

Montréal H2Y 1N3

845-9253

Bureaux:

Montréal, Laval, Repentigny,

Longueuil et Pointe-aux-Trembles.

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés

666 ouest, rue Sherbrooke

Suite 1400

288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT

associé à Coopers & Lybrand

630, boul. Dorchester ouest

Montréal H3B 1W5

(514) 871-9792

Membre du groupe international

Coopers & Lybrand présent dans 96 pays

LAVALLÉE, BEDARD & CIE

Comptables agréés

19 ouest, Le Royer — Suite 300

Montréal, H2Y 1W4

844-1153

LEVITT, FELDSTEIN
DUBIN & EPSTEIN

Comptables agréés

Joseph Levitt, C.A. Jerry Dubin, C.A.

David Feldstein, C.A. Fred Epstein, C.A.

5250 rue Ferrier Suite 505

Montréal, H4P 1L4

341-4230

LIPPMAN PTACK

Comptables agréés

6600 Côte des Neiges

Montréal, Québec H3S 2A9

(514) 341-5511

Membre: Groupe international des

Cabinets de Comptables

MacGILLIVRAY & BRUNEAU

Comptables agréés

Chartered Accountants

1155 Dorchester ouest

Montréal, P.Q. H3B 3T9

(814) 871-8630

National

MacGILLIVRAY & CO.

Bureaux dans les principales villes au

Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT,
BOULANGER, RONDEAU
& ASSOCIÉS

Comptables agréés

12 bureaux au Québec —

Société nationale: Ward Mallette

Représentation internationale:

Binder, Dyker, Otte & Co.

1, Complexe Desjardins - Suite 1800

Montréal, Québec H3B 1B2

(514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS
& CIE

Comptables agréés

50, Place Crémazie,

Suite 1410

Montréal — H2P 2T9

384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE
& CUREYDELOITTE HASKINS
& SELLS

Comptables agréés

3210, 1 Place Ville-Marie

Montréal, Québec

H3B 2W3

Tél.: 8

au jour le jour

■ **Montréal est exclu**

Les compagnies CP Air et Eastern Provincial Airways ont uni leurs efforts pour offrir un rabais de 50 % sur toutes leurs routes aériennes au Canada... à l'exception de Montréal. Les deux compagnies couperont de moitié le prix du billet pour les vols débutant entre le 22 et le 31 mai et se terminant le 30 juin. Il s'agit de la première phase de l'intégration des services commerciaux des deux compagnies à Toronto et Montréal. Le communiqué de presse n'explique pas pourquoi le Québec est exclu de ce programme qu'on a baptisé très justement « Together we are better »...

■ **Les Caisses en Estrie**

Les 79 Caisses populaires de l'Estrie ont majoré de 8 % les trop-perçus réalisés au cours de 1982. Cette Fédération de coopératives a déposé ainsi des surplus de \$1.2 million. Cependant, 16 Caisses ont encaissé des pertes de \$1.1 million. Le rendement par \$100 de dépôt a fait un bond de 25 cents en 1981 à \$1.17 l'an dernier. Le taux de croissance des épargnes fut de 12.4 % et atteint \$566 millions.

■ **Suisdev investit**

La firme immobilière helvétique Suisdev compte investir \$3 millions dans l'immeuble du 505 Dorchester qui abritait autrefois la compagnie DuPont Canada. Selon le jeune président de cette firme, M. Richard Glickman, l'emplacement est privilégié en raison de sa proximité avec Place Guy-Favreau et Place Air Canada, au coin de la côte Beaver-Hall et du boulevard Dorchester. Suisdev est également administrateur des immeubles sis au 555 Dorchester et 2100 Drummond. La propriété immobilière est sous-évaluée à Montréal, estime M. Glickman, en tenant compte d'études comparatives à l'échelle internationale.

■ **78 % ont des rabais**

En annonçant une perte de \$75 millions US au cours de 1982, la direction de la compagnie Eastern signale que 78 % des passagers l'an dernier ont obtenu un rabais par rapport au prix normal affiché. Cette proportion n'était que de 27 % en 1977. L'essence ne représente plus que 27 % des coûts, note le président du conseil, l'astronome Frank Borman. Eastern mise beaucoup sur le marché de l'Amérique latine qu'il a hérité au lendemain de la faillite de Braniff International.

■ **Vachon en vedette**

La société Vachon, de Ste-Marie-de-Beauce, une filiale du groupe Culinar, a remporté le second prix lors d'un concours de produits alimentaires aux États-Unis. Sara Lee est arrivé en tête avec des croissants surgelés. Vachon a obtenu la seconde place avec un gâteau baptisé aux USA le Puff Pie, qui a l'originalité d'être fait avec des fruits frais... En raison de ce succès, on songe maintenant à proposer ce gâteau aux fruits frais aux consommateurs québécois, habitués à la gelée.

■ **En raccourci**

Le patron de Cablevision Nationale, M. André Chagnon, a acheté récemment 12,000 actions de cette entreprise au prix de \$5 l'unité. Ces titres privilégiés ne paient pas de dividende depuis plusieurs trimestres... Le dernier rapport de McIntyre Mines ne donne aucun espoir pour sa filiale des Mines Madeleine, de Ste-Anne des Monts, en Gaspésie. On procède à la liquidation des actifs de cette mine de cuivre qui ne vaut plus aux livres que \$1,996... La maison Midland Doherty vient de publier une intéressante recherche sur les actions du New York Times (\$68 %)... Il faut mentionner l'excellente présentation graphique du dernier rapport annuel de Nordair, consacré à la vie dans le Grand Nord. Il s'agit de l'œuvre d'une nouvelle proposée aux relations publiques, Mlle Marie Bernier, autrefois avec British Airways... La compagnie ACL Canada, de Montréal, établira prochainement une liaison entre Halifax et Puerto Rico... Hydro-Québec vient d'accorder un contrat de \$50 millions à la Compagnie Générale Électrique pour l'équipement du futur convertisseur des Cantons, près de Sherbrooke. General Electric a obtenu un contrat similaire du côté américain de la part de la New England Electric Transmission. On ne précise pas le contenu québécois de l'équipement fourni... Comterm vient de décrocher un autre contrat pour la fourniture de terminaux imprimantes arabes/anglais. C'est Computer Sciences Corp. qui a accordé ce contrat à la firme montréalaise... L'indice des prix à la consommation a progressé de 0.7 % au cours de février dans les pays du Marché commun contre un taux de 0.8 % le mois précédent... Le nouveau président de la Brasserie O'Keefe du Québec, M. Ed Prévost, a annoncé que le numéro Un de la bière au Québec adoptait à son tour la canette... Filiale à 54 % du groupe AMCA International, la firme montréalaise Dominion Bridge/Sulzer a enregistré une perte l'an dernier. On se félicite cependant de l'obtention d'un contrat pour la construction d'éléments devant être utilisés pour le forage dans la mer de Beaufort... Peat Marwick vient de faire paraître une intéressante brochure pour aider les chefs de PME dans leur planification fiscale... Le nucléaire compte maintenant pour 12.5 % de l'énergie produite aux États-Unis contre 11.8 % en 1981. La construction de 18 réacteurs a été annulée ou arrêtée l'an dernier en raison de la progression des coûts de construction; les Américains utilisent actuellement 83 réacteurs.

Michel Nadeau

Les entreprises devront soumettre leur plan d'embauche des handicapés avant juillet 1984

par Claude Turcotte

Les entreprises de 50 employés et plus devront avant le 1er juillet 1984 soumettre à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) un plan visant à l'embauche de personnes handicapées, tel que prévu dans la loi 9 votée à l'unanimité en 1978 par l'Assemblée nationale.

Cette mesure vise 10,000 entreprises, qui recevront toutes d'ici à septembre prochain un formulaire auquel elles devront répondre avant l'échéance du 1er juillet 1984. L'OPHQ prendra ensuite six mois pour analyser les réponses, corriger s'il y a lieu les propositions formulées par les employeurs et approuver en fin de compte un plan d'embauche spécifique à chaque entreprise et que chaque employeur devra respecter. De plus, des rapports annuels devront être présentés à chaque année.

M. Denis Lazure, ministre chargé de l'OPHQ, et Mme Laurette Champigny-Robillard, présidente de l'OPHQ, ont donné une conférence de presse hier matin à Montréal pour annoncer ces nouvelles étapes, qui surviennent plus de quatre ans après l'adoption de la loi. Le ministre a expliqué que cette loi avait été voulue. Tout à fait en accord avec les associations de handicapés et les organismes patronaux, le gouvernement a appliqué une approche incitative, contrairement à l'approche coercitive, comme cela se voit dans plusieurs pays.

Le gouvernement s'était fixé l'objectif d'un contingentement de 2 % en deux ans parmi ses employés pour l'embauche de handicapés dans les ministères et organismes gouvernementaux, mais il a dépassé son but en moins de temps que prévu.

En octobre 1982, la participation était de 3.02 % en moyenne. À l'OPHQ même, 27 % des employés sont des handicapés; au ministère des Transports, leur présence atteint 6 % et aux Finances, 4.7 %. En revanche, les handicapés sont très peu présents aux Affaires municipales avec un taux de 0.7 % et aux Affaires intergouvernementales avec 0.4 %.

Dans le secteur privé, il y a nettement au départ des reticences à une loi qui pourrait obliger les entreprises à embaucher des personnes handicapées. En 1980, il y eut un colloque conjoint du Conseil du patronat du Québec, de l'OPHQ et du gouvernement sur l'intégration de ces personnes au marché du travail; il y eut aussi un sommet socio-économique en 1982 et de larges consultations entre septembre et décembre.

Bref, « la réglementation

relative à l'embauche de personnes handicapées dans les entreprises de plus de 50 employés a été l'objet de consultations nombreuses auxquelles ont pleinement collaboré le patronat, les syndicats et les associations de personnes handicapées », ont souligné hier M. Lazure et Mme Champigny-Robillard.

En fait, dès vendredi de cette semaine, le Conseil du patronat en collaboration avec l'OPHQ organise une session d'information sur les programmes d'embauche obligatoire des personnes handicapées.

Le plan d'embauche que chaque entreprise devra élaborer tiendra forcément compte des conditions particulières à chacune. Un tel plan ne sera pas imposé par le gouvernement ou l'OPHQ, mais, une fois le plan proposé par l'entreprise et approuvé

par le gouvernement, son application deviendra obligatoire. La loi prévoit une amende de \$1,000 pour une infraction, de \$2,000 pour une deuxième offense et des amendes allant jusqu'à \$10,000 pour les grandes entreprises.

Il y a présentement environ 350,000 personnes handicapées physiques ou mentales au Québec. Il est pour le moment très difficile de savoir exactement combien d'entre elles sont aptes et disponibles au travail. M. Lazure estime qu'entre 10,000 et 20,000 personnes handicapées pourraient occuper un emploi immédiatement. Dans ces groupes, le taux de chômage varie entre 50 % et 60 %.

Il est difficile de savoir le nombre de personnes handicapées qui pourraient travailler du fait que plusieurs d'entre elles n'ont pas déclaré leur état aux services de main-d'œuvre pour ne pas perdre les avantages de certaines pensions. Plusieurs ne s'inscrivent plus dans les bureaux de main-d'œuvre, ayant complètement perdues

foi dans leurs chances d'être embauchées.

D'ailleurs, entre 20 % et 25 % des centres de main-d'œuvre sont présentement accessibles physiquement à certains groupes de handicapés. D'ici à deux ans, soit le temps de régler des problèmes de location d'édifice, de renouveler des baux, etc., tous les centres devraient être accessibles.

Il existe actuellement au Québec environ 500 associations de personnes handicapées. Pour ce qui est des possibilités d'emploi, on peut dire qu'elles sont encore plutôt limitées, mais il y a au moins deux voies possibles. D'abord les 40 centres de travail adaptés répartis dans toutes les régions du Québec et qui fournissent des emplois à 1,500 personnes, qui reçoivent le salaire minimum du gouvernement, mais qui réussissent par leur travail à couvrir toutes les autres dépenses d'exploitation. Il y a aussi 500 contrats d'intégration professionnelle qui découlent d'un accord tripartite entre gouvernement, patron et employé handicapé.

Le nouveau quotidien francophone du N.-B. sera lancé le 17 octobre

MONCTON, Nouveau-Brunswick (PC) — Si tout va comme M. Alphée Michaud l'entend, le journal qui succédera à L'Évangeline ouvrira ses portes à Caraquet et Bathurst, lançant sa première édition dès le 17 octobre.

M. Michaud ignore encore le nom du quotidien qui se fera le porte-parole des 250,000 membres de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, mais il entend organiser un concours dès la mi-août, lors du Festival de Caraquet, pour dénicher le nom du journal.

Le plan de restructuration semble déjà bien au point dans l'esprit de l'homme d'affaires, qui publie deux hebdomadaires de langue française dans le Nord-Est du

Nouveau-Brunswick, et il en a révélé quelques bribes hier. Le quotidien présenté sous format tabloïd embauchera 43 personnes, dont 18 travailleurs déjà pour les deux hebdomas de M. Michaud.

La direction du journal sera concentrée à Caraquet et Bathurst, de même que dans divers autres centres acadiens. Le journal sera écrit et publié dans ces deux mêmes villes et le personnel comprendra un correspondant à Fredericton, la capitale provinciale.

Le tirage initial sera de 16,000 copies, mais M. Michaud espère déjà atteindre les 25,000 exemplaires en 1985.

M. Michaud se targue de ne demander aucun argent du gouvernement provincial

pour relancer le quotidien francophone des Maritimes. Il accepterait cependant, a-t-il fait savoir, une garantie de prêt de la part du gouvernement provincial, afin d'obtenir un prêt à bas taux d'intérêt.

Le montant nécessaire au lancement du quotidien se situe dans les \$260,000, a-t-il admis, dont \$180,000 seront utilisés pour renouveler l'équipement vétuste dans les bureaux de Caraquet et Bathurst. Le conseil d'administration du quotidien sera formé d'un comité de cinq membres.

Chaque exemplaire se vendra 35 cents et l'abonnement annuel coûtera \$50. Le journal sera livré à Moncton, Campbellton, Bathurst, Caraquet et toutes les autres

agglomérations importantes dans le Nord-Est néo-brunswickois.

M. Michaud espère éventuellement publier le quotidien durant le week-end, mais cela ne fait partie que de ses projets de longue haleine.

Pour le moment, il tente d'obtenir l'appui de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Il diffusera à cette fin son plan de relance dans les édifices principalement fréquentés par les Acadiens. Il affirme avoir déjà sollicité l'appui d'un second groupe « influent » de la communauté, mais ses « invitations à la collaboration ont été rejetées et les lettres sont demeurées sans réponse ».

Le quotidien L'Évangeline a fermé ses portes le 27 septembre dernier, à la suite d'une mésaventure avec le syndicat et d'une baisse des revenus de publicité. Il tirait quotidiennement à 16,000 exemplaires.

Clair demande au CN de ne pas déménager les messageries

QUÉBEC (PC) — Par la voix de son ministre des Transports, M. Michel Clair, le gouvernement du Québec s'est opposé hier au projet du Canadien National de déménager sa division des messageries (CNX) de Montréal à Toronto. LE DEVOIR avait annoncé en première page l'intention du CN à cet égard il y a quelques semaines.

Ce déménagement, qui est prévu pour le 11 avril, entraînera la perte de 80 emplois à Montréal. Il doit permettre de regrouper les activités du service des messageries au siège social de la division du camionnage (CNTL).

Dans un téléx qu'il a fait parvenir au président du CN, M. Maurice Le Clair, le ministre des Transports dit voir dans cette décision une volonté de centraliser à Toronto l'administration de toutes les activités de camionnage du CN.

Il exprime la crainte que cette centralisation amène aussi éventuellement le déménagement dans la Ville-Reine du siège social des en-

treprises de camionnage Bussières, une filiale du CN dans laquelle le gouvernement du Québec détient 50 % des actions.

« Le gouvernement du Québec s'oppose fermement au déménagement de la division des messageries du CN à Toronto et combattra vigoureusement toute tentative visant à déménager le siège social des Entreprises Bussières au même endroit », écrit M. Clair.

Selon lui, le Canadien National n'a aucune raison valable pour déménager ses activités de camionnage vers Toronto.

« Compte tenu de la présence du siège social du CN à Montréal, de la division des Messageries à Montréal, des Entreprises Bussières et Chalut Transport au Québec, c'est au Québec que devrait s'installer le siège social de CNTL et non à Toronto », précise M. Clair.

EUROPE ORIENTALE

24 jrs 2515 \$ +

VOYAGES

TRAVELAIDE

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER
845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0890 (Laval)
Permis du Québec

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1982
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec
Toronto
Vancouver
Sherbrooke
Kitchener
Gaspé
Hinton

**SWABEY, MITCHELL, HOULE,
MARCOUX & SHER**
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de
Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél: (514) 845-7126, Télex 05-24355

TELEX / FACSIMILÉ
Services professionnels
Émission et réception
de messages Télex
12.50/mois
TEL ECONO
284-2246
(centre-ville)

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & BERGERE

NOTAIRES

SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER

MONTREAL, QUÉ. H3B 1P3. Tél.: 866-9671

HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY

PIERRE LAPOINTE
GERARD DUCHARME
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
ÉRIC BRUCE MOISEL
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST

LUCIE HOULE
JAMES T. TAYLOR
DANIELLE DROLET
ESTHER RHEAUME
JOHANN MASSON
MYRIAM SARRAZIN

35 VOLS PAR SEMAINE À DESTINATION DE TOKYO

Japan Air Lines offre aux voyageurs un choix de 35 vols hebdomadaires vers Tokyo à bord de Boeing 747, départs de Vancouver, Chicago, San Francisco et Los Angeles ainsi que les services de DC-10/747 de l'aéroport Kennedy à New York. JAL offre aussi jusqu'à quatre vols quotidiens d'Honolulu à destination du Japon. Service superbe en première classe, sièges extra-larges en classe Super affaires J et la classe économique est très confortable. Consultez votre agent de voyages ACTA pour plus de détails.

Service de liaison à destination de:
Osaka, Sapporo, Fukuoka, Okinawa, Séoul, Fusan, Pékin, Shanghai, Taipei (via JAA), Hong Kong, Manille, Bangkok, Nouvelle-Delhi, Kuala Lumpur, Singapour, Djakarta, Le Moyen-Orient, Moscou et l'Europe. Guam, Saipan, Nandi, Auckland, Sydney.

JAPAN AIR LINES



École des
Hautes Études
Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

Une solide initiation
à divers domaines de la gestion:
les programmes de certificats de
l'École des Hautes Études Commerciales
offerts en classes du soir
à temps partiel

- gestion d'entreprise
- gestion de la production et des opérations
- gestion des coopératives
- comptabilité
- gestion du marketing
- gestion du personnel
- gestion financière
- systèmes d'information

En plus, collaboration avec plusieurs associations professionnelles

Admission du trimestre d'automne 1983
jusqu'au vendredi 6 mai

Conditions d'admission

3 ans d'expérience de travail pertinente
OU un diplôme d'études collégiales (DEC)

Renseignements et formulaires:

Registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec) H3T 1V6

Téléphone: (514) 343-4500

LE SYSTÈME POLITIQUE ISRAËLIEN

Un article de Gilbert Brunet
à paraître le 14 avril prochain
dans un cahier spécial à l'occasion
du 35e anniversaire de l'État d'Israël.

Vous pouvez réserver votre
espace publicitaire en communiquant
avec le service de publicité du
Devoir au 844-3361.

LE DEVOIR

211, rue St-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1



Jean Baillargeon

Les membres du conseil d'administration du Groupement des assureurs automobiles ont l'honneur d'annoncer l'élection de M. Jean Baillargeon à la présidence du Conseil du Groupement. M. Baillargeon est vice-président exécutif, directeur général et chef des opérations de la Prévoyance et de ses filiales.

Le Groupement des assureurs automobiles réunit tous les assureurs privés autorisés à pratiquer l'assurance automobile au Québec.

fiscalité

Frais médicaux: profitez-vous au maximum de la déduction?

aqpfs

par Yves Chartrand

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, Yves Chartrand est fiscaliste chez Weiss, Brazeau, Roussin, Tremblay & Associés.

LES frais médicaux constituent une déduction admissible (sous réserve de certaines limites) et la plupart des contribuables sont conscients de l'existence de cette déduction. Toutefois, peu de gens connaissent toutes les dispositions s'y rapportant et, par conséquent, tous n'en retirent pas le maximum. Nous nous attardons donc à explorer les avenues qui pourraient permettre de maximiser la déduction pour frais médicaux.

Un particulier peut déduire dans le calcul de son revenu imposable la portion des frais médicaux payés dans une période de 12 mois se terminant dans l'année d'imposition et qui excède 3 % du revenu net du contribuable. Ces frais médicaux doivent avoir été payés pour le particulier, son conjoint ou toute autre per-

sonne à la charge du particulier et pour laquelle il peut demander une exemption.

Dans un premier temps, le contribuable peut choisir une période de 12 mois qui serait différente de l'année civile aux fins de calculer le montant des frais médicaux, pouvant être déduits dans sa déclaration fiscale. À titre d'exemple, un particulier pourrait calculer ses frais médicaux pour la période allant du 1er septembre 1981 au 31 août 1982 lors de la préparation de sa déclaration d'impôt 1982, en autant qu'il n'ait pas déjà déduit ces montants dans sa déclaration fiscale de 1981.

La période de 12 mois doit toutefois se terminer dans l'année civile pour laquelle la déduction est réclamée. Ainsi, un contribuable ne pourrait pas choisir une période de 12 mois se terminant en février 1983 pour sa déclaration fiscale de 1982. Le choix d'une période de 12 mois différente de l'année civile pourrait donc permettre d'augmenter la déduction pour frais médicaux.

Dans un deuxième temps, les frais médicaux sont déductibles s'ils ont été payés pour le compte du contribuable, de son conjoint ou d'une personne à charge. Toutefois, dans le cas d'une personne à charge, le contribuable doit pouvoir réclamer l'exemption pour personne à charge s'il veut déduire les frais médicaux

payés pour le compte de cette personne. Un contribuable peut cependant déduire les frais médicaux d'un conjoint, même si le revenu net du conjoint est trop élevé pour qu'il puisse réclamer l'exemption de personne mariée.

En effet, puisque les conjoints sont souvent mandataires l'un de l'autre, un reçu établi au nom de l'un des conjoints pour des frais médicaux attribuables à l'un d'eux est acceptable et l'un ou l'autre des conjoints peut se prévaloir de la déduction de ces frais, selon ce qui aura été convenu entre eux.

Compte tenu de ce facteur, il se pourrait avantageusement regrouper tous les frais médicaux engagés par le contribuable, son conjoint et les personnes à charge, afin que se soit le contribuable ou son conjoint puisse réclamer l'ensemble des frais médicaux. Encore une fois, des calculs devront être effectués afin de trouver la combinaison la plus avantageuse, en tenant compte de la « barrière » du 3 % du revenu net et de leur taux marginal d'impôt respectif.

Dans un troisième temps, dans le cas où un contribuable a acquitté des frais médicaux pour une personne à charge à l'égard de laquelle il aurait pu bénéficier d'une exemption si le revenu net de cette personne à charge n'avait pas augmenté les limites permises, il pourra déduire ces

frais médicaux en respectant certaines conditions.

En effet, en vertu d'une disposition de rajustement, il pourra déduire les frais médicaux payés pour la personne à charge à la condition qu'un certain pourcentage du revenu net de la personne à charge, qui excède la limite établie, soit ajouté à son impôt personnel. Cette clause de rajustement n'est pas avantageuse dans tous les cas, et la décision de l'utiliser ou non, sera fonction du montant des frais médicaux et du montant d'impôt additionnel à payer.

Considérons l'exemple suivant: En 1982, M. Trudeau a payé \$1,000 de frais médicaux pour son fils de 18 ans, dont le revenu net a été de \$3,725 en 1982. M. Trudeau ne peut demander d'exemption pour son fils dans sa déclaration fédérale, parce que le revenu net de ce dernier est supérieur à \$3,660, montant au-dessus duquel il ne peut déduire une exemption pour enfant à charge. Si M. Trudeau ajoute à son impôt fédéral la somme de \$44.20 (soit 68 % X \$3,726 - \$3,660), il pourra ajouter à ses frais médicaux les frais de \$1,000 engagés pour son fils en 1982.

Dans sa déclaration provinciale, M. Trudeau n'aura pas à faire le rajustement, étant donné que le revenu net de son fils est inférieur à \$3,770. Si le revenu net de son fils avait été supérieur à \$3,770, M. Trudeau aurait

eu à faire le même calcul qu'au fédéral mais en utilisant un pourcentage de 58 %, plutôt que de 68 %, aux fins de l'impôt provincial.

Nous venons d'analyser trois possibilités d'augmenter la déduction pour frais médicaux. Il faut toutefois noter que le contribuable, qui réclame la déduction pour frais médicaux, perd automatiquement la déduction forfaitaire de \$100 pour frais médicaux et dons de charité. Il devra donc s'assurer de pouvoir déduire au moins \$100 en frais médicaux et dons de charité, sans quoi, il serait préférable de réclamer la déduction forfaitaire.

La Loi de l'impôt sur le revenu précise la nature des frais médicaux qui sont déductibles. Les plus connus sont les paiements faits à un médecin, à un dentiste, les frais pour l'achat de membres artificiels, de lunettes et verres de contact, ainsi que les médicaments prescrits par un médecin ou un dentiste.

Toutefois, beaucoup d'autres paiements se qualifient à ce titre et sont méconnus des contribuables. Mentionnons à titre d'exemple:

■ le transport par ambulance à destination ou en provenance d'un hôpital public ou d'un hôpital privé agréé;

■ les frais raisonnables de transport (autre qu'un ambulance) engagés par un contribuable dans le

but de recevoir des frais médicaux ou dentaires s'il rencontre certaines conditions dont, entre autres, que la distance ne soit pas inférieure à 40 kilomètres (25 milles) et ce, même si le contribuable a utilisé son propre véhicule;

■ les primes payées en vertu de régimes privés d'assurance-maladie, tels que les contrats d'assurance-soins médicaux et d'assurance-hospitalisation;

■ les paiements faits à un membre de l'Institut canadien de psychanalyse;

■ les paiements relatifs à un traitement d'acupuncture, s'il est effectué par un médecin;

■ les paiements faits à un chiropraticien.

Bref, de nombreux paiements peuvent se qualifier comme frais médicaux. Le contribuable se doit d'en connaître la nature afin de pouvoir profiter de cette déduction fiscale qui, somme toute, pourrait l'aider... à acquitter ses prochaines factures médicales.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387 rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 845-3124.

Les campagnes des organismes sans but lucratif

Les institutions financières canadiennes rationalisent leur générosité

par Guy Deshaies

SOLLICITÉES de toutes parts par les organismes sans but lucratif, les institutions financières canadiennes ont

accru leur générosité. Mais elles donnent désormais de façon beaucoup plus rationnelle.

Elles souscrivent surtout à des campagnes de financement de mouvements de cha-

rité et d'éducation, selon ce qu'il est convenu d'appeler officiellement aujourd'hui la « formule McLaughlin ».

M. W. Earle McLaughlin, nouveau chancelier de l'Université Concordia, juste-ment membre du comité organisateur de la campagne de financement de cette université, et ex-président du conseil et chef de la direction de la Banque Royale du Canada, rit, dans une entrevue accordée au DEVOIR, à la pensée que son nom désigne désormais cette mystérieuse formule qu'ont adoptée la plupart des entreprises fortement sollicitées.

« Il y a quelques années, dit-il, je reçois à la Banque Royale une demande de don d'une université et j'informe aussitôt mon interlocuteur que nous sommes disposés à octroyer un certain pourcentage de l'objectif de sa campagne de financement. Mais il me répond que c'est moins que le don fait lors de la dernière campagne. Je vérifie et constate pourtant que je lui propose exactement le même pourcentage que lors de cette campagne précédente. Mais, poursuit-il, le calcul du demandeur était différent du mien. Comme, explique-t-il, lors de cette dernière campagne, l'objectif visé n'avait pas été atteint, il avait basé le pourcentage du don de notre banque sur le montant réellement atteint, de sorte que ce don était substantiellement supérieur à celui que j'offrais. »

D'où la « formule McLaughlin », qui consiste, d'une part, à donner un pourcentage non plus de l'objectif mais du montant qui sera at-



M. Earle McLaughlin

teint et, d'autre part, de l'établir sur quelques années. Selon le nouveau chancelier de Concordia, les entreprises, avant sa formule, consentaient un don global qui, souvent, entre parenthèses, était déposé à une autre banque que la banque donneuse et était dépensé sur une période souvent de plusieurs années.

Les dons que consentent les entreprises représentent un montant important. Règle générale, les grandes entreprises n'ont pas toutes la même générosité mais elles donnent entre 0,5 % et 1 % des montants recueillis pour chaque campagne importante. Présentement, au Canada, il y a 44 campagnes en marche lancées par diverses institutions pour des objectifs qui totalisent plusieurs centaines de millions de dollars.

Aux États-Unis, 60 % des dons consentis aux organismes sans but lucratif proviennent des individus et 40 % des corporations mais au Canada c'est l'inverse, de sorte que les institutions financières sont au premier rang des donneurs.

« Avoir son nom sur une plaque dans le hall d'un hôpital ou avoir une salle ou un pavillon qui porte son nom dans une université, tel n'est pas le but poursuivi par les institutions qui donnent, au contraire », affirme M. McLaughlin. Il est certain, confesse-t-il, que les déductions fiscales sont intéressantes et que sans elles les dons seraient plus maigres. « Mais même si vous ne voulez pas donner vous donnerez quand même, dit-il, parce que le

gouvernement viendra vous prendre sous une forme ou une autre ce que vous n'avez pas dépensé en dons. »

Selon lui, il y a aussi un indéniable rôle social à remplir pour une institution qui, après tout, retire des bénéfices dans une société donnée à qui elle serait mal venue de refuser une certaine aide. Les demandes de dons pour une entreprise importante se chiffrent par centaines annuellement mais, de plus en plus, elles visent des buts moins facilement identifiables qu'autrefois.

Jusqu'à ces dernières années, explique M. McLaughlin, les dons visaient des immobilisations. On demandait de l'argent pour agrandir, pour construire, pour fournir des équipements

comme des appareils médicaux ou des livres. Aujourd'hui, souvent les dons sont sollicités pour des budgets

d'exploitation. « Allons-nous donner pour payer des professeurs invités dans des universités, pour augmenter du personnel ici ou là, pour boucler des budgets? » demande-t-il. En réalité, la campagne de \$25 millions sur cinq ans que vient de lancer l'Université Concordia est, de l'avis de M. McLaughlin, une exception, puisqu'il s'agit de construire une bibliothèque. Mais dans ce cas-ci, les dons s'échelonnent sur cinq ans et dans la proportion des montants recueillis. Dans les faits, une campagne ne dure qu'un an ou 18 mois mais les dons s'étalent sur cinq ans.

Dans le cas de Concordia, les derniers dons coïncideront avec la fin de la construction.

Est-il si important, d'autre part, de réunir des personnes bien connues des milieux financiers ou autres dans les comités d'organisa-

tion des campagnes? Certainement, selon l'ex-directeur de la Banque Royale. « Tout simplement parce que vous connaissez personnellement ceux à qui vous vous adressez et que cela peut permettre d'obtenir un peu plus très souvent. »

Dans la situation financière difficile de beaucoup d'entreprises, il est vrai que la sollicitation de dons est actuellement un peu plus ardue. Il est certain, selon M. McLaughlin, que les dons varient en fonction des profits d'une entreprise mais ils sont beaucoup plus stables. « Les bénéfices d'une entreprise fluctuent beaucoup plus d'année en année que les dons qu'elle fait aux organismes sans but lucratif. Si, poussé, il, vous avez une très bonne année, cela ne signifie pas que vous donnez davantage, car vous ne savez pas qu'elle sera le rendement de l'entre-

prise au cours du prochain exercice mais vous savez à peu de dollars près à combien s'élèveront les demandes de dons. »

Outre le problème de la non capitalisation des dons, qui inquiète toujours les donateurs sauf en cas de dons pour la recherche, il y a, à l'heure actuelle, les entreprises qui enregistrent des pertes et qui, nécessairement, réduisent les montants des dons, les avantages fiscaux ne jouant plus de la même façon et les restrictions budgétaires obligent toutes sortes de réductions. De plus en plus, selon M. McLaughlin, les dons existent sous forme de promesse, c'est-à-dire qu'ils sont reportés, ce qui peut être avantageux pour un mouvement qui accumule ainsi des engagements de dons facilitant l'établissement d'objectifs plus réalistes.

Mallette
Benoit
Boulangier
Rondeau & Associés

COMPTABLES AGRÉÉS

BUREAUX DANS 12 VILLES AU QUÉBEC
Représentation nationale et internationale

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE achète

de préférence en quantité importante, TOUS LOTS, FINS DE SÉRIES, STOCKS MORTS, NEUFS EXCLUSIVEMENT en produits industriels tels que: radio, télévision, électronique, électro-ménager, photographie, micro-computers, quincaillerie, horlogerie, composants électriques et électroniques, jouets, jeux vidéo, accessoires automobile, matériels agricoles, groupes électrogènes, textiles, etc...etc...en produits finis, semi-finis ou en pièces détachées. Déplacement éventuel pour AFFAIRES IMPORTANTES.

• PAIEMENT COMPTANT • ENLÈVEMENT IMMÉDIAT

CIRATEL PARIS — FRANCE
43, rue de la Convention
75015, Paris, France
Télex: 250 853 F.

Gestion de portefeuilles de caisses de retraite et de sociétés.

Gestion de portefeuilles
(514) 286-5821
1-800-361-6840, poste 5821
Complexe Desjardins
Montréal

Le meilleur rendement possible, voilà ce que vous recherchez en matière de gestion. Pourquoi alors ne pas vous adresser à nous?

Nos conseillers en placements sont en mesure de vous aider à atteindre et même à dépasser vos objectifs grâce à un mode de gestion actif qui maximise le rendement des portefeuilles.

Nos méthodes de travail s'appuient sur des principes rigoureux et notre document *Politique intégrée de placement*, où se retrouvent nos prévisions sur les rendements des différents marchés.

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de modes d'épargne et de services fiduciaires.



Fiducie du Québec

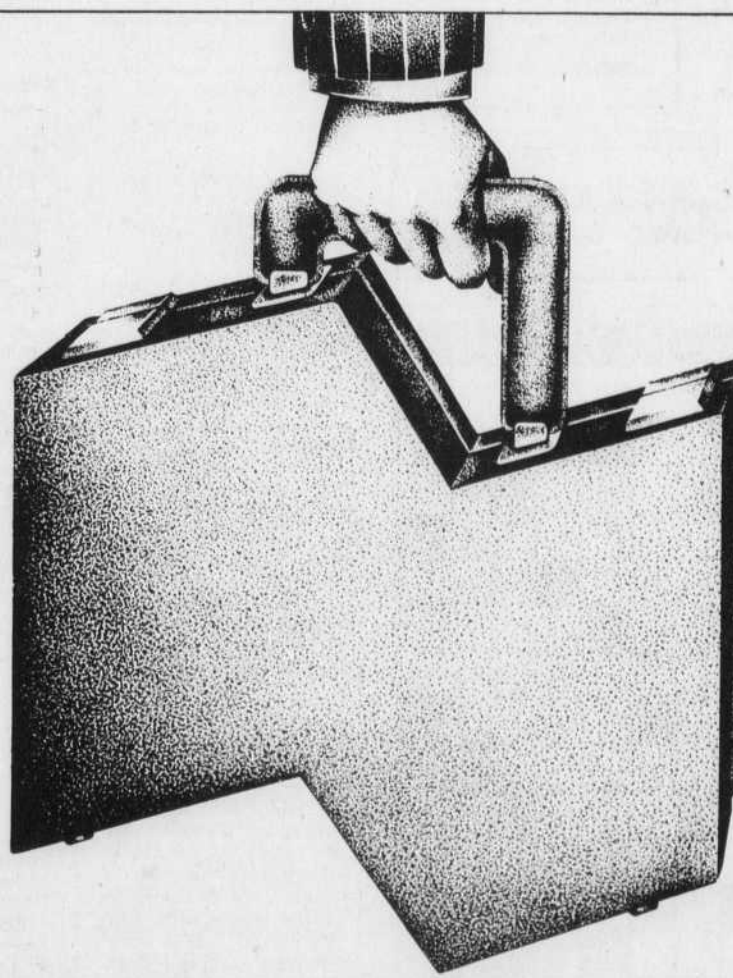
Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

desjardins



Pierre Lalonde

M. Pierre Lalonde, artiste bien connu de la télévision et de la radio, a été nommé président honoraire de la campagne de financement de la Société Canadienne du Cancer, pour 1983. M. Lalonde effectue présentement une tournée des différentes régions de la province dans le cadre de cette campagne.



La Banque Nationale, la banque d'affaires numéro un au Québec.

La Banque Nationale s'occupe des affaires d'un plus grand nombre d'entreprises que toute autre banque au Québec.

On s'occupe de vous

Dans toutes les régions de la province, vous pouvez compter sur des personnes qualifiées, sensibilisées à vos besoins. La mise sur pied d'un programme de décentralisation donne à un plus grand nombre de nos succursales une véritable vocation de banque d'affaires. Vous bénéficiez ainsi d'un service personnalisé plus complet et de décisions administratives plus rapides.

On s'occupe de vos affaires

La Banque Nationale veut devenir un partenaire actif soucieux de vous aider à franchir les étapes difficiles et désireux de participer à votre réussite. Si nécessaire, elle vous offrira des prêts à des taux très concurrentiels et, grâce à son réseau pancanadien de succursales, elle simplifiera toutes vos

transactions interprovinciales. De plus, pour mener à bien vos projets sur le marché international, nos représentants, en collaboration avec nos bureaux en Europe, en Asie, aux Bahamas et aux États-Unis, sont en mesure de vous offrir absolument tous les services internationaux dont vous aurez besoin.

Nos directeurs de succursales aimeront discuter avec vous le développement de nouvelles affaires. Ils peuvent vous offrir des services qui feront de la Banque Nationale le partenaire commercial de votre entreprise.

Votre succès, nous, on s'en occupe, à la Banque Nationale.



BANQUE NATIONALE

Nous, on s'en occupe.

Peter Stastny marque 3 buts à la première période

Les Bruins viennent de l'arrière et l'emportent 4-3 en temps supplémentaire

BOSTON (PC) - Le jeune Barry Pederson a pris une passe de Rick Middleton dans l'enclave à 1:46 minute en première période supplémentaire hier soir au Garden pour conduire les Bruins de Boston à un gain de 4-3 aux

dépens des Nordiques de Québec et prendre une avance 1-0 dans la série trois de cinq.

Auparavant, Daniel Bouchard avait brillé contre Tom Fergus mais il n'a pu rien pour arrêter le tir de Pe-

deron qui marquait son deuxième but du match.

La partie a été à l'image des duels Québec-Boston avec la rapidité et la rudesse et les 13,549 amateurs en ont eu pour leur argent, surtout qu'ils ont vu leurs favoris

surmonter un déficit de trois buts pour finalement l'emporter.

Ce revers a rejeté dans l'ombre une performance étonnante de Peter Stastny, auteur des trois buts des Québécois, et ce, en première période. Il a joué un match du tonnerre tant en défensive qu'à l'attaque. Daniel Bouchard a également bien fait pour jouer une de ses meilleures parties depuis quelque temps.

Peter Stastny avait en effet procuré une avance de 3-0 dès le premier vingt mais, coriaces, les Bostoniens sont revenus de l'arrière petit à petit pour niveler le compte. C'est un but de Mike O'Connell, son deuxième du match à 8:16 minutes de la troisième période, qui a provoqué l'égalité. O'Connell a laissé partir un boulet de la ligne bleue après avoir coupé une passe d'Anton Stastny.

L'autre grande étoile du match a été jusqu'à la gardien Daniel Bouchard qui a retrouvé ses réflexes et son brio du printemps dernier. Il

a frustré à plusieurs reprises les Bruins, surtout au deuxième engagement. Pete Peeters, à l'autre bout, a également joué un fort match pendant les 60 premières minutes. Il s'est particulièrement distingué au dernier engagement quand le compte était 3-3. Il avait fait face à 20 tirs contre 32 pour Bouchard. Peter Stastny a pris les choses en mains dès la première période pour réussir un truc du chapeau et placer les Nordiques en avant 3-0 dans un premier engagement passablement rude. Les Bruins ont voulu dès le début « casser » leurs rivaux mais ces derniers, en particulier Dale Hunter et Normand Rochefort, ont vivement riposté pour montrer qu'ils ne s'en laisseraient pas imposer aussi aisément.

Avec ses trois buts en une seule période en séries éliminatoires, le Slovaque a établi une marque d'équipe chez les Nordiques. Il a passé beaucoup de temps sur la patinoire dans ce premier vingt en compagnie d'Anton et

Alain Côté. Ce trio a continuellement forcé le jeu dans la zone adverse pour déconcentrer la défensive des Bruins.

Bruins 4, Nordiques 3

Première période
1—QUÉBEC: P. Stastny (1) 1:26
Côté, A. Stastny
2—QUÉBEC: P. Stastny (2) 7:18
Weir, Bouchard
3—QUÉBEC: P. Stastny (3) 16:00
Hunter
Pénalités — Hunter Qué, B. Crowder Bos
majeures 0:11, Paiment Qué 3:17, O'Connell Bos 6:01, Goulet Qué 7:31, Rochefort Qué, Hunter Qué 12:52, Dupont Qué 13:45, K. Crowder Bos 14:31, Hunter Qué, O'Connell Bos 19:57.

Deuxième période
4—BOSTON: Pederson (1) 3:24
Middleton, Park
5—BOSTON: O'Connell (1) 5:54
Pederson, K. Crowder
Pénalités — Dupont Qué 5:39, Bouchard Bos 12:34, Sleighter Qué, Kluzak Bos 18:11, Hamel Qué 18:21.

Troisième période
6—BOSTON: O'Connell (2) 28:16
Pénalités — Aucune.
Supplémentaire
7—BOSTON: Pederson (2) 1:46
Middleton, Krushelnyski
Pénalités — Aucune.

Tirs au but
Québec..... 8 6 6 1—21
Boston..... 13 11 8 5—37
Gardiens — Bouchard, Québec; Peeters, Boston.
A — 13,549.

Hedberg procure un 1er gain aux Rangers

PHILADELPHIE (AP) — Anders Hedberg a récolté deux buts et une aide et les Rangers de New York ont surpris les Flyers de Philadelphie 5-3 hier soir dans le premier match de leur série éliminatoire de la coupe Stanley, au meilleur de cinq parties.

Les Rangers, qui ont terminé au 4e rang dans la division Patrick, et les Flyers, en première place, s'affrontent dans le 2e match ici demain soir.

Rangers NY 5, Flyers 3

Première période
1—NY RANGERS: Hedberg (1) 6:06
Fotiu, Chartraw
2—NY RANGERS: Pavelich (1) 15:05
Hedberg, Greshner
3—NY RANGERS: Hedberg (2) 18:21
Ruotsalainen, Leinonen
Pénalités — Laidlaw NYR 7:39, Howe Phi 8:37, Johnstone NYR 9:44, McCrimmon Phi 14:58, M. Allison NYR, Cochran Phi, Lindbergh Phi purgé par Holmgren 18:11.

Deuxième période
4—NY RANGERS: Backman (1) 6:23
Leinonen
5—PHILADELPHIE: Flockhart (1) 9:55
Howe, R. Allison
6—NY RANGERS: Johnstone (1) 18:44
McPhee, M. Allison.

Pénalités — Dave Maloney NYR 6:36, Greshner NYR 9:35, McCrimmon Phi 15:02, McClellan NYR, R. Allison Phi majeures, inconnues 17:15, Propp Phi 19:44.

Troisième période
7—PHILADELPHIE: Poulin (1) 1:14
Siniolo, Dvorak
8—PHILADELPHIE: Sittler (1) 17:25
Howe, Propp
Pénalités — Leinonen NYR 0:49, Laidlaw NYR 8:51, Poulin Phi 11:56, Dave Maloney NYR 18:32.

Tirs au but
NY Rangers..... 17 6 12—35
Philadelphia..... 12 13 17—42
Gardiens — Mio, NY Rangers; Lindbergh, Philadelphia.
A — 17,447.

Les joueurs sont reposés et la machine bien rodée

Le Canadien prêt à affronter les Sabres

par Daniel Caza
de la Presse Canadienne

C'est une formation reposée qui se frottera aux Sabres de Buffalo, ce soir, sur la patinoire du Forum, lors du premier match de la série B, en ronde préliminaire.

Si l'on se fie à l'attitude des joueurs lors de la séance d'entraînement d'hier, le Canadien devrait en effet livrer un superbe duel aux hommes de Scotty Bowman.

La machine semble bien rodée. Les membres des quatre trios se disent nourris de toute la confiance désirée, le synchronisme de l'attaque massive paraît à point et, si l'on se fie à ses performances du dernier week-end, le gardien Rick Wamsley de-

vrait tenir le coup honorablement.

L'unique point d'interrogation paraît être l'expérience de neuf porte-couleurs en éliminatoires. Mais les Sabres sont dans le même bain.

En fait, l'atmosphère régnant dans le camp du Tricolore nous dit que ça devrait être suffisant pour vaincre les Sabres.

Par contre, le pilote Bob Berry n'en est pas aussi convaincu: « Tant mieux si vous constatez une nette amélioration, dit-il. Je crois, moi aussi, que nous sommes prêts. Mais, dans une courte série, on ne sait jamais ce qui peut se produire ».

Contrairement à l'an dernier, alors qu'il avait perdu ses deux derniers duels, le

Canadien a complété le calendrier sur une note victorieuse. On a beau dire que les statistiques de la saison régulière ne signifient rien en fois arrivées la fièvre du printemps. On remarque cependant ces récents succès refléter sur les visages de chacun.

« Il y a longtemps que je me suis senti en aussi bonne forme », mentionne le vétéran Larry Robinson.

« J'ai le goût de jouer au hockey comme jamais auparavant », reprend Guy Lafleur.

« Amenez-nous les Sabres. On va voir qui devrait être établi favori », lance de son côté Mario Tremblay, légèrement froissé de se sentir du bord des négligés, après avoir pris connaissance des pronostics formulés par les « experts » des médias montréalais.

Comme on dit dans le jargon du sport, le Canadien semble avoir le momentum, cet état d'esprit qui a caractérisé l'équipe des États-Unis, championne des Jeux d'hiver de Lake Placid, qui avait dominé les Soviétiques et les Tchécoslovaques contre toutes attentes.

Néanmoins Bob Berry reste difficile à convaincre: « Il est vrai que si tous les joueurs embarquent dans le bateau pour ramer, comme ce fut le cas au cours des dernières semaines, nous pouvons aller loin, dit-il. Mais nous ne pouvons nous permettre d'avoir un seul passager à bord... ».

Le pilote du Canadien a aussi remarqué que les siens sont frais et dispos pour entreprendre la « vraie » saison. Il attribue ce phénomène à un calendrier allégé par rapport aux années antérieures.

« Nous avons profité de plusieurs journées de repos depuis Noël. Ça ne peut pas nuire. Nos blessés ont eu le temps de récupérer et les joueurs ont pu refaire leurs forces. Je le répète, nous sommes prêts. Il s'agit maintenant de savoir ce qui va se



Du haut de la passerelle du Forum, l'entraîneur Bob Berry du Canadien et son adjoint Jacques Laperrière observent Scotty Bowman diriger l'exercice des Sabres de Buffalo. Le premier match de la série sera disputé ce soir.

passer sur la glace ».

À tort ou à raison, certains observateurs ont mentionné que le Canadien est supé-

rieur aux Sabres à tous les niveaux, sauf... derrière le banc.

Qu'en dit Berry? « Je n'ai

pas de commentaire à cet égard. Et puis, le fait de vaincre les Sabres fera-t-il de moi un meilleur entraîneur? »

Le match d'ouverture des Expos est annulé Virdon choisit Little et Cro

par Guy Robillard

CHICAGO (PC) — Le match d'ouverture à Chicago a été annulé à cause de la pluie et reporté à aujourd'hui, mais on connaît au moins la formation partante du gérant Bill Virdon. Bryan Little jouera à l'arrêt-court et Warren Cromartie au champ droit. Virdon a pour sa part confirmé son autorité puisqu'aucun joueur n'a contesté son choix.

Quand il a vu qu'il n'était pas de la formation débutante, Chris Speier, qui ne se rappelle pas avoir raté un match d'ouverture depuis son arrivée dans la Ligue nationale, s'est immédiatement rendu au bureau du gérant.

Et lui qui avait dit la veille que le poste lui revenait de droit s'est montré on ne peut plus conciliant dans l'évaluation de la situation. Pourtant, par le passé, Speier devenait très chatoilleux à la seule suggestion qu'on pourrait le remplacer.

« C'est une longue saison, a-t-il déclaré hier, et il y a trop de points positifs au sein de cette équipe pour que je puisse me permettre d'être

négligé. Le gérant a choisi Little, je dois me soumettre. Je pense que j'aurais été désigné si j'avais mieux frappé la balle au cours des trois ou quatre derniers matches pré-saison. Je crois aussi que Virdon aime bien Little comme deuxième frappeur et cela a constitué un facteur important dans sa décision ».

La veille, même Warren Cromartie, l'éternel guerrier, avait appréhendé bien calmement la possibilité de devoir céder son poste à Terry Francona, en manifestant le plus grand respect envers le choix de son gérant. « Je ne m'en suis jamais fait avec ça, a-t-il répété hier. Je ne pouvais qu'attendre la décision du gérant ».

« Tous les joueurs concernés ont connu un bon camp et je ne suis pas insatisfait de Speier et Francona, a expliqué Virdon. J'ai simplement choisi les joueurs qui peuvent le mieux aider l'équipe aujourd'hui. Il m'a fallu tenir compte qu'il me fallait un deuxième frappeur dans l'alignement et j'aime bien Cromartie pour frapper derrière Wallach ».

En fait, Virdon n'a jamais caché qu'il aimait le jeu de

Little « qui m'a montré qu'il pouvait faire une foule de choses comme deuxième frappeur » et il a toujours vanté le talent offensif de Cromartie, qu'il a encore rappelé hier.

Le gérant des Expos n'a pas écarté la possibilité que Speier pourrait jouer lorsque Terry Francona, un bon deuxième frappeur, sera de l'alignement. D'autre part, Virdon ne l'a pas confirmé, mais il est permis de déduire de ses propos que Little ou Francona sera toujours de l'alignement pour frapper au deuxième rang.

Speier jouera aussi vraisemblablement contre les lanceurs gauchers puisque Little, même s'il est ambidextre, a beaucoup plus de difficulté à frapper du côté droit du marbre. Avec les Expos l'an dernier, il avait frappé 308 comme gaucher et 663 (un coup sûr en 16 présences) comme droitier.

Revenant à Speier, Virdon dit qu'il aurait pu songer à l'aspect psychologique qui découle de la décision de cloquer un vétéran sur le banc un jour d'ouverture. « Mais seulement si j'avais pensé que j'aurais pu détruire un

joueur, a-t-il précisé, ce qui n'est pas le cas avec Speier. Nous avons eu une franche discussion et il est sorti de mon bureau avec une attitude positive ».

Little, quant à lui, était évidemment heureux d'avoir été choisi.

« Je m'accorde 50 pour cent des chances de jouer et je m'étais préparé pour les deux possibilités », a-t-il mentionné. Lui aussi pensait que Speier aurait pu lui être préféré, au moins pour le match d'ouverture, par respect pour son statut de vétéran. Le droit d'aînesse était à vrai dire le seul avantage de Speier, mais Virdon n'est pas un grand sentimental.

Francona, finalement, s'est dit « frustré ». Il a connu un camp aussi bon que Cromartie à l'attaque et de l'avis de tous il est supérieur en défensive. Il sait qu'il peut jouer régulièrement au sein de cette équipe mais lui aussi a refusé de dramatiser la situation en rappelant qu'il s'agit d'une longue saison.

En effet, 162 matches. Et il ne faudrait pas se surprendre de retrouver un alignement différent dès le prochain match.

chronique

Le Marathon se rapproche de la population

par Richard Milo

Le Marathon international de Montréal a atteint sa pleine maturité et l'entreprise — une PME, estime son président Serge Arsenault — peut maintenant s'ouvrir à la toute la population du Québec.

Stimulé par le succès considérable mais inattendu des quatre dernières années, le comité organisateur du MIM a entrepris un deuxième plan quinquennal de quatre ans en annonçant hier la nomination de Jo Mallejac, à la direction des relations publiques, puis l'acquisition de deux personnages encore plus colorés que Mallejac, Hermann, l'ordinateur, et Big Flack.

« La course à pied ne répond pas aux besoins de tous, dit Arsenault, et le Marathon, un prétexte de participation à l'activité physique, doit maintenant profiter de son véhicule pour inciter d'autres clientèles, pas uniquement des coureurs, mais aussi les jeunes d'âge scolaire et les gens de l'âge d'Or, à la pratique de l'activité physique ».

« Le Marathon possède maintenant une date permanente, le 25 septembre, un parcours officiel et définitif dans les rues de Montréal, ainsi que d'importants commanditaires, poursuit-il. Il peut maintenant débordier sur autre chose, avec un véhicule ayant fait ses preuves par le passé ».

Estimant que le Marathon de Montréal peut agir plus rapidement parce qu'il est libre de toute contrainte — aucun commanditaire ne participe aux décisions administratives — Arsenault n'entend pas substituer le MIM à Kino-Québec, ni aux associations ou aux fédérations sportives. Au contraire, il veut uniquement du Marathon — un véhicule promotionnel qui a fait ses preuves — pour compléter le travail des principaux intervenants dans ce domaine.

Ainsi, conscient que le MIM ne rejoint pas toutes les clientèles, surtout les jeunes qui doivent d'ailleurs être âgés d'au moins 16 ans pour participer au marathon, Arsenault et Mallejac ont prévu un mode d'intervention auprès des étudiants intéressés par l'activité physique. Big Flack, un jeune héros à l'embonpoint impressionnant, rappellera à tous les jeunes l'importance de l'activité physique sur la santé des jeunes. Et le nouveau directeur des relations publiques fera une tournée des commissions scolaires, de concert avec la Fédération du sport scolaire, pour sensibiliser les jeunes à l'activité physique.

« Le Marathon n'est pas uniquement un marathon, renchérit Mallejac, un vendeur né et un artisan de la première heure. C'est aussi une raison, une philosophie de fond, et il importe de ne pas laisser les jeunes s'éloigner de l'activité physique ».

L'idée n'est pas nouvelle. Le vice-président du MIM, Richard Garneau, avait évoqué cette possibilité au DEVOIR il y a déjà 18 mois. Mais les organisateurs du MIM ont choisi de poursuivre l'implantation, sur des bases solides, du Marathon international avant de s'ouvrir à ces autres clientèles qu'elle avait cependant commencé à séduire par la publication du guide « Québec en forme », par le passé.

Devant l'insatisfaction populaire, le Marathon international est revenu au mois de septembre, éliminant par la même occasion le difficile parcours sur les îles, le cimetière du coureur au cours des quatre premières éditions, pour faire de l'épreuve une compétition à la mesure d'une population bien entraînée.

La course à pied a fait des progrès considérables depuis 1976, passant de la 25e à la deuxième place, derrière la natation, au recensement de 1981. Afin de mieux servir les adeptes de la course à pied, le MIM vient en effet d'obtenir la collaboration du docteur François Péronnet, le père de l'ordinateur Hermann, la dernière acquisition du Marathon.

Hermann ne courra pas, précise Péronnet, mais il pourra notamment calculer les temps de passage d'un coureur s'il connaît son profil quelques jours à l'avance, même prévoir ses résultats dans les courses à venir. Et pour ce faire, il se déplacera sur les lieux de compétitions au cours de l'été, au fil de l'entraînement d'environ 400 à 500 heures auquel doivent s'astreindre les marathonniens.

Au total, déjà 5,000 coureurs se sont inscrits, avant même que commence la campagne d'inscription, ce qui témoigne de la popularité de l'épreuve qui s'est bâtie une renommée internationale en l'espace de quatre années.

A cet effet, Arsenault confirme que le Marathon international, à sa cinquième année, ne sombrera pas dans la remise de bourses de participations alléchantes pour attirer les grands marathonniens, tel Alberto Salazar, bien que l'octroi de telles bourses soit maintenant permis par la Fédération internationale d'athlétisme.

« Il serait facile de tomber dans le piège, dit Arsenault. Il suffit de quatre appels téléphoniques et le tour serait joué. Toute la presse américaine serait ici pour voir courir Salazar ».

« Mais le Marathon de Montréal se veut avant tout une épreuve internationale, réunissant des athlètes d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du Sud, d'Australie. Et leur présence est essentielle pour permettre l'amélioration des performances de nos meilleurs Québécois et inciter la population à la pratique de la course à pied ».

Le jeune Alain Bordeleau, qui a réalisé le meilleur temps parmi ses compatriotes lors du marathon de l'an dernier, a d'ailleurs obtenu par l'entremise du MIM une bourse d'entraînement offerte par l'eau de source Evian, un des commanditaires de l'épreuve et dont le porte-parole, M. Gaston Grégoire, a brillamment vanté les qualités nutritives pour l'athlète lors de la conférence de presse à la Brasserie Molson, hier.

Le Marathon international de Montréal a également annoncé la participation financière de la compagnie pétrolière L'Impériale Ltée, qui remettra un maillot à tous les inscrits, ainsi que la collaboration de TV Hebdo, qui publiera à compter du 16 avril le guide d'entraînement du coureur au cours des 24 prochaines semaines.

La rencontre du printemps

Pour saluer le retour du printemps, en attendant l'été, rien de tel qu'une bonne épreuve de course à pied au centre-ville. La course du printemps, qui aura lieu le dimanche 24 avril.

On s'attend à ce qu'environ 1,000 coureurs, hommes et femmes, participent aux trois épreuves à l'affiche, les 5, 10 et 15 kilomètres, dont le signal du départ sera donné à 9 h, sur la rue Stanley.

Les courses du printemps du YMCA constituent la troisième étape du circuit Loto-Québec, qui comprendra 27 épreuves en 1983.

La triple couronne se rend à Prague

TORONTO (PC) — Marcel Dionne, Charlie Simmer et Dave Taylor, des Kings de Los Angeles, se rendront à Prague pour se joindre à l'équipe olympique du Canada qui affrontera la formation nationale tchèque demain vendredi.

La nouvelle a été confirmée par le porte-parole de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, Sam Simpson.

La formation canadienne revient d'un tournoi préliminaire aux championnats du monde de hockey qui s'est tenu à Leningrad où elle a subi trois revers contre une seule victoire.

L'équipe canadienne se compose majoritairement de joueurs universitaires qui se préparent en vue des Jeux olympiques d'hiver de 1984, qui auront lieu à Calgary.

Les championnats du monde débutent le 16 avril.

Pierre Lamonde

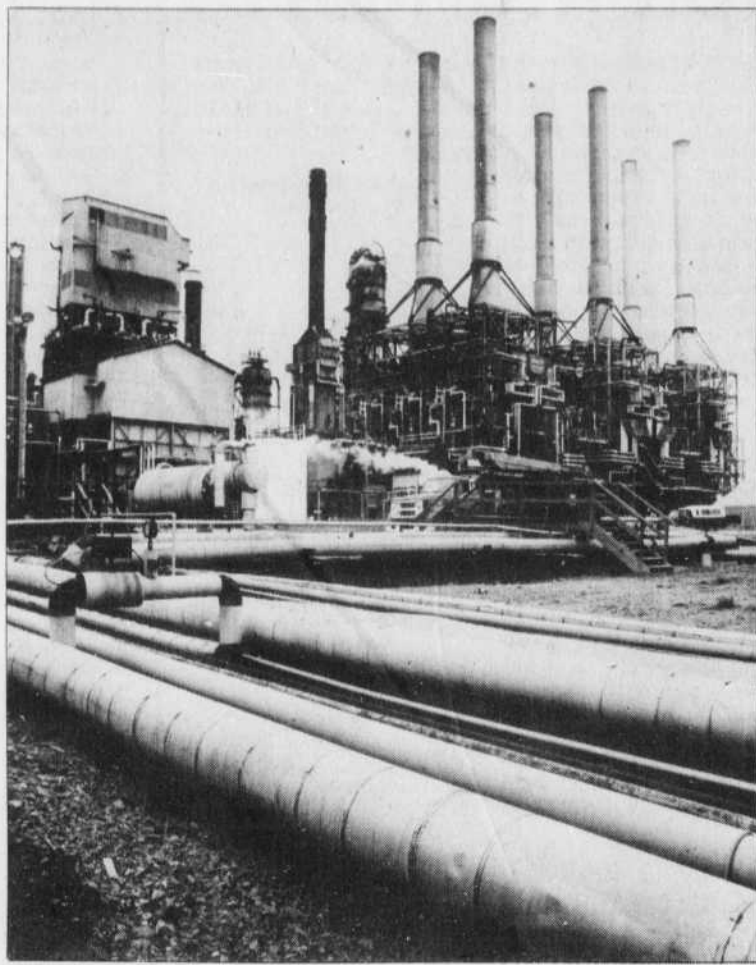
L'industrie pétrochimique: un autre secteur mou?

PÉTROMONT et d'autres firmes pétrochimiques réclamaient une aide d'urgence depuis plusieurs mois. Les gouvernements canadien et québécois viennent de la leur accorder. Cette industrie devient-elle un autre secteur mou?

La pétrochimie, c'est quoi? Cette industrie transforme d'abord des hydrocarbures (gaz naturel ou dérivés du pétrole) en produits chimiques organiques: éthylène, propylène, etc. C'est la pétrochimie primaire, dont fait partie Pétromont. Ces biens de base sont ensuite transformés en produits plus complexes: résines, plastiques, etc. C'est la pétrochimie secondaire.

Importance. La pétrochimie québécoise primaire ne comprend que quatre établissements, situés près des raffineries pétrolières de Montréal, dont elle utilise les sous-produits. Industrie très automatisée, elle n'employait en 1981 qu'environ 395 travailleurs. Mais son importance économique dépasse ces faibles effectifs, puisque la pétrochimie secondaire québécoise lui doit son existence: celle-ci en 1981 comptait 2.400 employés répartis dans 18 établissements. Mais ce n'est pas tout. La pétrochimie secondaire fournit des biens intermédiaires à plusieurs industries québécoises en aval, dont surtout les cinq suivantes: produits en caoutchouc, articles en plastique, textile primaire, peintures-vernis, et savon-autres produits de nettoyage. Celles-ci employaient au total près de 24.000 travailleurs en 1980. Bien sûr, si la pétrochimie québécoise n'existait pas, ces industries importeraient les produits intermédiaires dont elles ont besoin; il reste que la présence d'une production montréalaise contribue à les consolider en leur assurant des fournitures d'une manière rapide et régulière. Bref, en 1981, ce sont environ 27.000 travailleurs qui gravitaient autour du pôle pétrochimique montréalais.

Impact sur la balance des paiements. Depuis quelques années, la



pétrochimie canadienne a fortement amélioré sa balance commerciale avec l'extérieur. Le taux de couverture des importations pétrochimiques par les exportations de produits primaires et secondaires est passé de seulement 29,4 % en 1974 à 98,1 % en 1981 et à 102,6 % en 1982. Il faudra voir si, avec la reprise économique, cette tendance favorable continuera.

Délocalisation. La pétrochimie primaire s'est rapidement déplacée du Québec vers l'Ontario à partir du milieu des années 1970. En 1975, la part québécoise dans la production canadienne était de 51 % pour l'éthylène, 49 % pour le propylène et 66 % pour le benzène; en 1980, ces pourcentages étaient tombés à 18,6 %, 24,2 % et 35,4 % (Source: *L'Industrie*

de la pétrochimie au Québec, MICT, Québec, 1982). La même délocalisation est observable dans la pétrochimie secondaire, bien que le glissement soit plus lent. La part québécoise dans la valeur ajoutée canadienne est passée de 52,8 % à 36,6 % de 1961 à 1980, tandis que celle de l'Ontario augmentait de 22,2 % à 56,4 %.

Les causes. Il y a d'abord l'influence du marché. Les cinq industries fortement utilisatrices de produits pétrochimiques secondaires (voir ci-haut) se sont développées beaucoup plus vite en Ontario qu'au Québec. De 1961 à 1980, l'emploi total dans ces cinq industries s'est accru de 81 % en Ontario par comparaison à seulement 5 % au Québec! En fait, la délocalisation de la pétrochimie québécoise pose tout le problème du manque de dynamisme du secteur manufacturier de la province, qui remonte aux années 1960. Ensuite, si la politique pétrochimique fédérale n'est pas à l'origine de ce phénomène de délocalisation, elle l'a renforcé en agissant dans le même sens que le marché: la Corporation de développement du Canada, un organisme fédéral, a joué un rôle important dans la création du pôle pétrochimique de Sarnia dans les années 1970.

Troisièmement, pour la pétrochimie comme pour l'ensemble du secteur manufacturier, le gouvernement québécois ne s'est pas encore donné une véritable politique de développement. Ses interventions restent ponctuelles et réactives. Cette attitude de pompier n'est pas propice à la croissance et à la modernisation industrielle du Québec. Et ce n'est pas la publication de *Bâtir le Québec* (1979) ni du *Virage technologique* (1982) qui ont pu corriger cette carence: malgré leur utilité statistique et analytique, ces documents restent tout au plus des inventaires, comprenant des recommandations disparates.

Enfin, l'industrie pétrochimique québécoise a contribué à son propre malheur par son sous-investissement

chronique. De 1974 à 1980, sa part relative dans les investissements totaux de la pétrochimie secondaire canadienne ne fut en moyenne que de 26,3%, alors qu'elle constituait plus de 40% de la valeur ajoutée. Pour les seules immobilisations (les réparations exclues), le pourcentage québécois ne s'établit qu'à 19%. En plus, l'industrie pétrochimique québécoise est comparativement sous-développée en recherche-développement: en 1977, sa part relative dans le personnel de recherche supérieur (scientifiques et ingénieurs) de la pétrochimie canadienne ne s'établissait qu'à 15,8% (Source: MICT, op. cit.).

Changements structurels et crise. Depuis le milieu des années 1970, on observe une importante redistribution des cartes dans la pétrochimie mondiale: plusieurs pays en voie de développement (PVD), producteurs de pétrole brut, se sont dotés d'une pétrochimie. Par exemple, la part relative des PVD dans la production mondiale d'éthylène est passée de 5,6% en 1977 à 7,4% en 1980 et pourrait, selon les Nations unies, s'établir à 16% en 1995 (*Tendances du marché des produits chimiques de 1975 à 1980 et perspectives jusqu'en 1995*, 1982). L'arrivée des PVD sur la scène a conduit l'industrie à une capacité excédentaire de production, avant même la récession mondiale: déjà en 1980, le taux d'utilisation de la capacité mondiale de production d'éthylène n'était que de 68%. Avec la récession, ce taux est tombé à 60% en 1982. Les pays dépourvus de ressources en hydrocarbures sont les plus touchés: en 1982 par exemple, le taux japonais n'était plus que de 56%. Au Canada, la pétrochimie primaire ne produisait qu'à environ 62% de sa capacité l'an dernier.

Appel au secours. Selon un mémoire des producteurs de l'est du Canada, la pétrochimie canadienne va subir des pertes de plusieurs centaines de millions de dollars en 1982 et 1983. À la baisse des ventes due à la situation économique générale, s'a-

joute l'impact défavorable de la politique des prix énergétiques du gouvernement fédéral: alors que les concurrents américains bénéficient d'une baisse des prix des produits intermédiaires depuis 1981, les producteurs canadiens doivent payer ceux-ci de plus en plus cher, par suite de l'application de l'entente canado-américaine sur les hydrocarbures. Les producteurs de l'est du Canada firent donc valoir la nécessité d'une aide gouvernementale urgente, pour éviter la fermeture de plusieurs établissements (*Problems of the Petrochemical Industry in Ontario and Quebec*, octobre 1982 et février 1983).

Au début de mars 1983, Ottawa annonçait un prêt de \$25 millions à Pétromont, à la condition que le gouvernement québécois, l'un des trois actionnaires du consortium avec Gulf et Union Carbide, apporte une contribution équivalente. Trois semaines plus tard, Québec, à l'occasion de la présentation des crédits pour 1983-84, annonçait officiellement son intention d'accorder une aide de \$15 millions à Pétromont, devant constituer la première tranche d'un montant de \$25 millions d'assistance sur deux ans.

Ces interventions financières importantes des deux gouvernements devraient inciter les contribuables québécois à poser quelques questions aux autorités politiques: va-t-on s'assurer que cette aide peut vraiment conduire à un renforcement de la compétitivité à moyen terme de la pétrochimie primaire au Québec? Les deux gouvernements vont-ils insister pour que les membres du consortium accroissent considérablement leurs investissements de modernisation de leurs installations montréalaises? Vont-ils pousser ces firmes à augmenter beaucoup leur recherche-développement au Québec? Sans l'imposition de telles conditions, l'aide ainsi octroyée n'empêchera pas la pétrochimie québécoise de continuer à s'enfoncer dans le statut peu enviable de secteur mou.

agenda

Aujourd'hui

À Montréal, l'Association des analystes financiers de Montréal reçoit MM. Michael Berry, analyste financier chez Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray, et Charles Dillingham, directeur des investissements de fonds de pension chez Consolidated Bathurst, à son déjeuner-causerie, à 12 h 30, au salon Mapédia de l'hôtel Reine-Elizabeth.

zabeth.

À Montréal, assemblée annuelle des actionnaires de Culinar, à 11 h, à la salle Girardin-Vaillancourt de la Fédération des caisses populaires de Montréal dans la Tour Sud du complexe Desjardins.

À Montréal, colloque sur les hypothèques organisé par l'Association des consommateurs du Québec, à 20 h 15.

à la salle J-2930 du pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal, 1455 rue Saint-Denis.

Jeudi, 7 avril

À Montréal, M. Paul Desmarais, président de Power Corporation du Canada, préside le 5e colloque annuel des chefs de file de l'entreprise canadienne qui se tient à l'hôtel Reine-Elizabeth.

À Montréal, première journée du colloque sur «le bureau de demain» organisé par la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal à l'hôtel Méridien. Inf.: 343-7420.

À Montréal, publication par Statistique Canada du communiqué préliminaire sur le commerce du Canada. Le bulletin est offert aux bureaux de Statistique Canada à Montréal.

À Montréal, l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec invite M. Jean Nicolas, professeur à l'Université de Sherbrooke, à parler des sources de bruit dans l'industrie du textile, à 12 h 30 à la salle 1201, 505 ouest, rue Sherbrooke.

À Québec, première journée du 32e congrès annuel de l'Association du camionnage du Québec à l'hôtel Hilton de Québec.

Vendredi, 8 avril

À Montréal, le Conseil du patronat du Québec organise une session d'information sur les programmes obligatoires d'embauchage des personnes handicapées de 8 h à 12 h 15 à l'hôtel Bonaventure.

À Longueuil, M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec, est conférencier invité au déjeuner-causerie de la Société pour le Progrès de la Rive-Sud, à 12 h 30 à l'hôtel Sheraton de l'île Charron. M. Parizeau parlera du nouveau rôle de la

Caisse de dépôt et placement du Québec.

Lundi, 11 avril

À Montréal, le Cercle canadien de Montréal reçoit M. Stephen Neary, chef de l'opposition à Terre-Neuve, à midi, à l'hôtel Mont-Royal.

À Montréal, présentation de nouveaux modèles Ford au pavillon Expo-Théâtre à 10 h.

Mardi 12 avril

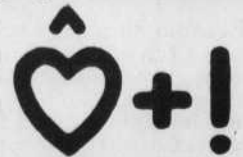
À Montréal, première journée du colloque organisé par l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec sur le «défi économique et industriel québécois des années 80» à l'hôtel Régence Hyatt.

À Montréal, la Chambre de commerce du district de Montréal reçoit M. Jean-Pierre Goyer, président du Conseil des arts de la CUM à son déjeuner-causerie, à midi, à l'hôtel Quatre Saisons.

À Québec, au Centre municipal des congrès, première journée du congrès de la Fédération de l'informatique du Québec. Inf.: (418) 627-0470.

À Québec, première journée du 38e congrès des relations industrielles de l'Université Laval, dont le thème général est la syndicalisation dans l'industrie privée. À l'hôtel Concorde de Québec. Inf.: (418) 656-2832.

moi, j'y crois!



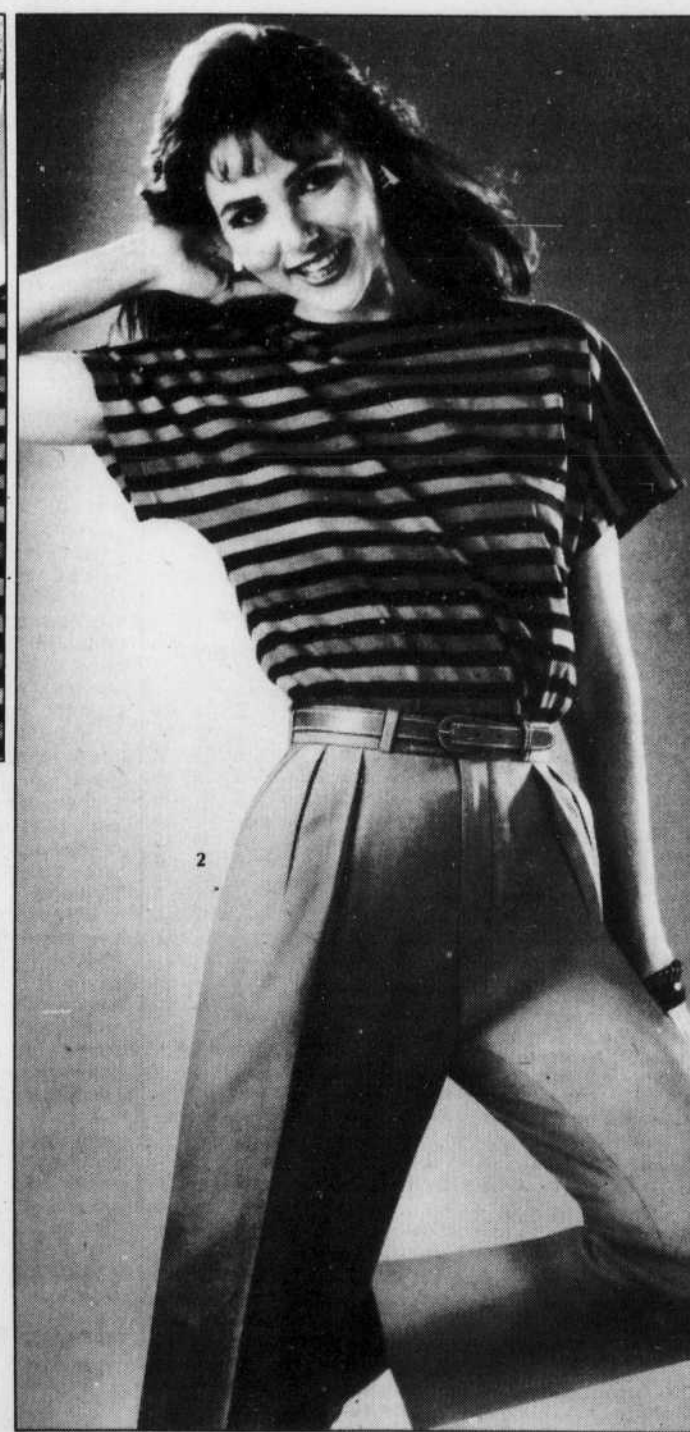
PRIX SPÉCIAUX! ACHATS-VEDETTE EXCLUSIFS À LA BOUTIQUE NO 1 EATON

1. T-Shirt en tricot jersey de coton avec manches courtes. Rayures vives en rouge, orange, turquoise, bleu et mauve sur fond noir. Un seul assortiment de couleurs. Tailles petite, moyenne ou grande. Prix Eaton **18.99** ch.

2. Pantalon plissé avec poches fendues et pochette boutonnée à l'arrière. Mélange léger de polyester et rayonne avec imprimé à chevrons. Marine, noir, taupe, gris, rouge beige ou blanc. Tailles 6 à 14. Prix Eaton **34.99** ch.

Eaton Centre-ville, Boutique N° 1, 3e étage, et à ou par tous les autres magasins Eaton, Beloeil excepté. Rayon 442. Venez ou téléphonez: **284-8484.**

EATON



Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

On demande une personne détenant une maîtrise en administration.

Son travail consiste à gérer l'entreprise et à superviser la production de carton.

Bonne expérience requise sur presse à découper et sur matrice.

Envoyer curriculum vitae à:

DOSSIER 1119
Le Devoir
C.P. 6033, Succursale Place d'Armes
Montréal, QC. H2Y 3S6

PROFESSEURS

École privée de niveau secondaire à Montréal, recherche les professeurs suivants:

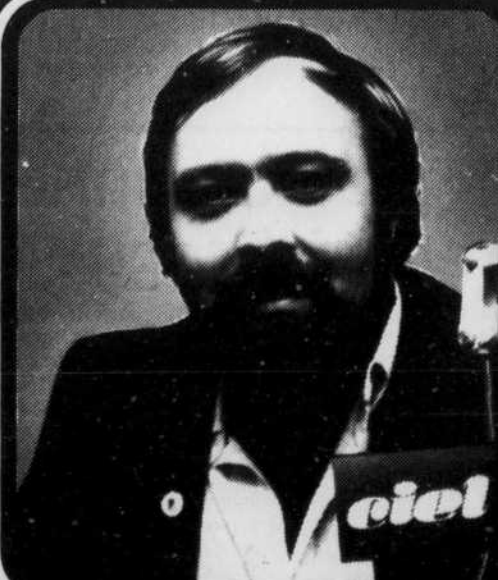
- Enseignement religieux
- Français
- Économie familiale
- Musique

Les candidats doivent avoir au moins deux années d'expérience et posséder un brevet d'enseignement.

Ces postes sont disponibles au 1er septembre 1983.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

C.P. 577
Snowdon
Montréal (Québec)
H3X 3T7



SERGE TURGEON
cielms 98.5

L'INFORMATION, L'APRÈS-MIDI, C'EST ÇA!

